

PLAN D'ACTION QUÉBEC-RÉGIONS

DESCRIPTION DES ENGAGEMENTS SELON LES ACTIVITÉS RÉALISÉES ET LES IMPACTS SUR LES RÉGIONS PAR THÈME ET PAR BLOC

Ministère du Développement
économique et régional
5 septembre 2003

Plan d'action Québec-Régions
 Mise en oeuvre des engagements
Description des engagements selon les activités réalisées et les impacts sur les régions par thème et par bloc

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 1 : Le réseautage entre les milieux de la recherche et les entreprises

Orientation : Soutenir le développement de l'enseignement supérieur

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
01.01	Financer la création de nouveaux centres collégiaux de transfert technologique en 2003-2004 et 2004-2005, en considérant la possibilité délargir leurs domaines d'expertise, notamment pour couvrir le domaine des sciences sociales.	MEQ	Réalisation partielle	03/02/03 - Nouvel appel d'offres (lancé le 21 janvier 2003). - Révision des conditions d'accréditation pour inclure le domaine des sciences sociales. - Organisation des comités de sélection (février 2003). <hr/> 19/06/03 Le processus de création de nouveaux CCTT débuté en février est arrêté.	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 1 : Le réseautage entre les milieux de la recherche et les entreprises

Orientation : Contribuer au développement de secteurs à fort potentiel et au développement de créneaux d'excellence.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
01.02	Dans les limites budgétaires, poursuivre, dans le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation, la participation financière du Ministère à des projets visant : - à dresser les profils régionaux ou les profils sectoriels des régions; - à permettre le positionnement technologique des régions ou de secteurs d'activité dans ces régions; - à favoriser l'émergence de nouveaux créneaux d'excellence ou la consolidation de créneaux existants; - à soutenir des projets d'immobilisation en lien avec les créneaux d'excellence établis.	MDER (MRST)	En voie de réalisation	31/01/03 Bilans technologiques : - en cours région 14 - en préparation régions 01, 02, 05, 08 et 12. Participation aux travaux des projets ACCORD. 19/06/03 Bilans technologiques : Réalisé dans les régions 04,05 et 12. En cours dans les régions 08, 14 et 16. En préparation dans les régions 02, 03, 07, 09 et 15. Participation aux travaux des projets ACCORD lorsque requis. Un budget total pour 2003-2004 de 2,6 M\$ sera disponible pour le Programme de soutien aux initiatives de concertation régionale en RSTI (psicr).	19/06/03 Outils de prise de décision et de gestion.
01.03	Veiller à ce que les fonds subventionnaires de recherche appuient le développement des créneaux d'excellence établis.	MDER (MRST)	En voie de réalisation	31/01/03 Négociation d'une action concertée en Sciences de la mer (régions 01,09,11) 19/06/03 L'Action concertée en Sciences de la mer (régions 01,09,11) est approuvée par le conseil des ministres.	19/06/03 Effet structurant pour 3 régions maritimes

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 1 : Le réseautage entre les milieux de la recherche et les entreprises

Orientation : Contribuer au développement de secteurs à fort potentiel et au développement de créneaux d'excellence.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
01.04	Étendre à d'autres régions les observatoires régionaux en recherche, science et technologie, à la suite de l'évaluation des trois projets pilotes en cours au Bas-Saint-Laurent, en Mauricie et en Estrie.	MDER (MRST)	En continu	31/01/03 Suivra l'évaluation des 3 projets en cours.	31/01/03 Outils de gestion pour les décideurs régionaux.
				19/06/03 L'évaluation des 3 projets en cours indiquera le rythme à adopter.	19/06/03 Idem.
01.05	Intensifier les démarches et accompagner les régions non pourvues de lieux de recherche et de développement pour la mise en place de tels lieux.	MDER (MRST)	En continu	13/02/03 En lien avec les projets ACCORD.	15/05/03 En lien avec les projets ACCORD.
				19/06/03 Mise en place du centre d'expérimentation et de transfert de technologie en acériculture (CETTA-BSL) à Poenégamook (région 01) Autres centres en préparation.	
01.06	Collaborer à diffuser de l'information auprès de ses membres sur les activités et services des centres collégiaux de transfert de technologie.	CCQ	Non amorcé		
01.07	Développer, en collaboration avec le Secrétariat à l'innovation rurale, un portail sur la ruralité visant à diffuser de l'information sur les organismes de recherche et de développement.	FQM	En voie de réalisation	12/02/03 La FQM s'est engagé à travailler sur la mise en œuvre d'un portail de la ruralité qui s'inscrit dans le cadre du Secrétariat à l'innovation rurale (suivi de la Politique de la ruralité). Une fois le Portail mis en place, la FQM pourra diffuser l'information sur les organismes de recherche et de développement.	
				19/06/03 La FQM s'est engagé à travailler sur la mise en œuvre d'un portail de la ruralité qui s'inscrit dans le cadre du Secrétariat à l'innovation rurale (suivi de la Politique de la ruralité). Actuellement, une étude de faisabilité a été réalisée par Québec-Affaires, qui est le mandataire de l'étude. C'est seulement une fois le Portail mis en place que la FQM pourra diffuser l'information sur les organismes de recherche et de développement.	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 1 : Le réseautage entre les milieux de la recherche et les entreprises

Orientation : Contribuer au développement de secteurs à fort potentiel et au développement de créneaux d'excellence.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
01.08	Préciser, à la suggestion de la ministre du MFER, le projet de la région visant à soutenir le transfert de la recherche universitaire sur les activités économiques.	R5	Non amorcé		

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 2 : Un accent sur des stratégies sectorielles et le développement de créneaux d'excellence

Orientation : Soutenir les régions dans la construction d'un système productif régional compétitif à l'échelle nord-américaine et internationale, par la conclusion d'ententes de principe entre les régions, la Société générale de financement du Québec et le gouvernement quant à l'identification et au développement, dans chacune des régions, de créneaux d'excellence (Volet ACCORD 1).

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
02.01	Prendre en charge l'animation et le soutien technique de la démarche ACCORD.	MDER (MREG)	Réalisation partielle	31/01/03 Décret daté du 6 novembre 2002 concernant la constitution dans chaque région d'un comité régional en vue de la mise en œuvre du projet ACCORD dans la région Le ministère des Régions a affecté une ressource professionnelle dans chaque région pour travailler exclusivement sur le projet ACCORD.	13/02/03 Jusqu'à maintenant, 6 comités régionaux ACCORD ont été formés et reconnus par le ministre. Les comités régionaux des autres régions seront complétés pour la fin mars 2003.
				19/06/03 Déclaration du Premier Ministre lors du Discours d'inauguration de la 37e législature: « Dans cinq ans, les régions du Québec auront développé des créneaux d'excellence, créateurs d'emplois et de richesse. Les citoyens des régions seront fiers d'avoir su générer leur prospérité. ».	19/06/03 Les comités régionaux ACCORD de la Côte-Nord, de l'Estrie, de l'Outaouais, du Nord-du-Québec, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière, de la Montérégie et du Centre-du-Québec ont été formés. La composition finale sera reconnue lors de la signature de l'ACCORD 1 dans chaque région.
02.02	Soutenir la vision renouvelée du développement régional reposant sur la capacité de la région à innover, à s'adapter en permanence, à se mobiliser et à se démarquer dans un domaine spécifique qui lui permet de développer son image de marque, sa qualité de vie et de relever le défi de la mondialisation.	MDER (MREG)	Réalisation partielle	13/02/03 Jusqu'à maintenant, six ACCORD 1 ont été signés par le gouvernement, la Société générale de financement et le comité régional ACCORD de la région concernée. Les derniers devraient être prêts pour la fin mars.	13/02/03 Les ACCORD 1 ont permis aux régions d'identifier des créneaux dans lesquels elles ont un potentiel élevé.
				19/06/03 Les travaux en vue de l'identification de leurs créneaux d'excellence sont terminés pour l'ensemble des régions, sauf pour celle de l'Estrie. La signature des ententes de principe ACCORD devrait pouvoir être complétée d'ici le mois de septembre.	19/06/03 Idem.
02.03	S'assurer que cette vision de développement soit cohérente avec les principes du développement durable.	MDER (MREG)	En continu	13/02/03 Pris en considération dans le processus du projet ACCORD, particulièrement lors de l'élaboration des ACCORD 2.	19/06/03 Plusieurs régions ont identifié des créneaux spécifiques sur la gestion de l'environnement ou l'ont intégré dans la vision globale de leurs créneaux.
				19/06/03 Idem.	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 2 : Un accent sur des stratégies sectorielles et le développement de créneaux d'excellence

Orientation : Soutenir les régions dans la construction d'un système productif régional compétitif à l'échelle nord-américaine et internationale, par la conclusion d'ententes de principe entre les régions, la Société générale de financement du Québec et le gouvernement quant à l'identification et au développement, dans chacune des régions, de créneaux d'excellence (Volet ACCORD 1).

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
02.04	Mettre à contribution l'expertise sectorielle disponible au sein des ministères concernés dans les créneaux d'excellence retenus au cours de cette démarche. Mobiliser l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux pour mettre en place les conditions de développement de ces créneaux d'excellence, tant sur le plan social que sur le plan économique.	MDER (MREG)	En continu	13/02/03 Un comité interministériel de coordination sur le projet ACCORD, formé de sous-ministres adjoints, se réunit régulièrement pour contribuer à l'avancement des travaux dans l'ensemble des régions.	13/02/03 Chacune des régions a formé un comité technique auquel participent les ministères concernés présents sur leur territoire.
				19/06/03 Les spécialistes sectoriels des ministères collaborent au développement des ententes de mise en oeuvre Accord en contribuant aux études de tendances et opportunités ainsi qu'aux études d'étalonnage et en soutenant le travail des comités de créneau de chacune des régions.	19/06/03 Les comités de créneau intègrent la participation des représentants des ministères sectoriels.
02.05	Après la signature des ACCORD 1 avec l'Abitibi-Témiscamingue, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent, la Mauricie, les Laurentides et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, signer le même type d'entente de principe avec l'Estrie, l'Outaouais, le Nord-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, la Montérégie, et le Centre-du-Québec, au plus tard en avril 2003.	MDER (MREG)	En voie de réalisation	13/02/03 Selon le calendrier de chacune des régions, les ACCORD 1 devraient être prêts pour signature à la fin du mois de mars 2003.	19/06/03 La signature des ententes de principe est nécessaire au déclenchement des travaux des comités de créneaux de chacune des régions pour l'élaboration de stratégies et de plans d'action.
				19/06/03 L'entente de principe du Centre-du-Québec a fait l'objet d'une décision du Conseil des ministres; la signature de l'entente devrait suivre. Les ententes de principes concernant les régions de la Montérégie, de Lanaudière, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches et du Nord-du-Québec sont en préparation et seront acheminées au Conseil des ministres d'ici quelques semaines.	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 2 : Un accent sur des stratégies sectorielles et le développement de créneaux d'excellence

Orientation : Soutenir les régions dans l'établissement d'un plan de mise en oeuvre des orientations d'ACCORD. Ce plan comprendra un volet économique et un volet social. Il sera fondé sur la proximité et la réciprocité des rapports entre les entreprises du secteur d'activités concerné ainsi que les milieux sociaux, les milieux de l'éducation, de la formation et de la recherche en région (volet ACCORD 2).

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
02.06	Soutenir les régions dans l'analyse des déterminants de la compétitivité régionale et de la capacité d'innovation des régions dans les créneaux d'excellence retenus.	MDER (MREG)	En continu	<p>13/02/03</p> <p>Des travaux ont été réalisés par l'Institut de la statistique du Québec pour la production de quotients de localisation en Amérique du Nord par sous-secteur et groupe du secteur manufacturier selon la région administrative.</p> <p>Une carte des entreprises est préparée pour chacune des régions par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Jusqu'à présent, les cartes des entreprises de 3 régions sont complétées, soit la Côte-Nord, le Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et l'Abitibi-Témiscamingue. Les travaux pour les autres régions sont démarrés à l'exception des régions en périphérie de la CMM.</p> <p>19/06/03</p> <p>Des études de tendances et d'opportunités ainsi que des études d'étalonnage sont réalisées par un consultant sous la coordination de la SGF et du ministère du Développement économique et régional - Régions.</p>	<p>19/06/03</p> <p>Les études sont faites avec la collaboration du comité régional ACCORD.</p>
02.07	Soutenir les régions du Québec dans l'élaboration de projets porteurs comportant des dimensions économiques, sociales et culturelles et permettant de renforcer ou de bâtir, selon le cas, un système productif compétitif à l'échelle nord-américaine et internationale.	MDER (MREG)	En continu	<p>13/02/03</p> <p>Pris en considération dans le processus du projet ACCORD, particulièrement lors de l'élaboration des ACCORD 2.</p> <p>19/06/03</p> <p>Publication d'un communiqué de presse du Ministre du Développement économique et régional dans le cadre du budget 2003-2004 qui réitère l'appui du gouvernement : « ... le Ministère incitera les régions à poursuivre le travail d'identification des créneaux d'excellence qui vise à établir des pistes prometteuses de développement pour l'avenir. Il maintiendra à cet effet son appui aux comités régionaux ACCORD. »</p> <p>Soutien des travaux des comités de créneau mis en place par le comité régional pour chacun des créneaux retenus par la région.</p>	<p>19/06/03</p> <p>Le principal mandat du comité créneau est de déposer une stratégie et un plan de développement du créneau au comité régional qui comprendra des projets structurants pour la région.</p>

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 2 : Un accent sur des stratégies sectorielles et le développement de créneaux d'excellence

Orientation : Soutenir les régions dans l'établissement d'un plan de mise en oeuvre des orientations d'ACCORD. Ce plan comprendra un volet économique et un volet social. Il sera fondé sur la proximité et la réciprocité des rapports entre les entreprises du secteur d'activités concerné ainsi que les milieux sociaux, les milieux de l'éducation, de la formation et de la recherche en région (volet ACCORD 2).

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
02.08	Mettre à la disposition des régions l'expertise nécessaire à l'étalonnage international des créneaux d'excellence de chacune des régions et à leur positionnement sur les marchés.	MDER (MREG)	Réalisation partielle	24/01/03 Des analyses, incluant l'analyse de marché, l'étalonnage de 2,5 systèmes productifs par créneau en moyenne et la stratégie de développement, sont réalisées par la firme Samson Bélair Deloitte et Touche pour les créneaux retenus dans l'ACCORD 1 de chaque région.	
				19/06/03 Une douzaine d'études de tendances et d'étalonnage ont été présentées aux comités de créneaux des régions. Trois le seront très prochainement. Les mandats pour les autres créneaux pourront être donnés quand les ententes de principe ACCORD auront été signées et que les comités de créneau auront débuté leurs travaux.	
02.09	Favoriser le développement de réseaux industriels intra et interrégionaux.	MDER (MREG)	En continu	13/02/03 Pris en considération dans le processus du projet ACCORD, particulièrement lors de l'élaboration des ACCORD 2.	19/06/03 Ces comités de créneaux sont formés de membres de chaque comité régional ACCORD touché pour le créneau concerné.
				19/06/03 Des comités de créneau interrégionaux sur le bois, le meuble et le marin ont été formés pour faire avancer les travaux menant aux ententes de mise en oeuvre ACCORD.	
02.10	Voir à ce que soient mises en place les conditions favorables au développement des créneaux d'excellence.	MDER (MREG)	En continu	13/02/03 Pris en considération dans le processus du projet ACCORD, particulièrement lors de l'élaboration des ACCORD 2.	
				19/06/03 Le ministère du Développement économique et régional - Régions coordonne les travaux avec les ministères et les partenaires.	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 2 : Un accent sur des stratégies sectorielles et le développement de créneaux d'excellence

Orientation : Soutenir les régions dans l'établissement d'un plan de mise en oeuvre des orientations d'ACCORD. Ce plan comprendra un volet économique et un volet social. Il sera fondé sur la proximité et la réciprocité des rapports entre les entreprises du secteur d'activités concerné ainsi que les milieux sociaux, les milieux de l'éducation, de la formation et de la recherche en région (volet ACCORD 2).

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
02.11	Signer des ACCORD 2 avec l'ensemble des régions au plus tard en décembre 2003.	MDER (MREG)	En voie de réalisation	13/02/03 Les travaux pour les ACCORD 2 sont débutés dans les régions ayant signé leur ACCORD 1.	
				19/06/03 Idem.	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 2 : Un accent sur des stratégies sectorielles et le développement de créneaux d'excellence

Orientation : Participer activement à la démarche ACCORD en mettant à contribution l'expertise de la SGF ainsi qu'en oeuvrant, conformément à sa mission, au développement, au montage et au financement de projets industriels ciblés.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
02.12	Apporter un soutien technique dans le processus d'identification et de validation des créneaux d'excellence.	SGF	Réalisation partielle	13/02/03 Six ACCORD sont signés. Huit autres ACCORD doivent être signés d'ici le printemps 2003.	31/03/03 Accélérer le développement économique régional dans des créneaux porteurs.
				19/06/03 Six régions ont signé l'ACCORD de principe identifiant leurs créneaux d'excellence. Sept autres ont terminé leur démarche d'identification de créneaux et sont prêtes à signer. L'Estrie est en train de terminer ses travaux.	19/06/03 Cible de créneaux porteurs capitalisant sur les forces et les spécificités des régions ainsi que leur potentiel d'avenir, en vue de positionner les régions de façon concurrentielle à l'échelle internationale et de canaliser stratégiquement les efforts de développement.
02.13	Participer aux opérations d'analyse de la situation, de positionnement sur les marchés et d'étalonnage international des besoins spécifiques pour développer de façon compétitive les créneaux d'excellence retenus.	SGF	Réalisation partielle	13/02/03 Six ACCORD sont signés. Huit autres ACCORD doivent être signés d'ici le printemps 2003.	31/03/03 Accélérer le développement économique régional dans des créneaux porteurs.
				19/06/03 Les analyses sont presque toutes terminées pour les premiers créneaux ciblés par les régions ayant signé l'ACCORD de principe.	19/06/03 Meilleure connaissance du potentiel des régions, de leurs opportunités de positionnement et des pratiques à l'échelle internationale qui ont connu du succès dans le développement de créneaux similaires.
02.14	Participer, en collaboration avec les partenaires d'ACCORD à l'identification et à l'évaluation préliminaire de projets majeurs pouvant, entre autres, servir d'ancrage au développement de créneaux d'excellence dans les régions.	SGF	Réalisation partielle	13/02/03 Six ACCORD sont signés. Huit autres ACCORD doivent être signés d'ici le printemps 2003.	31/03/03 Idem à 2.12.
				19/06/03 Les travaux pour l'identification de projets majeurs se déroulent dans le cadre des travaux en cours pour les ententes de mise en oeuvre de créneaux d'excellence. Acutelement, une quinzaine de comités de créneau sont à l'oeuvre à cet égard et la SGF y collabore avec le MDER.	19/06/03 Repérage d'actions concrètes et structurantes à mettre en oeuvre pour développer de façon cohérente et accélérée les régions et identification de projets industriels potentiels.

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 2 : Un accent sur des stratégies sectorielles et le développement de créneaux d'excellence

Orientation : Participer activement à la démarche ACCORD en mettant à contribution l'expertise de la SGF ainsi qu'en oeuvrant, conformément à sa mission, au développement, au montage et au financement de projets industriels ciblés.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
02.15	Après la signature des ACCORD 1 avec l'Abitibi-Témiscamingue, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent, la Mauricie, les Laurentides et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, signer le même type d'entente de principe avec l'Estrie, l'Outaouais, le Nord-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, la Montérégie, et le Centre-du-Québec, au plus tard en avril 2003, conformément aux critères du projet ACCORD.	SGF	Réalisation partielle	13/02/03 Six ACCORD sont signés. Huit autres ACCORD doivent être signés d'ici le printemps 2003.	31/03/03 Accélérer le développement économique régional dans des créneaux porteurs.
				19/06/03 L'entente de principe du Centre-du-Québec a fait l'objet d'une décision du Conseil des ministres; la signature de l'entente devrait suivre. Les ententes de principes concernant les régions de la Montérégie, de Lanaudière, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches et du Nord-du-Québec sont en préparation et seront acheminées au Conseil des ministres d'ici quelques semaines.	19/06/03 Meilleure perspective du positionnement des régions les unes par rapport aux autres au fur et à mesure que le portrait de l'ensemble des régions se finalise.
02.16	Dans le cadre de l'ACCORD 2, contribuer au développement, au montage et au financement des projets retenus, en partenariat avec des investisseurs stratégiques et en conformité avec la mission de la SGF, notamment à des conditions de rentabilité qui leur soient acceptables.	SGF	En voie de réalisation	31/01/03 Le processus d'ACCORD 2 est enclenché dans cinq régions. L'opération devrait être complétée d'ici le 31 décembre 2003.	15/05/03 Accélérer le développement économique régional dans des créneaux porteurs.
				19/06/03 En date du 19 juin 2003, le processus de conclusion d'ententes de mise en oeuvre ACCORD était enclenché dans une quinzaine de créneaux d'excellence. L'opération devrait être complétée d'ici le 31 décembre 2003.	
02.17	Signer des ACCORD 2 avec l'ensemble des régions.	SGF	En voie de réalisation	31/01/03 Le processus d'ACCORD 2 est enclenché dans cinq régions. L'opération devrait être complétée d'ici le 31 décembre 2003.	15/05/03 Accélérer le développement économique régional dans des créneaux porteurs.
				19/06/03 En date du 19 juin 2003, le processus de conclusion d'ententes de mise en oeuvre	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 2 : Un accent sur des stratégies sectorielles et le développement de créneaux d'excellence

Orientation : Participer activement à la démarche ACCORD en mettant à contribution l'expertise de la SGF ainsi qu'en oeuvrant, conformément à sa mission, au développement, au montage et au financement de projets industriels ciblés.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				<p>ACCORD était enclenché dans une quinzaine de créneaux d'excellence. L'opération devrait être complétée d'ici le 31 décembre 2003.</p>	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 2 : Un accent sur des stratégies sectorielles et le développement de créneaux d'excellence

Orientation : Cibler l'action ministérielle sur les créneaux d'excellence.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
02.18	Annoncer la signature de 7 projets ACCORD avec certaines régions lors du Rendez-vous.	MDER (MREG)	Réalisé	13/02/03 Le premier ministre a annoncé la signature prochaine de 7 projets ACCORD au moment du Rendez-vous. Six projets Accord ont été conclus.	
				19/06/03 Idem.	
02.19	Transférer dans un nouveau fonds ACCORD les budgets résiduels du Fonds de créneaux d'excellence, tout en garantissant des enveloppes aux régions-ressources.	MDER (MREG)	En voie de réalisation	31/01/03 Des discussions ont présentement cours entre le ministère des Régions et le ministère des Finances.	
				19/06/03 Le Fonds ACCORD annoncé dans le discours sur le budget du 11 mars 2003 n'a pas été repris dans le discours sur le budget du 12 juin 2003, mais les budgets résiduels du Fonds de développement des créneaux d'excellence, introduit en mars 2001, demeurent à la disposition des régions-ressources.	
02.20	S'assurer que les projets d'investissement issus des ACCORD 2, dont la taille est inférieure à 10 M\$, soient considérés admissibles par la SGF et les autres partenaires investisseurs.	MF	En continu	31/01/03 Comme par le passé, la SGF va continuer d'étudier les projets de moins de 10 M\$ à leur mérite (95 projets de moins de 10 M\$ ont été soutenus au cours des 5 dernières années).	13/02/03 Permettra de soutenir les projets de moins grandes envergures issues des créneaux d'excellence tels qu'établis dans les ententes ACCORD 1.
				19/06/03 En date du 15 mai 2003, la SGF devait continuer d'étudier les projets de moins de 10 M\$ à leur mérite.	15/05/03 Idem.

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 2 : Un accent sur des stratégies sectorielles et le développement de créneaux d'excellence

Orientation : Participer activement à la réalisation des ACCORD.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
02.21	Contribuer, avec la SGF, à l'élaboration de stratégies de prospection et de promotion résultant des analyses menées dans le cadre des ACCORD 2 dans le but d'identifier et de qualifier des cibles, projets et événements pouvant mener à la réalisation d'investissements.	IQ/LF	En voie de réalisation	31/01/03 Le processus d'ACCORD 2 est enclenché dans cinq régions. L'opération devrait être complétée d'ici le 31 décembre 2003.	19/06/03 Accélérer le développement économique régional dans des créneaux porteurs.
				19/06/03 La contribution de Investissement Québec interviendra lorsque des ententes de mise en oeuvre de plans d'action seront signées dans chaque région (ACCORD). Investissement Québec contribuera à l'élaboration des stratégies de prospection et de promotion dans les créneaux ciblés.	
02.22	Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action pour maximiser les chances de succès des plans de démarchage des créneaux d'excellence retenus par les régions.	IQ/LF	En voie de réalisation	31/01/03 Le processus d'ACCORD 2 est enclenché dans cinq régions. L'opération devrait être complétée d'ici le 31 décembre 2003.	19/06/03 Accélérer le développement économique régional dans des créneaux porteurs.
				19/06/03 Investissement Québec contribuera de plus à élaborer et mettre en oeuvre les plans de démarchage de chaque région, dans les créneaux d'excellence retenus.	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 2 : Un accent sur des stratégies sectorielles et le développement de créneaux d'excellence

Orientation : Soutenir le développement des créneaux d'excellence.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
02.23	Orienter l'intervention de la société sur les projets issus des créneaux retenus dans le cadre des ACCORD signés par la SGF, le gouvernement du Québec et les régions-ressources.	Société Innovatech régions ressources	En voie de réalisation	31/01/03 Entente en discussion entre Innovatech Régions ressources et la SGF.	31/03/03 Meilleure coordination de l'action gouvernementale.
				19/06/03 Les discussions sur un entente entre Innovatech Régions ressources et la SGF sont suspendues jusqu'à la conclusion des exercices de révision en cours sur la mission et le rôle de la SGF et des Innovatech.	19/06/03 Idem.
02.24	Faire en sorte que les programmes d'enseignement professionnel, collégial et universitaire dispensés dans les régions tiennent compte des créneaux d'excellence retenus par les régions.	MEQ	En continu	03/02/03 - Accueillir les demandes formelles de nouveaux programmes en provenance des universités, les évaluer et reconnaître s'il y a lieu la pertinence du financement. À court terme - Processus de traitement des demandes d'autorisation en formation technique en lien avec les Ententes ACCORD : - consolidation et rationalisation de l'existant; - évaluation du développement lié aux Ententes ACCORD.	
				19/06/03 Processus de suivi et d'analyse des projets ACCORD. Processus d'adéquation formation-emploi.	
02.25	Contribuer par son expertise à la réflexion et aux travaux des comités régionaux ACCORD en ce qui concerne les créneaux des secteurs du bioalimentaire et de l'agroenvironnement.	MAPAQ	En voie de réalisation	31/01/03 Le MAPAQ est impliqué de diverses façons selon les comités ACCORD (participation, informations, études, etc). Actions en cours de définition en vue d'une contribution active et constante dans toutes les régions intéressées par les secteurs du bioalimentaire et de l'agroenvironnement. La Stratégie québécoise de développement des ressources, sciences et technologies marines, dans laquelle le MAPAQ (DGPAC) est fortement impliqué, va faciliter les travaux menant à un ACCORD 2 dans le créneau marin.	31/01/03 En ce moment, 11 régions s'intéressent aux créneaux dans le bioalimentaire, en particulier le créneau marin et l'agroenvironnement: Bas-Saint-Laurent (01), Saguenay-Lac-St-Jean (02), Estrie (05), Abitibi-Témiscamingue (08), Côte-Nord (09), Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11), Chaudières-Appalaches (12), Lanaudière (14), Laurentides (15), Montérégie (16), Centre-du-Québec (17). Les trois régions maritimes du Québec ont identifié le créneau marin comme porteur d'avenir et à ce jour, les
				19/06/03 Le MAPAQ est impliqué de diverses façons selon les comités ACCORD	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 2 : Un accent sur des stratégies sectorielles et le développement de créneaux d'excellence

Orientation : Soutenir le développement des créneaux d'excellence.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				(participation, informations, études, etc). Réseau interne en place en vue d'une contribution active et constante dans toutes les régions intéressées par les secteurs du bioalimentaire et de l'agroenvironnement. La Stratégie québécoise de développement des ressources, sciences et technologies marines, dans laquelle le MAPAQ (DGPAC) est fortement impliqué, va faciliter les travaux menant à un ACCORD dans le créneau marin.	<p>régions 01 et 11 ont procédé à la signature d'ACCORD 1.</p> <p>19/06/03</p> <p>En ce moment, 11 régions s'intéressent aux créneaux dans le bioalimentaire et l'agroenvironnement: Bas-Saint-Laurent (01), Saguenay-Lac-St-Jean (02), Estrie (05), Abitibi-Témiscamingue (08), Côte-Nord (09), Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11), Chaudière-Appalaches (12), Lanaudière (14), Laurentides (15), Montérégie (16), Centre-du-Québec (17). Les trois régions maritimes du Québec ont identifié le créneau marin comme porteur d'avenir et à ce jour, les régions 01 et 11 ont procédé à la signature d'un ACCORD. La région 09 n'a toujours pas signé son ACCORD. Une première étude de tendance a été déposée pour les biotechnologies marines, dans le cadre d'ACCORD. Les résultats des deux autres études seront bientôt présentés. Le Centre-du-Québec a été reconnu région associée dans le créneau des fromages fins.</p>
02.26	Contribuer par son expertise à la réflexion et aux travaux des comités régionaux ACCORD en ce qui concerne les créneaux des secteurs qui relèvent de son champ d'activités (forêt, mines, énergie).	MRNFP	En voie de réalisation	<p>10/02/03</p> <p>Le MRN a participé à la première rencontre du Comité consultatif industriel - Secteur forestier de l'Abitibi-Témiscamingue le 3 février 2003, à Rouyn-Noranda.</p> <p>Dans le secteur minier, le MRN a participé aux rencontres de mise en marché du comité d'Abitibi-Témiscamingue.</p> <p>Autres régions : à venir.</p> <p>19/06/03</p> <p>Le MRNFP a participé aux deux premières rencontres du Comité consultatif industriel - Secteur forestier de l'Abitibi-Témiscamingue le 3 février et le 1er mai 2003, à Rouyn-Noranda.</p>	<p>10/02/03</p> <p>Se référer aux impacts prévus des projets ACCORD.</p> <p>19/06/03</p> <p>Idem.</p>

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 2 : Un accent sur des stratégies sectorielles et le développement de créneaux d'excellence

Orientation : Soutenir le développement des créneaux d'excellence.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				<p>Comité techno-mines souterraines, Abitibi-Témiscamingue : le MRNFP a participé à la correction et à la validation d'une étude de marché qui doit évaluer huit projets. La première rencontre a eu lieu le 25 avril 2003 et portait sur l'étalonnage international et la vision stratégique régionale et ses défis. La rencontre qui devait se tenir fin mai pour identifier des actions pour la réalisation de la vision stratégique est reportée, probablement au mois de septembre. Les actions sont cependant en cours d'élaboration.</p> <p>Le MRNFP a participé à une rencontre préliminaire sur la filière papier de la Mauricie le 17 mars 2003.</p> <p>Autres régions : à venir.</p>	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 2 : Un accent sur des stratégies sectorielles et le développement de créneaux d'excellence

Orientation : Favoriser le développement de la production d'électricité à partir de l'énergie éolienne.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
02.27	Envisager l'établissement d'un parc éolien et l'implantation d'infrastructures industrielles pour la fabrication et l'assemblage d'éoliennes et de leurs composantes en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.	MRNFP	Réalisé	06/02/03 « Prépublication » d'un règlement sur l'énergie éolienne et sur l'énergie produite avec de la biomasse forestière.	06/02/03 Favorise l'implantation industrielle dans la région.
				19/06/03 Adoption, le 5 mars 2003, du Règlement sur l'énergie éolienne et sur l'énergie produite avec de la biomasse. Tel que prévu au règlement, Hydro-Québec Distribution a lancé, le 12 mai 2003, un appel d'offres pour un bloc d'énergie éolienne lié à l'implantation des installations d'assemblage de turbines éoliennes au Québec à partir d'une capacité installée totale de 1 000 mégawatts. Un décret précisant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie a également été adopté. Ce décret vise la maximisation des retombées économiques dans la MRC de Matane et dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en matière d'emplois et d'investissements. Par ailleurs, le 15 avril dernier, Hydro-Québec a lancé un appel d'offres pour l'achat d'un bloc d'énergie produit avec de la biomasse à partir d'une capacité installée de 100 MW.	19/06/03 Favorise le développement d'une filière industrielle de l'énergie éolienne dans la région. Les installations d'assemblage des turbines éoliennes et les parcs éoliens doivent être situés dans la MRC de Matane ou dans la région administrative de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. L'appel d'offres relatif à la biomasse devrait favoriser des investissements dans les régions où se trouve la matière première.
02.28	Favoriser le développement de parcs éoliens là où les conditions le permettent.	MRNFP	En voie de réalisation	11/02/03 Le 16 décembre 2002, le MRN a imposé un moratoire sur la vente et la location de terres publiques sous sa gestion pour l'implantation de parcs d'éoliennes. Ce moratoire vise à maximiser la contribution du territoire public au développement de ce secteur énergétique. Il sera appliqué jusqu'à ce qu'un programme soit adopté par le gouvernement. Ce programme permettra au MRN de consentir des droits aux personnes morales qui auront obtenu un contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec. Il permettra également au MRN de créer des réserves de terres pour la création de parcs d'éoliennes là où les conditions le permettront. Le programme d'attribution de terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes est actuellement en élaboration au sein du MRN.	11/02/03 La mise en place de parcs d'éoliennes contribuera à la création d'emplois dans les régions ressources possédant les potentiels requis pour exploiter cette forme d'énergie. L'implantation de parcs d'éoliennes permettra également de développer une expertise dans ce secteur.
				19/06/03 Le 16 décembre 2002, le MRNFP a imposé un moratoire sur la vente et la location de terres publiques sous sa gestion pour l'implantation de parcs d'éoliennes. Ce	19/06/03 Idem.

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 2 : Un accent sur des stratégies sectorielles et le développement de créneaux d'excellence

Orientation : Favoriser le développement de la production d'électricité à partir de l'énergie éolienne.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				<p>moratoire vise à maximiser la contribution du territoire public au développement de ce secteur énergétique. Il sera appliqué jusqu'à ce qu'un programme soit adopté par le gouvernement. Ce programme permettra au MRNFP de consentir des droits aux personnes morales qui auront obtenu un contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec. Il permettra également au MRNFP de créer des réserves de terres pour la création de parcs d'éoliennes là où les conditions le permettront. Le programme d'attribution de terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes est actuellement en élaboration au sein du MRNFP.</p>	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 3 : Une intervention en formation adaptée, efficace et qui assure l'adéquation entre l'offre de main-d'oeuvre et les besoins des entreprises

Orientation : Favoriser une approche régionale de l'adéquation formation-emploi.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
03.01	Identifier les besoins de main-d'œuvre dans chaque région en tenant compte des perspectives de développement économique, et diffuser largement cette information.	MESSF-MEQ	En continu	31/01/03 Emploi-Québec Les perspectives professionnelles, diffusées annuellement dans toutes les régions, tracent un portrait de ce que sera le marché du travail pour quelque 500 professions et ce, pour les cinq années à venir. Les professions en demande actuellement, diffusées semestriellement, sont un exercice d'identification des professions et de la demande de main-d'oeuvre existante. Une expérimentation de veille régionale sur l'adéquation formation - emploi est en cours en Estrie. Un Bilan permettant d'évaluer la pertinence d'étendre cette pratique à d'autres régions devrait être disponible au printemps 2003.	31/01/03 Emploi-Québec Un comité de travail Emploi-Québec - ministère de l'Éducation évalue la possibilité de mettre en place un tableau de bord de formation - emploi qui pourrait être implanté dans les régions de l'Outaouais, de la Mauricie et des Laurentides. Il est prévu que le tableau de bord sera mis à jour dans la région de l'Estrie.
				19/06/03 Ministère de l'Éducation Expérimentation du monitoring régional. Participation et suivi des projets ACCORD.	19/06/03 Emploi-Québec Un comité de travail Emploi-Québec - ministère de l'Éducation évalue la possibilité de mettre en place un tableau de bord de formation - emploi qui pourrait aussi être appliqué dans les régions de la Mauricie et des Laurentides. Il est prévu que le tableau de bord sera mis à jour annuellement dans les régions participant à l'expérimentation. En Outaouais, une entente spécifique sur l'implantation d'un service régional de la formation professionnelle et sur l'amélioration de l'offre de formation professionnelle et technique a été conclue au mois de mars 2003. La réalisation d'enquêtes visant l'identification des besoins de main-d'oeuvre de la région ainsi que l'élaboration et la mise en opération d'un tableau de bord formation - emploi sont des activités prévues dans le cadre de l'entente spécifique.
				19/06/03 Emploi-Québec Les perspectives professionnelles, diffusées annuellement dans toutes les régions tracent un portrait de ce que sera le marché du travail pour quelque 500 professions et ce, pour les cinq années à venir. Les professions en demande actuellement, diffusées semestriellement, sont un exercice d'identification des professions et de la demande de main-d'oeuvre existance. Une expérimentation de veille régionale sur l'adéquation formation - emploi se poursuit en Estrie et sera étendue à la Montérégie et à l'Outaouais. Un Bilan permettant d'évaluer la pertinence d'étendre cette pratique à d'autres régions devrait être disponible d'ici la fin de l'été 2003.	
03.02	Diffuser l'information sur le marché du travail dans les milieux scolaires en vue d'une meilleure orientation professionnelle.	MESSF-MEQ	En continu	31/01/03 Emploi-Québec En complément à la diffusion habituelle auprès du grand public, Emploi-Québec vient de compléter une importante campagne publicitaire visant à faire connaître les perspectives d'emploi dans les diverses régions du Québec. Cette campagne	31/01/03 Emploi-Québec Une enquête réalisée par Emploi-Québec, suite à cette campagne publicitaire sur les perspectives d'emploi en région, a permis d'établir le haut niveau d'appréciation

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 3 : Une intervention en formation adaptée, efficace et qui assure l'adéquation entre l'offre de main-d'oeuvre et les besoins des entreprises

Orientation : Favoriser une approche régionale de l'adéquation formation-emploi.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				<p>faisait suite à la tournée de la ministre déléguée à l'Emploi qui a eu lieu en août et septembre 2002, et qui visait à rendre publiques les perspectives professionnelles 2001-2005.</p> <p>Emploi-Québec travaille actuellement au développement d'un système d'information Web qui permettra aux internautes d'avoir accès à l'information sur les perspectives professionnelles et sur les carrières ou métiers qui seront les plus en demande au cours des prochaines années. Le lancement de l'IMT en ligne est prévu en avril 2003.</p> <p>Par ailleurs, Emploi-Québec entreprend la préparation d'un plan de communication en vue de mieux rejoindre les étudiants du secondaire et les parents en vue d'une diffusion massive auprès de ces clientèles de l'information sur les métiers et carrières en forte demande. Divers outils et moyens de communication seront disponibles dès l'automne 2003 auprès des conseillers en orientation et dans les écoles secondaires du Québec.</p>	<p>de cette action. La campagne visait à faire valoir que des emplois se créeront dans toutes les régions d'ici 2005, qu'il faut rester en région et qu'il y aura de l'emploi et de l'avenir pour les jeunes en région. Ces objectifs ont été atteints par la campagne.</p>
				<p>19/06/03</p> <p>Ministère de l'Éducation</p> <p>Opération 1er mars sur le choix de carrière. Salon de l'emploi.</p>	<p>19/06/03</p> <p>Emploi-Québec</p> <p>Une enquête réalisée par Emploi-Québec, suite à cette campagne publicitaire sur les perspectives d'emploi en région, a permis d'établir le haut niveau d'appréciation de cette action. La campagne visait à faire valoir que des emplois se créeront dans toutes les régions d'ici 2005, qu'il faut rester en région et qu'il y aura de l'emploi et de l'avenir pour les jeunes en région. Ces objectifs ont été atteints par la campagne.</p>
				<p>19/06/03</p> <p>Emploi-Québec</p> <p>Emploi-Québec travaille actuellement à compléter le développement d'un système d'information Web (IMT en ligne) qui permet aux internautes d'avoir accès à l'information sur les perspectives professionnelles et sur les carrières ou métiers qui seront les plus en demande au cours des prochaines années. L'IMT en ligne est accessible depuis le 1er avril 2003.</p> <p>Par ailleurs, Emploi-Québec entreprend la préparation d'un plan de communication en vue de mieux rejoindre les étudiants du secondaire et les parents en vue d'une diffusion massive auprès de ces clientèles de l'information sur les métiers et carrières en forte demande. Divers outils et moyens de communication seront disponibles dès l'automne 2003 auprès des conseillers en orientation et dans les écoles secondaires du Québec.</p>	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 3 : Une intervention en formation adaptée, efficace et qui assure l'adéquation entre l'offre de main-d'oeuvre et les besoins des entreprises

Orientation : Favoriser une approche régionale de l'adéquation formation-emploi.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
03.03	Adapter l'offre de formation des institutions d'enseignement afin qu'elle réponde plus adéquatement aux besoins du marché du travail. À cet égard, une attention particulière sera portée au développement des formations courtes et à la prise en compte des besoins exprimés par les instances régionales. De nouvelles formations courtes de niveau secondaire (AEP) seront disponibles dès le début de 2003.	MESSF-MEQ	En continu	<p>31/01/03</p> <p>Emploi-Québec</p> <p>Emploi-Québec participe activement au développement des formations de courte durée, notamment les attestations d'études professionnelles (AEP), dans le cadre du groupe de coordination sur le développement et la mise en œuvre des attestations d'études professionnelles mis sur pied par la Fédération des commissions scolaires. Une trentaine de projets devraient être initiés en 2002-2003. Les cinq premières AEP devraient être offertes dès le mois de septembre 2003.</p> <hr/> <p>03/02/03</p> <p>Ministère de l'Éducation</p> <p>Arrimage</p> <p>À court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajustement continu des données d'Adéquation formation-emploi. - Amélioration du processus de veille sectorielle. - Ajustement et implantation du modèle de monitoring régional dans cinq régions. - Suivi attentif des projets ACCORD et en soutenir la réalisation en partenariat. <p>À long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la diplomation dans les programmes où il y a une forte demande de main-d'oeuvre. - Implanter le monitoring régional dans toutes les régions du Québec. - Développer des modèles de veille des emplois prévisibles en collaboration avec les régions. - Appuyer les projets ACCORD en partenariat. <p>Formation courte</p> <p>À court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise en œuvre de deux phases d'expérimentation pour le développement et l'implantation de programmes d'études conduisant à l'AEP : cinq à l'automne et une vingtaine à l'hiver. 	<p>19/06/03</p> <p>Emploi-Québec</p> <p>Les directions régionales d'Emploi-Québec sont actives dans ce dossier, notamment au sein des comités régionaux de concertation en formation professionnelle et technique. Ces comités jouent un rôle important dans l'adaptation des programmes de formation pour répondre aux besoins du marché du travail des régions.</p>

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 3 : Une intervention en formation adaptée, efficace et qui assure l'adéquation entre l'offre de main-d'oeuvre et les besoins des entreprises

Orientation : Favoriser une approche régionale de l'adéquation formation-emploi.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				<p>La consolidation des programmes de formation de courte durée au collégial (AEC) est également en cours.</p> <p>- Pour les AEC – Le budget est décentralisé dans les régions. - Pour l'AEP – La procédure de régionalisation sera en place pour le 31 mars 2003.</p>	
				<p>19/06/03 Ministère de l'Éducation Dix projets d'AEP en voie de réalisation.</p>	
				<p>19/06/03 Emploi-Québec Emploi-Québec participe activement au développement des formations de courte durée, notamment les attestations d'études professionnelles (AEP), dans le cadre du groupe de coordination sur le développement et la mise en œuvre des attestations d'études professionnelles mis sur pied par la Fédération des commissions scolaires. Une trentaine de projets devraient être initiés en 2002-2003. Les deux premières AEP devraient être offertes dès le mois de septembre 2003.</p>	
03.04	Effectuer des «achats de formation», notamment des formations de courte durée, afin de répondre à des besoins pressants de formation de la main-d'œuvre, en particulier en lien avec les investissements dans les régions.	MESSF-MEQ	En continu	<p>31/01/03 Emploi Québec Emploi-Québec favorise l'achat des formations de courte durée afin de répondre aux besoins des employeurs. Les attestations d'études collégiales (AEC) et les formations sur mesure sont privilégiées par Emploi-Québec. La mise en œuvre des attestations d'études professionnelles permettra également de répondre plus efficacement et de façon plus efficiente aux besoins du marché du travail. Les régions éprouvent cependant certaines difficultés à recruter des participants pour les formations offertes. À cet égard, il faudrait établir des stratégies de recrutement de la clientèle.</p>	
				<p>19/06/03 Emploi-Québec Idem.</p>	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 3 : Une intervention en formation adaptée, efficace et qui assure l'adéquation entre l'offre de main-d'oeuvre et les besoins des entreprises

Orientation : Favoriser une approche régionale de l'adéquation formation-emploi.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
03.05	Préserver et adapter la capacité de formation professionnelle et technique dans les régions, en particulier dans les créneaux d'excellence.	MESSF-MEQ	En continu	<p>03/02/03</p> <p>Ministère de l'Éducation</p> <p>À court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un suivi proactif des projets ACCORD et procéder rapidement aux évaluations de situation requises sur la capacité de formation disponible dans les régions. - Ajuster les priorités de développement et la carte des programmes en conséquence. <p>À long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les partenariats opportuns, notamment avec le MAPAQ. - Préciser les besoins quantitatifs et qualitatifs de formation à court et à long terme. - Le cas échéant, obtenir le financement requis par de nouvelles implantations de programmes. 	
				<p>19/06/03</p> <p>Ministère de l'Éducation</p> <p>Poursuite de la révision et de l'implantation de programmes selon l'approche par compétence.</p>	
03.06	Inciter les entreprises à accroître et à diversifier la formation en milieu de travail.	MESSF-MEQ	En continu	<p>31/01/03</p> <p>Emploi-Québec accentue son offre de service de formation en entreprise. Les engagements de 22,3 M \$ au 29 novembre sont supérieurs de 9 M \$ aux 13,3 M \$ consignés à la période équivalente de l'année 2001-2002. Par ailleurs, l'offre de formation du Programme d'apprentissage en milieu de travail se développe avec les partenaires sectoriels en tenant compte des besoins spécifiques des travailleurs et employeurs.</p>	
				<p>19/06/03</p> <p>Ministère de l'Éducation</p> <p>Augmentation de la clientèle en alternance études-travail.</p>	
				<p>19/06/03</p> <p>Emploi-Québec accentue son offre de service de formation en entreprise. En</p>	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 3 : Une intervention en formation adaptée, efficace et qui assure l'adéquation entre l'offre de main-d'oeuvre et les besoins des entreprises

Orientation : Favoriser une approche régionale de l'adéquation formation-emploi.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				2002-2003, les engagements dans la mesure de formation de la main-d'oeuvre volet employeur, sont supérieurs de 8 M\$ à ceux consignés pour l'année 2001-2002. Par ailleurs, l'offre de formation du Programme d'apprentissage en milieu de travail se développe avec les partenaires sectoriels en tenant compte des besoins spécifiques des travailleurs et employeurs.	
03.07	Augmenter le nombre de personnes qui participent à la formation de base, conformément à la politique et au plan d'action en matière de formation continue.	MESSF-MEQ	En continu	31/01/03 Emploi-Québec Cible 2002-2003 : Année de référence + 2000. Cible 2003-2004 et suivantes : Année de référence + 4000. À la fin du mois de décembre 2002, 1322 nouvelles participations de plus que l'an dernier à la même période avaient été inscrites en formation de base.	10/02/03 Ministère de l'Éducation On prévoit en 2002-2003 environ 6 000 personnes de plus en formation de base.
				03/02/03 Ministère de l'Éducation À court terme Les campagnes de promotion de la formation de base et les autres mesures de sensibilisation et d'animation prévues dans le Plan gouvernemental d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue se poursuivent. Se réalisent également : - la mise en place d'une LIGNE 1 800 APPRENDRE; - l'élaboration du curriculum de formation de base pour les personnes adultes; - la détermination de cibles régionales de rehaussement des inscriptions en formation de base; - la reconnaissance des organismes communautaires autonomes (principalement en alphabétisation). À long terme - Consolidation de la capacité et des structures d'accueil pour les adultes en formation de base de même que du financement pour la croissance prévue de cette clientèle.	19/06/03 L'augmentation du nombre de nouvelles participations en formation de base est observé dans 15 des 17 régions.

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 3 : Une intervention en formation adaptée, efficace et qui assure l'adéquation entre l'offre de main-d'oeuvre et les besoins des entreprises

Orientation : Favoriser une approche régionale de l'adéquation formation-emploi.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				<p>19/06/03 Ministère de l'Éducation Ajout de 6 000 personnes par rapport à 2001-2002 dont près de 2 000 référées par Emploi-Québec.</p> <p>19/06/03 Emploi-Québec Cible 2002-2003 : Année de référence + 2000. Cible 2003-2004 et suivantes : Année de référence + 4000. À la fin du mois de mars 2003, 2292 nouvelles participations de plus que l'an dernier à la même période avaient été inscrites en formation de base, soit une hausse de 7,3%.</p>	
03.08	Assouplir certaines règles de financement afin que des cours puissent démarrer même s'il n'est pas possible de constituer un groupe de 15 participants.	MESSF-MEQ	Réalisé	<p>31/01/03 Emploi-Québec Emploi-Québec achète actuellement des formations même si le minimum de participants requis n'est pas atteint. Ceci se fait particulièrement dans les régions ressources lorsqu'il est prioritaire de répondre à certains besoins du marché du travail. Certaines formules adaptées sont déjà prévues dans l'entente MEQ-MESS.</p> <p>19/06/03 Ministère de l'Éducation Modélisation faite. Application prévue en 2003-2004.</p> <p>19/06/03 Emploi-Québec Idem.</p>	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 3 : Une intervention en formation adaptée, efficace et qui assure l'adéquation entre l'offre de main-d'oeuvre et les besoins des entreprises

Orientation : Favoriser une approche régionale de l'adéquation formation-emploi.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
03.09	Développer l'offre de formation à temps partiel (qui est quasi inexistante dans plusieurs régions) afin de favoriser le perfectionnement des personnes en emploi. Étendre également la formule «temps partiel» à la formation qualifiante.	MESSF-MEQ	En voie de réalisation	31/01/03 Emploi-Québec Emploi-Québec a diffusé à l'été 2002 des orientations précises pour la mise en œuvre de la formation à temps partiel. Les régions ont déjà commencé à utiliser ce nouveau moyen pour la formation de personnes en emploi.	19/06/03 Emploi-Québec Plusieurs régions ont mis en place une offre de formation à temps partiel afin de permettre aux personnes en emploi d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles nécessaires à leurs fonctions pour se maintenir en emploi. En 2002-2003, Emploi-Québec a dépensé 1,7 M\$ en achat de formation à temps partiel.
				03/02/03 Ministère de l'Éducation À court terme - Selon les disponibilités financières, il est prévu d'introduire aussitôt que possible le temps partiel permettant l'acquisition de la formation manquante pour la reconnaissance des acquis. À long terme - La même mesure pourrait également contribuer à l'accroissement de la réussite pour certains élèves à qui il ne manque que quelques éléments d'une compétence.	
				19/06/03 Ministère de l'Éducation Accès à l'aide financière aux études pour les élèves à temps partiel.	
				19/06/03 Emploi-Québec Idem.	
03.10	Mettre en œuvre rapidement des mécanismes de reconnaissance des acquis et des compétences prévus dans la politique et le plan d'action en matière de formation continue.	MESSF-MEQ	Réalisation partielle	10/02/03 Ministère de l'Éducation À court terme Ces mesures seront effectivement appliquées selon les échéanciers prévus (dans le Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue) et dans une perspective régionale, notamment les nouveaux instruments en matière de reconnaissance des acquis en formation générale des adultes. Il faut mentionner également la mise en place d'une table interministérielle de	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 3 : Une intervention en formation adaptée, efficace et qui assure l'adéquation entre l'offre de main-d'oeuvre et les besoins des entreprises

Orientation : Favoriser une approche régionale de l'adéquation formation-emploi.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				<p>reconnaissance des acquis et des compétences.</p> <p>Enfin, les réflexions sont amorcées sur la clarification du droit à la reconnaissance des acquis dans les régimes des études du secondaire et du collégial.</p> <p>À long terme D'autres projets présentés en reconnaissance des acquis et actuellement à l'étude pourraient être expérimentés.</p> <p>Des solutions plus systémiques seront mises au point (notamment pour les acquis de formation).</p> <p>Des précisions utiles seront apportées en 2003-2004 dans les régimes des études après consultation.</p>	
				<p>10/02/03 Emploi-Québec Échéance: 2003-2004. Emploi-Québec est membre du Comité interministériel visant notamment la constitution d'un répertoire des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique. Emploi-Québec poursuit le développement et l'implantation du programme d'apprentissage en milieu de travail et a réalisé le cadre d'élaboration et d'évaluation d'une norme professionnelle.</p>	
				<p>19/06/03 Ministère de l'Éducation Mise en place de la Table interministérielle. Poursuite des travaux sur l'harmonisation des référentiels. Poursuite des travaux sur le bilan des acquis. Poursuite des travaux sur l'approche par groupes de personnes.</p>	
				<p>19/06/03 Emploi-Québec Échéance: 2003-2004. Emploi-Québec est membre de la Table interministérielle visant notamment la constitution d'un répertoire des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique. Emploi-Québec poursuit le développement et</p>	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 3 : Une intervention en formation adaptée, efficace et qui assure l'adéquation entre l'offre de main-d'oeuvre et les besoins des entreprises

Orientation : Favoriser une approche régionale de l'adéquation formation-emploi.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				l'implantation du programme d'apprentissage en milieu de travail. Elle a réalisé le cadre d'élaboration et d'évaluation d'une norme professionnelle et débutera au cours du printemps les travaux visant la mise en place du registre des compétences.	
03.19	Contribuer à répondre aux besoins de formation des régions, y compris dans le secteur privé (Exemple : formation dans le domaine de l'exportation).	R6	Non amorcé		

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 3 : Une intervention en formation adaptée, efficace et qui assure l'adéquation entre l'offre de main-d'oeuvre et les besoins des entreprises

Orientation : Lutter contre les pénuries de main-d'oeuvre.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
03.12	Mettre en place, dans chacune des régions, une équipe tactique d'Emploi-Québec, à laquelle pourront se joindre certains partenaires (par exemple des regroupements d'employeurs), afin de recenser les besoins de recrutement des entreprises de la région et de chercher activement des solutions pour régler ces problèmes.	MESSF-MEQ	En voie de réalisation	31/01/03 Emploi-Québec Des projets ont été initiés dans certaines régions afin de répondre aux besoins des entreprises qui connaissent des difficultés de recrutement. À titre d'exemple: suivi régulier des offres d'emploi et interventions des conseillers aux entreprises auprès des employeurs dont les postes n'ont pas été comblés afin d'identifier les solutions possibles. Soutien aux entreprises qui veulent embaucher un grand nombre de personnes: aide à la sélection des candidats, références de candidats, soutien à l'entreprise pour mettre sur pied un service de ressources humaines, des mécanismes de sélection, etc.	31/01/03 Emploi-Québec Toutes les régions sont visées mais plus particulièrement celles où le taux de chômage est faible et où des problèmes importants de recrutement sont rencontrés par les entreprises.
				19/06/03 Emploi-Québec Idem.	19/06/03 Emploi-Québec Idem.
03.13	Avoir recours de façon plus systématique au service de placement en ligne d'Emploi-Québec et accompagner à la fois les individus et les entreprises dans le processus de placement de la main-d'œuvre.	MESSF-MEQ	En continu	31/01/03 Emploi-Québec Emploi-Québec s'est doté d'un plan d'action concret afin de consolider sa prestation de service en matière de placement. Différentes activités sont prévues d'ici la fin avril 2003.	31/01/03 Emploi-Québec Le nombre d'employeurs ayant inscrit une offre dans le site de placement en ligne d'Emploi-Québec est passé de 1294 en novembre 2001 à 6020 en novembre 2002 et nombre de chercheurs d'emploi ayant inscrit une candidature dans le placement en ligne est passé de 6992 à 14188 pour les mêmes périodes.
				19/06/03 Emploi-Québec Emploi-Québec s'est dotée d'un plan d'action concret afin de consolider sa prestation de service en matière de placement.	19/06/03 Emploi-Québec En 2002-2003 le placement en ligne d'Emploi-Québec a permis à 84 214 employeurs distincts de signaler 313 433 vacances et à 92 985 chercheurs d'emploi d'annoncer leur candidature. Présentement, le site de Placement en ligne d'Emploi-Québec reçoit en moyenne 120 000 visites par jour ce qui en fait le site de placement le plus achalandé au Québec.

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 3 : Une intervention en formation adaptée, efficace et qui assure l'adéquation entre l'offre de main-d'oeuvre et les besoins des entreprises

Orientation : Lutter contre les pénuries de main-d'oeuvre.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
03.14	Offrir aux entreprises des services d'aide à la gestion des ressources humaines afin de rendre les emplois plus attrayants et d'atténuer les problèmes de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre.	MESSF-MEQ	En continu	31/01/03 Emploi-Québec Dans le cadre de son intervention en entreprise par le biais de la mesure Concertation pour l'emploi, volet intervention en entreprise, Emploi-Québec contribue à résoudre des problématiques en matière d'acquisition, de développement et de conservation des ressources humaines.	29/11/02 Emploi-Québec En date du 29 novembre 2002, Emploi-Québec avait engagé 3,4 M \$ pour l'aide à la mise en place de services de ressources humaines dans les différentes régions du Québec comparativement à 2,4 M \$ pour la même période en 2001.
				19/06/03 Emploi-Québec Dans le cadre de son intervention en entreprise par le biais de la mesure Concertation pour l'emploi : Aide à la mise en place d'un service de ressources humaines, Emploi-Québec contribue à résoudre des problématiques en matière d'acquisition, de développement et de conservation des ressources humaines.	19/06/03 Emploi-Québec Pour l'année 2002-2003, Emploi-Québec avait engagé 3,4 M \$ pour l'aide à la mise en place de service de ressources humaines dans les différentes régions du Québec comparativement à 2,6 M \$ pour l'année précédente.
03.15	Aider les entreprises dans l'amélioration de l'accueil des stagiaires et de la nouvelle main-d'œuvre.	MESSF-MEQ	En continu	13/02/03 Emploi-Québec contribue par l'entremise de ses mesures à améliorer la gestion des ressources humaines au sein des entreprises.	
				19/06/03 Emploi-Québec Idem.	
03.16	Procéder à des «achats de formation» ciblées sur des besoins pressants des entreprises.	MESSF-MEQ	En continu	31/01/03 Emploi-Québec Les achats de formation se font déjà à partir d'une estimation des besoins du marché du travail en collaboration avec tous les partenaires du marché du travail impliqués.	
				19/06/03 Emploi-Québec Idem.	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 3 : Une intervention en formation adaptée, efficace et qui assure l'adéquation entre l'offre de main-d'oeuvre et les besoins des entreprises

Orientation : Lutter contre les pénuries de main-d'oeuvre.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
03.17	Intensifier les efforts afin d'intéresser les femmes aux métiers non traditionnels.	MESSF-MEQ	En continu	31/01/03 Emploi-Québec La stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine rendue publique en septembre 2001 comprend une orientation visant à "Encourager et soutenir la diversification des choix professionnels des femmes". Emploi-Québec encourage la mise en oeuvre d'ententes spécifiques portant sur la condition féminine et d'autres sur la diversification des choix professionnels.	31/01/03 Emploi-Québec L'ensemble des régions sont touchées. La stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine est mise en oeuvre dans chacune des régions.
				04/02/03 Ministère de l'Éducation À court terme - Faire connaître davantage et poursuivre la tenue d'activités récurrentes comme : le Concours Chapeau, les filles! et Excelle Science, pour les filles en sciences et génie. - Poursuite du soutien à l'entrepreneuriat féminin avec le MFER mission Recherche et le Secteur de l'enseignement supérieur, le Comité interministériel sur l'entrepreneuriat féminin. Implantation de nouvelles activités, telles : - Mesures proposées pour l'accès des femmes dans l'industrie de la construction (Commission de la construction du Québec). - Projet de cybermentorat destiné aux filles des programmes de formation à prédominance masculine. S'engager avec le MESS et les partenaires des régions et de l'emploi dans des ententes spécifiques sur le sujet comme celles qui ont été conclues en Montérégie et dans l'Outaouais.	19/06/03 Emploi-Québec L'ensemble des régions sont touchées. La stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine est mise en oeuvre dans chacune des régions. Des ententes spécifiques sur la condition féminine ou, plus particulièrement, sur la diversification professionnelle des femmes ont été conclues dans 4 régions: Outaouais, Montérégie, Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean.
				19/06/03 Ministère de l'Éducation Concours Chapeau les filles et Excelle Science. Soutien à l'entrepreneuriat féminin. Mesures pour l'accès des femmes dans l'industrie de la construction.	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 3 : Une intervention en formation adaptée, efficace et qui assure l'adéquation entre l'offre de main-d'oeuvre et les besoins des entreprises

Orientation : Lutter contre les pénuries de main-d'oeuvre.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				19/06/03 Emploi-Québec Idem.	
03.20	Associer les conseils régionaux des partenaires du marché du travail au réexamen des orientations et de la gestion du Fonds national de formation de la main-d'œuvre.	CPMT	Réalisation partielle	13/02/03 Consultations effectuées auprès des conseils régionaux des partenaires du marché du travail sur le Plan d'affectation 2001-2004 et sur une réflexion relative aux orientations du fonds et l'utilisation des ressources. Calendrier échelonné entre janvier et septembre 2003.	13/02/03 Prise en compte des avis des régions dans l'identification des orientations visant à atteindre les objectifs de la Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre et une meilleure utilisation des moyens fournis par cette loi.
				19/06/03 Consultations effectuées auprès des conseils régionaux des partenaires du marché du travail sur le Plan d'affectation 2001-2004 et sur une réflexion relative aux orientations du fonds et l'utilisation des ressources. Calendrier échelonné entre janvier et septembre 2003. Consultation en deux étapes. La consultation sur le Plan d'affectation 2003-2004 est terminée.	19/06/03 Idem.
03.21	Instaurer, en lien avec les régions, une veille active des besoins de main-d'œuvre en vue de provoquer les ajustements permettant l'adéquation formation-emploi.	CPMT	En voie de réalisation	13/02/03 Rencontre entre les représentants de la CPMT, d'Emploi-Québec et du Secrétariat de la CPMT pour circonscrire le projet d'initiative et son calendrier de réalisation.	13/02/03 Participation des régions à la préparation d'une réponse efficace aux besoins de main-d'œuvre sur leur territoire.
				19/06/03 Rencontre entre les représentants de la CPMT, d'Emploi-Québec et du Secrétariat de la CPMT pour circonscrire le projet d'initiative et son calendrier de réalisation. Mémoire présenté à la Commission du 8 mai 2003.	19/06/03 Idem.
03.22	Rendre public un sondage auprès de 23 000 PME sur les besoins de main-d'œuvre.	FCEI	Non amorcé		
03.23	Favoriser le jumelage professionnel d'immigrants avec des travailleurs québécois.	TCRI	En voie de réalisation	19/06/03 Nous avons mis en place avec le Ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration (MRCI) un comité de travail qui a eu comme objectif de définir les objectifs d'un projet-pilote jumelage professionnel de même que de procéder à la	19/06/03 Deux organismes en région ont été choisis : le Regroupement interculturel de Drummond (RID) et le Service d'aide et d'adaptation des immigrants à Québec

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 3 : Une intervention en formation adaptée, efficace et qui assure l'adéquation entre l'offre de main-d'oeuvre et les besoins des entreprises

Orientation : Lutter contre les pénuries de main-d'oeuvre.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				sélection de 5 organismes porteurs du projet : 3 organismes de Montréal ont été choisis, un à Drummondville et un autre à Québec. Le projet-pilote a débuté début juin, celui-ci se déroulera jusqu'en mars 2004. Le comité de travail fera le suivi du projet de même qu'il contribuera à concevoir différents outils pertinents pour la réalisation des jumelages professionnels tel des outils de promotion, de sélection des candidats, un contrat d'engagement moral et des outils de suivi.	(SAAI).
03.24	Transmettre aux immigrants les connaissances sur les réalités du marché du travail.	TCRI	Non amorcé		

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 3 : Une intervention en formation adaptée, efficace et qui assure l'adéquation entre l'offre de main-d'oeuvre et les besoins des entreprises

Orientation : Assurer la relève et contrer l'exode des jeunes.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
03.18	Encourager les entreprises à se doter d'une gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre.	MESSF-MEQ	En continu	<p>31/01/03 Emploi-Québec Entre autres activités, Emploi-Québec étudie présentement la possibilité de développer un guide pour l'élaboration d'un plan de relève dans les entreprises afin de permettre aux gestionnaires d'anticiper leurs besoins quantitatifs et qualitatifs en termes de ressources humaines.</p> <p>19/06/03 Emploi-Québec Idem.</p>	<p>19/06/03 Emploi-Québec Certaines régions du Québec ont entrepris une vaste enquête sur les besoins de relève des entreprises. Il s'agit des régions Chaudières Appalaches, Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean Centre-du-Québec (terminées) et Abitibi-Témiscamingue (en cours de réalisation).</p>

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 4 : Le soutien et l'investissement dans les infrastructures de transport

Orientation : Permettre aux municipalités régionales de comté (MRC) d'intégrer et de mieux gérer leurs services de transport collectif.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
04.01	Mettre en place un programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural qui vise à couvrir une partie des frais d'organisation et d'exploitation encourus par les services de transport ruraux mis sur pied par les MRC (10 M\$ sur 5 ans).	MTQ	Réalisé	01/01/03 Décret no 1358-2002. Le programme est entré en vigueur le 1er janvier 2003.	19/06/03 Le nouveau programme permet aux MRC d'avoir un soutien financier du gouvernement pour faciliter une meilleure utilisation des ressources disponibles en matière de transport collectif tout en offrant la possibilité au milieu local de mieux organiser les services en fonction de leurs besoins.
04.02	Rendre possible le jumelage des sommes disponibles pour le transport collectif avec les pactes ruraux.	MTQ	Réalisé	31/01/03 Le jumelage est possible.	19/06/03 Mesure mise en vigueur par l'ancien ministre des Régions qui facilite la participation des MRC en leur permettant d'utiliser les sommes prévues aux pactes ruraux et ainsi financer leur part exigée par le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural.
04.03	Soutenir les partenaires du milieu dans l'organisation du transport collectif en tenant compte des spécificités régionales.	MTQ	Réalisé	31/01/03 Soutien grâce au programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural. Les directions territoriales sont chargées d'accompagner les décideurs locaux dans leur demande de subvention. Le programme tient compte du niveau de développement de la MRC.	19/06/03 Le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural offre un soutien financier aux MRC tout en proposant la souplesse nécessaire pour l'organisation des services de transports efficaces en fonction des priorités du milieu. À cet égard, les directions territoriales du MTQ offrent aux MRC le soutien et l'expertise nécessaire afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs en tenant compte des modalités du programme.

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 4 : Le soutien et l'investissement dans les infrastructures de transport

Orientation : Favoriser le développement des services de transport aérien.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
04.04	Mettre en œuvre la Politique nationale de transport aérien, qui vise notamment à soutenir le développement économique des régions du Québec par des services de transport aérien accessibles.	MTQ	En continu	31/01/03 La politique a été annoncée au Rendez-vous. Un projet de programme d'aide est en cours de rédaction. Un forum de concertation sur le transport aérien sera bientôt créé.	
				19/06/03 Idem.	
04.05	S'assurer d'une offre de sièges à prix abordable dans le cadre de l'entente intervenue avec Air Canada.	MTQ	Réalisé	07/01/03 L'entente est en vigueur depuis le 7 janvier 2003.	19/06/03 L'entente actuelle permet le maintien des services régionaux d'Air Canada Jazz malgré les difficultés actuelles.
				19/06/03 La politique a été annoncée au Rendez-vous. Un projet de programme d'aide est en cours de rédaction. Un forum de concertation sur le transport aérien sera bientôt créé.	
04.06	Proposer un mécanisme de surveillance de l'entente intervenue avec Air Canada.	MTQ	En continu	31/01/03 Les modalités du mécanisme de surveillance sont en discussion.	
				19/06/03 Les modalités du mécanisme de surveillance sont en discussion. Cependant, un comité interministériel a été créé afin de s'assurer d'un mécanisme de transition dans l'éventualité où Air Canada devrait modifier ou arrêter ses services aériens régionaux.	
04.07	Faire valoir auprès du gouvernement fédéral les revendications du Québec pour qu'il obtienne sa juste part du programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA) et que les conditions d'admissibilité en soient élargies.	MTQ	En continu	31/01/03 Des discussions sont déjà entamées au sujet du PAIA afin d'élargir les conditions d'admissibilité et ainsi permettre au Québec d'obtenir sa juste part du programme. Ces mesures seront discutées dans le cadre du forum de concertation.	
				19/06/03 Idem.	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 4 : Le soutien et l'investissement dans les infrastructures de transport

Orientation : Poursuivre le développement du réseau routier.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
04.08	Inclure les autoroutes 35, 73/173 et 55 dans le programme d'amélioration des routes frontalières et continuer d'appuyer cette position auprès du gouvernement fédéral.	MTQ	En continu	<p>31/01/03 Une lettre a été envoyée le 19 décembre 2002 au gouvernement fédéral. Un communiqué de presse a été émis au même moment à cet effet.</p> <p>19/06/03 Une lettre a été envoyée le 19 décembre 2002 au gouvernement fédéral. Un communiqué de presse a été émis au même moment à cet effet. Une rencontre a eu lieu en avril. Le gouvernement fédéral a pris acte des demandes du Québec. Une rencontre a eu lieu le 18 juin 2003. Le sujet est à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre entre les ministres.</p>	
04.09	Appuyer la construction de l'autoroute 25, comprenant la construction du pont conditionnellement à une participation du secteur privé.	MTQ	En continu	<p>31/01/03 L'étude d'impact environnemental a été réalisée.</p> <p>19/06/03 L'étude d'impact environnemental a été réalisée. Le dossier est en attente des audiences publiques du BAPE.</p>	<p>19/06/03 À terme, le projet permettra d'améliorer la fluidité et la sécurité des usagers, de réduire le temps de déplacement entre Montréal et Laval et les coûts du transport, de soutenir le développement économique régional particulièrement les pôles économiques d'Anjou-Mercier, Centre de Laval et Longueuil, en plus de consolider les activités du centre et de l'Est de l'agglomération.</p>
04.10	Réaliser la construction de l'autoroute 30 dès que le gouvernement fédéral aura confirmé sa participation au financement.	MTQ	En continu	<p>31/01/03 Des négociations ont cours en collaboration avec le ministère des Finances.</p> <p>19/06/03 Le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont annoncé leur engagement le 6 mars 2003 à réaliser et à financer (en partenariat avec le secteur privé) le projet. Le 19 juin, le projet est reconfirmé.</p>	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 4 : Le soutien et l'investissement dans les infrastructures de transport

Orientation : Concilier circulation, sécurité et environnement dans les différents plans de transport déjà en place.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
04.11	Intégrer un nouveau concept de traversée des agglomérations.	MTQ	En continu	31/01/03 Un groupe de travail est en place pour revoir l'application de l'approche.	
				19/06/03 Une table de répondants est en place pour harmoniser l'application de cette approche.	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 4 : Le soutien et l'investissement dans les infrastructures de transport

Orientation : Transport collectif.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
04.12	Travailler avec les promoteurs et les différents intervenants pour assurer la pérennité et la viabilité des entreprises d'économie sociale dans ce domaine.	CES	En continu	07/02/03 Rencontres avec des promoteurs, accompagnement et soutien. Participation à des rencontres régionales ou locales à l'invitation des promoteurs.	
04.13	Travailler à la constitution d'une table de concertation dans ce domaine.	CES	En continu	07/02/03 Une rencontre a eu lieu à cet effet le 12 décembre dernier, à Nicolet. Des représentants du ministère des Transports, de Solidarité rurale, de la Fédération québécoise des municipalités, des promoteurs de projets en transport collectif et du Chantier de l'économie sociale étaient présents à cette rencontre. Les représentants du ministère, de Solidarité rurale et de la Fédération ont signifié dès le début de la réunion que la mise en place d'une telle table n'était aucunement nécessaire et que le développement du transport collectif allait bon train.	
04.14	Appuyer les MRC et les municipalités dans le développement du transport collectif.	FCSQ	En continu	11/02/03 Modèle de protocole d'entente à l'intention des commissions scolaires pour les aider dans leurs discussions avec les MRC et les municipalités.	
				19/06/03 Idem.	
04.15	Soutenir les MRC dans le développement du transport collectif.	FQM	En continu	12/02/03 La FQM fournit l'information à ses membres portant sur le guide de mise en place du programme de transport collectif.	
				19/06/03 La FQM fournit l'information à ses membres portant sur le guide de mise en place du programme de transport collectif par le biais de ses organes d'informations s'adressant aux municipalités membres.	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 4 : Le soutien et l'investissement dans les infrastructures de transport

Orientation : Transport collectif.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
04.16	Diffuser à ses membres les avantages de la nouvelle Politique nationale du transport aérien.	CCQ	Non amorcé		

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 5 : La mise en place de stratégies adaptées de développement économique

Orientation : Fonds de développement régionaux.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
05.01	Former un comité de travail sur les fonds de développement régionaux avec le mandat d'établir les besoins régionaux en terme de financement d'entreprises et d'examiner les solutions à y apporter : - constats et bilan des montants investis par région; - identification des faiblesses régionales; - identification des façons possibles d'y répondre (avec les fonds existants ou de nouvelles formules). Ce comité sera composé de représentants des régions (sous la responsabilité de M. Marc Brouillette de la Côte-Nord), des fonds d'investissement (FSTQ, Fondation, SGF, Innovatech, etc.), de l'Association des régions du Québec et de représentants du MFER et du MREG.	MF	Retiré	<p>13/02/03</p> <p>Une première rencontre du comité a eu lieu les 30 et 31 janvier. Étaient présents à cette rencontre des représentants de cinq régions ressources (02, 08, 09, 10 et 11), de trois régions centrales (07, 05 et 14), de six organismes d'investissements (CRCD, Fondation, FSTQ, Innovatech, IQ et SGF) de deux ministères (MFER et MREG) et un invité du CRISES. La première journée a été l'occasion pour les fonds d'investissement et le MREG de présenter les outils de capitalisation disponibles aux entreprises en région et de prendre pleinement connaissance des propositions soulevées par les régions lors du Rendez-vous national des régions. La deuxième journée a été consacrée à une présentation des premières pistes de solution et à des échanges entre les intervenants. À cet effet, les représentants des régions souhaitent une solution qui reconnaît les particularités régionales et un renforcement en amont du soutien aux projets. La date de la prochaine rencontre n'a pas été fixée.</p> <p>19/06/03</p> <p>Budget 2003-2004 (12 juin 2003) : La mise en oeuvre de cette mesure n'a pas été retenue.</p>	<p>13/02/03</p> <p>Accroîtra l'accès à des outils de développement et le pouvoir décisionnel en région favorisant: la création d'emplois, la diversification économique et l'accroissement des investissements.</p> <p>19/06/03</p> <p>Impact Budget 2003-2004 : Les conclusions du groupe de travail n'auront aucun impact sur les régions à court terme. Néanmoins, les conclusions du groupe de travail seront prises en considération dans le cadre de la révision de l'intervention gouvernementale en région.</p>

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 5 : La mise en place de stratégies adaptées de développement économique

Orientation : Fonds de développement régionaux.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
05.02	Offrir dès maintenant, à titre d'expérience témoin, en priorité aux régions-ressources, la possibilité de créer des fonds régionaux d'investissement reposant sur une formule de participation tripartite comprenant : - une participation des fonds de retraite des travailleurs des régions; - une participation du gouvernement fédéral; - une participation du gouvernement du Québec. Deux principes à respecter : - rendement comparable à celui des fonds privés; - appariement par le gouvernement des fonds au fur et à mesure des mises de fonds des régions.	MF	Retiré	10/02/03 Est en lien direct avec l'activité 05.01. 19/06/03 Budget 2003-2004 (12 juin 2003) : La mise en œuvre de cette mesure n'a pas été retenue.	13/02/03 Accroîtra l'accès à des outils de développement et le pouvoir décisionnel en région favorisant: la création d'emplois, la diversification économique et l'accroissement des investissements. 19/06/03 Impact Budget 2003-2004 : Les conclusions du groupe de travail n'auront aucun impact sur les régions à court terme. Néanmoins, les conclusions du groupe de travail seront prises en considération dans le cadre de la révision de l'intervention gouvernementale en région.

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 5 : La mise en place de stratégies adaptées de développement économique

Orientation : Mettre en place une stratégie de plein emploi et adapter les stratégies de développement économique.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
05.03	Analyser, en collaboration avec les régions et les partenaires nationaux, la possibilité de répondre à certains besoins spécifiques des régions pour le soutien à la mise en place de fonds d'investissement.	MF	Retiré	31/01/03 Est en lien direct avec l'engagement 05.01 sauf si le mandat du groupe de travail prévu par cet engagement ne le permet pas.	13/02/03 Accroîtra l'accès à des outils de développement et le pouvoir décisionnel en région favorisant: la création d'emplois, la diversification économique et l'accroissement des investissements.
				19/06/03 Budget 2003-2004 (12 juin 2003) : La mise en œuvre de cette mesure n'a pas été retenue.	19/06/03 Impact Budget 2003-2004 : Les conclusions du groupe de travail n'auront aucun impact sur les régions à court terme. Néanmoins, les conclusions du groupe de travail seront prises en considération dans le cadre de la révision de l'intervention gouvernementale en région.
05.04	Mettre en valeur la mesure fiscale « Société à capital de risque à vocation régionale (SCRVR) » pour répondre aux demandes régionales et stimuler l'émergence de capitaux de risque privés en région.	MF	Non amorcé	31/01/03 Est en lien direct avec l'engagement 05.01.	13/02/03 Stimuler l'émergence de capitaux de risque privés en régions.
				19/06/03 Est en lien direct avec l'engagement 05.01. Budget 2003-2004 (12 juin 2003) : La pertinence du régime d'épargne-action (RÉA), dans sa forme actuelle, sera examinée. Entre temps, le gouvernement a décrété un moratoire sur l'émission de titres dans le cadre RÉA, incluant le volet des SCRVR.	19/06/03 Impact Budget 2003-2004 : Aucune SCRVR ne peut être mise sur pied.
05.05	Réviser le rôle de la Société générale de financement du Québec de manière à ce qu'elle soit plus présente en région et qu'elle favorise la réalisation de projets d'investissement dans des filières industrielles ou des créneaux d'excellence.	MF	En continu	31/01/03 Comme par le passé, la SGF va continuer d'étudier les projets de moins de 10 M\$ à leur mérite (95 projets de moins de 10 M\$ ont été soutenus au cours des 5 dernières années).	13/02/03 Permettra de soutenir les projets de moins grandes envergures issues des créneaux d'excellences tels qu'établis dans les ententes ACCORD 1.
				19/06/03 En date du 15 mai 2003, la SGF devait continuer d'étudier les projets de moins de 10 M\$ à leur mérite.	15/05/03 Idem.

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 5 : La mise en place de stratégies adaptées de développement économique

Orientation : Mettre en place une stratégie de plein emploi et adapter les stratégies de développement économique.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
05.06	Poursuivre l'implantation des fonds d'investissement régionaux en entrepreneuriat féminin dans les régions ressources.	MDER (MIC)	En voie de réalisation	31/01/03 Mauricie entente signée en mai 2002; Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ententes signées sous peu; Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Nord-du-Québec, ententes prévues en 2003-2004.	19/06/03 Il est estimé que ces fonds génèrent 25 emplois par année par région.
				19/06/03 En Mauricie, l'entente a été signée en mai 2002. En Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent; Abitibi-Témiscamingue et Saguenay/Lac-Saint-Jean, les ententes ont été signées le 31 mars 2003. Au Nord-du-Québec, les discussions avec les partenaires sont en cours, l'entente devrait être signée en 2003-2004.	
05.07	Mobiliser les représentants régionaux et les responsables des fonds d'investissement pour adapter les outils de capitalisation existants aux réalités régionales.	MF	Retiré	31/01/03 S'inscrit dans 05.01 sauf si le mandat du groupe de travail prévu dans cet engagement ne le permet pas.	13/02/03 Accroîtra l'accès à des outils de développement et le pouvoir décisionnel en région favorisant: la création d'emplois, la diversification économique et l'accroissement des investissements.
				19/06/03 Budget 2003-2004 (12 juin 2003) : La mise en œuvre de cette mesure n'a pas été retenue.	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 5 : La mise en place de stratégies adaptées de développement économique

Orientation : Contribuer au développement des coopératives.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
05.08	Rendre publique, à très courte échéance, une Politique de développement des coopératives qui vise notamment : - la croissance et la diversification des coopératives; - l'expansion des grandes coopératives et le maintien au Québec de centres de décision névralgiques; - l'émergence de nouvelles coopératives, notamment dans des secteurs qui répondent à des besoins spécifiques des régions.	MDER (MIC)	Réalisation partielle	<p>31/01/03</p> <p>Dans le cadre de la stratégie "Vers le plein emploi", le gouvernement a annoncé le 12 décembre 2002, un budget de 20 millions de dollars sur 3 ans voué à la mise en œuvre de la Politique de développement des coopératives. Le dépôt de cette Politique est prévu dans les prochaines semaines.</p> <p>19/06/03</p> <p>Dans le cadre de la stratégie "Horizon 2005 - Vers le plein emploi", le gouvernement a annoncé le 12 décembre 2002 un budget de 20 M\$ sur trois ans voué à la mise en œuvre de la Politique de développement des coopératives. Lors du Discours sur le budget 2003-2004 du 11 mars 2003 (budget non adopté), la Politique de développement des coopératives a été annoncée. Actuellement, le présent gouvernement est à se positionner par rapport à cette politique.</p>	<p>19/06/03</p> <p>Une augmentation nette de 20 000 emplois coopératifs sur 10 ans, dont une majorité en région. Actuellement, 75% des emplois coopératifs sont à l'extérieur des grands centres.</p>

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 5 : La mise en place de stratégies adaptées de développement économique

Orientation : Contribuer au développement économique du secteur des pêches et de l'aquaculture.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
05.09	Compléter l'évaluation d'une nouvelle mesure d'exemption fiscale pour gains en capital (500 000 \$) dans le secteur des pêches, afin de faciliter le transfert de propriété des entreprises de capture et de favoriser la relève du secteur des pêches et aquaculture.	MAPAQ	Réalisé	<p>31/01/03 Un dossier a été déposé au MFER, par le MAPAQ, en novembre 2002. L'annonce publique et l'émission du Bulletin d'information par le MFER ont été effectuées en décembre 2002.</p> <p>19/06/03 Idem.</p>	<p>31/01/03 L'impact sera principalement ressenti dans les régions maritimes du Bas-St-Laurent (01), de la Côte-Nord (09) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11). On évalue qu'environ 180 pêcheurs se prévaudront de la mesure au cours des cinq prochaines années. Le coût fiscal de cette mesure est évalué à près de 4 M\$.</p> <p>19/06/03 Idem.</p>

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 5 : La mise en place de stratégies adaptées de développement économique

Orientation : Contribuer au financement des entreprises agroalimentaires.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
05.10	Étendre l'accès aux programmes de financement de l'industrie agroalimentaire à toutes les régions-ressources.	MAPAQ	En voie de réalisation	31/01/03 Les entreprises de toutes les régions-ressources sont admissibles aux programmes. Rencontre CAR-Nord-du-Québec le 14 janvier. Actions en préparation pour le Nord-du-Québec.	31/01/03 L'engagement s'adresse plus particulièrement à la région Nord-du-Québec (10).
				19/06/03 Idem.	28/08/03 L'engagement s'adresse plus particulièrement à la région Nord-du-Québec (10). Le budget réservé de 50K\$ à la région du Nord-du-Québec pourrait susciter des investissements de 300K\$ et créer 3 à 4 emplois dans la région.

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 5 : La mise en place de stratégies adaptées de développement économique

Orientation : Contribuer au développement de certaines entreprises agricoles.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
05.11	Élaborer et adopter un programme permettant l'attribution de baux de bleuetières de type forêt/bleuet dans les territoires publics sous aménagement forestier, la révision de la tarification afférente et la poursuite des travaux de recherche sur ce type de bleuetières.	MRNFP	En voie de réalisation	10/02/03 Une version préliminaire du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier à des fins de bleuetière a été soumise pour consultation à 90 organismes concernés. Celle-ci s'est terminée le 31 janvier 2003. Vingt organismes ont soumis des commentaires.	10/02/03 Cette mesure permettra la réalisation d'aménagement polyvalent du territoire. Les soumissionnaires seront sélectionnés à partir de différents critères, dont leur appartenance au milieu régional. Le Programme va également permettre une diversification des productions régionales, ce qui constituera une source de revenu supplémentaire.
				19/06/03 Une version préliminaire du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier à des fins de bleuetière a été soumise pour consultation à 90 organismes concernés. Celle-ci s'est terminée le 31 janvier 2003. Vingt organismes ont soumis des commentaires. Un rapport de consultation et une nouvelle version du projet de programme sont complétés. Cette version sera bientôt approuvée par les autorités pour ensuite être transmise dans les prochaines semaines pour adoption par le Conseil des ministres.	19/06/03 Cette mesure permettra la réalisation d'aménagement polyvalent du territoire. Elle donnera accès à des territoires sous aménagement forestier pour l'aménagement de bleuetières de type forêt/bleuet. L'attribution favorisera les projets d'agrandissement et de consolidation des producteurs existants pour leur permettre d'atteindre un seuil de viabilité d'environ 200 ha. Les soumissionnaires seront sélectionnés à partir de différents critères, dont la taille de leur production annuelle et leur appartenance au milieu régional. Le Programme va également permettre une diversification des productions régionales, ce qui constituera une source de revenu supplémentaire.

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 5 : La mise en place de stratégies adaptées de développement économique

Orientation : Soutenir les objectifs de la "Politique de développement des coopératives".

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
05.12	Mettre les ressources du développement coopératif, régionalisé via les coopératives de développement régional, au service du démarrage de nouvelles coopératives.	Conseil Coop du Qc	Non amorcé	04/02/03 Attente prolongée de l'adoption de la politique gouvernementale en matière de développement coopératif.	
05.13	Mobiliser les membres concernés du Conseil de la coopération du Québec derrière les objectifs de cette politique en terme d'investissement et d'emploi.	Conseil Coop du Qc	Non amorcé	04/02/03 Attente prolongée de l'adoption de la politique gouvernementale en matière de développement coopératif.	

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 6 : L'intégration de la dimension environnementale comme outil de développement

Orientation : Favoriser le développement socio-économique des régions dans une optique de développement durable.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
06.01	Adopter une Politique nationale de l'eau qui mettra de l'avant une approche participative de gestion de l'eau par bassins versants ayant pour objectifs la protection, la restauration et la mise en valeur des rivières; sa mise en œuvre impliquera l'ensemble des acteurs locaux et régionaux.	MENVIQ	Réalisé	<p>04/02/03 La Politique nationale de l'eau a été rendue publique le 26 novembre 2002. 23 des 33 comités de bassin ont reçu leur financement de démarrage.</p> <p>19/06/03 La Politique nationale de l'eau a été rendue publique le 26 novembre 2002. Au chapitre de la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau sur la base du bassin versant, 33 bassins versants prioritaires ont été identifiés, 27 comités de bassin ont reçu en 2002-2003 un financement de démarrage.</p> <p>Il est prévu de soutenir le fonctionnement de 23 comités de bassin qui entrent en 2003-2004 dans la première phase de réalisation du plan directeur de l'eau, plan permettant d'identifier les actions prioritaires à réaliser sur leur bassin versant respectif.</p>	<p>04/02/03 Les régions seront des partenaires très actifs dans la gestion de l'eau douce au Québec.</p>
06.02	Renforcer les partenariats entre les différents intervenants locaux, régionaux et gouvernementaux pour la mise en œuvre de projets environnementaux.	MENVIQ	En voie de réalisation	<p>04/02/03 1) Mise en ligne sur Internet des initiatives régionales de partenariat pour le développement de projets environnementaux. 2) Développement, avec le Regroupement national des CRE, de mécanismes d'échanges pour favoriser une meilleure synergie interrégionale. 3) Supporter techniquement le développement de nouveaux projets environnementaux en région.</p> <p>19/06/03 1) Mise en ligne sur Internet des initiatives régionales de partenariat pour le développement de projets environnementaux 2) À la suite d'un échange avec le ministère du Développement économique et régional afin d'explorer les avenues de financement pour les conseils régionaux en environnement (CRE), plus particulièrement dans les régions ayant présenté des projets de développement lors du Rendez-vous des régions, le Ministère est en attente du suivi des échanges entre le Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec (RNCREQ) et l'Association des conseils régionaux de développement pour les avenues de financement. 3) Supporter techniquement le développement de nouveaux projets</p>	<p>04/02/03 Ces actions favoriseront l'éclosion de nouvelles initiatives de partenariat en développement durable dans chacune des régions.</p> <p>19/06/03 Idem.</p>

Thème 1 : La prospérité économique

Bloc 6 : L'intégration de la dimension environnementale comme outil de développement

Orientation : Favoriser le développement socio-économique des régions dans une optique de développement durable.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				environnementaux en région Développement avec le Regroupement national des CRE, de mécanismes d'échanges pour favoriser une meilleure synergie interrégionale.	
06.03	S'entendre avec les intervenants régionaux sur l'élaboration et le suivi d'indicateurs de développement durable.	MENVIQ	En voie de réalisation	04/02/03 Développer, en partenariat avec les régions, un atelier d'information et de suivi sur les indicateurs où sera, notamment présentée l'expérience du Laboratoire de développement durable du Saguenay-Lac-St-Jean.	04/02/03 Les régions pourront développer une compréhension commune de la notion d'indicateur, faire état de leurs réalisations dans ce domaine et profiter des expériences.
				19/06/03 Idem.	19/06/03 Idem.

Thème 1 : La prospérité économique

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 7 : L'attraction et la rétention des personnes en région

Orientation : Encourager la mobilité des étudiants vers les régions-ressources

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
07.01	Le MEQ s'engage à examiner dans les prochaines règles budgétaires la question des services d'intégration des élèves immigrants, de manière à ce que les commissions scolaires puissent offrir à tout enfant de personne immigrante les services requis.	MEQ	Réalisation partielle	<p>11/02/03 Par ses règles budgétaires annuelles, le ministère de l'Éducation finance actuellement certaines mesures visant le soutien de services destinés à la population immigrante.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration des règles budgétaires 2003-2004, le Ministère examinera si certaines problématiques particulières liées à l'immigration, notamment dans les régions, doivent être traitées par ces règles budgétaires.</p> <p>19/06/03 Par ses règles budgétaires annuelles, le ministère de l'Éducation finance actuellement certaines mesures visant le soutien de services destinés à la population immigrante.</p>	
07.02	Le Ministère accueille avec intérêt une proposition de l'Université du Québec favorisant, dans un premier temps, la mobilité des étudiants et, éventuellement, des professeurs et des chercheurs à l'intérieur du réseau, et il se penchera sur une formule pour étendre ce principe aux cégeps.	MEQ	En continu	<p>03/02/03 Au secteur universitaire : Échanger avec les promoteurs de Mobil'Uq et convenir du modèle le plus approprié pour la rétention et l'attraction et définir le programme (hiver 2003).</p> <p>Au collégial : Échanger avec la Fédération des cégeps sur la formule à adopter et sur les modalités d'application au réseau collégial (février 2003).</p> <p>19/06/03 Pour le moment, le MEQ ne peut donner suite au projet de l'UQ.</p>	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 7 : L'attraction et la rétention des personnes en région

Orientation : Attirer les étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur en région.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
07.03	Accorder des bourses supplémentaires d'exemption de frais forfaitaires aux étudiants étrangers inscrits dans les universités des régions-ressources.	MEQ	Réalisé	03/02/03 - Modifier les règles budgétaires. - Informer les universités (mars 2003).	19/06/03 Les universités en région vont disposer de 40 bourses supplémentaires.
				19/06/03 - Modifier les règles budgétaires. - Informer les universités (avril 2003).	
07.04	Soutenir une campagne de publicité auprès des étudiants étrangers pour les inviter à venir acquérir leur formation au Québec dans les collèges et les universités situés en région, et faciliter leur accueil.	MEQ	Réalisé	03/02/03 - Assurer l'arrimage avec le MRCI (fait). - Préciser les modalités d'allocation entre les collèges et les universités : élaborer une hypothèse et la soumettre au MRCI pour assurer la complémentarité des actions (février 2003). - Discuter avec l'Université du Québec et la Fédération des cégeps sur les modalités de mise en oeuvre (mars 2003).	
				19/06/03 Un montant de 300 000 \$ sera versé sous peu au fiduciaire universités-cégeps.	
07.05	Examiner avec les partenaires d'autres moyens visant à attirer les étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur en région.	MEQ	En voie de réalisation	03/02/03 - Donner suite dans le cadre de la révision actuellement en cours au MEQ des mesures relatives aux étudiants étrangers (hiver 2003).	
				19/06/03 Deux ententes spécifiques sont signées (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue).	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 7 : L'attraction et la rétention des personnes en région

Orientation : Lutter contre les pénuries de main-d'oeuvre.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
07.06	Avoir recours à l'immigration pour répondre à des besoins spécifiques de main-d'œuvre spécialisée.	MESSF-MESS	En continu	31/01/03 Emploi-Québec participe, dans quatre régions, à des ententes spécifiques portant sur l'attraction et l'établissement durable des immigrants. De plus, afin de favoriser l'insertion au marché du travail des personnes immigrantes avec peu d'expérience de travail au Québec, des stages d'immersion professionnelle sont offerts dans huit régions, desservant ainsi, pour 2002-2003, près de 300 personnes immigrantes dans la région de Montréal, et près de 200 dans sept autres régions.	31/01/03 Les régions visées par la politique de régionalisation de l'immigration sont plus particulièrement ciblées. De plus, le recours à l'immigration pour répondre à des besoins spécifiques de main-d'œuvre spécialisée touche les régions où des difficultés de recrutement pour ce type d'emploi sont rencontrées.
				19/06/03 Emploi-Québec participe, dans cinq régions, à des ententes spécifiques portant sur l'attraction et l'établissement durable des immigrants. De plus, afin de favoriser l'insertion au marché du travail des personnes immigrantes avec peu d'expérience de travail au Québec, des stages d'immersion professionnelle sont offerts dans huit régions, desservant ainsi, pour 2002-2003, près de 300 personnes immigrantes dans la région de Montréal, et près de 200 dans sept autres régions.	19/06/03 Idem.

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 7 : L'attraction et la rétention des personnes en région

Orientation : Attirer et retenir davantage d'immigrants en région : un plan d'action concret et structurant articulé autour de trois grands axes.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
07.07	Valoriser et sensibiliser les immigrants à la Foire des villages organisée par Solidarité rurale, par le biais des Carrefours d'intégration.	MRCI	Réalisé	31/01/03 Clientèle de tous les carrefours d'intégration du MRCI dans la région métropolitaine informée de l'événement et invitée à y participer. L'édition 2003 de la Foire a eu lieu le 31 janvier au Marché Bonsecours, à Montréal.	
				19/06/03 Idem.	
07.08	Solliciter l'avis de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes au sujet de la modification de la grille de sélection des immigrants en région.	MRCI	En voie de réalisation	04/02/03 Une rencontre préliminaire avec la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes a eu lieu et la volonté de tenir des consultations régionales sur les modifications à la grille de sélection auprès des organismes membres de la TCRI a été réaffirmée par le MRCI.	
				19/06/03 Idem.	
07.09	À l'étranger, traiter en priorité les dossiers des candidats à l'immigration dont les caractéristiques répondent aux besoins identifiés par les régions et qui s'engagent à s'y établir.	MRCI	Réalisation partielle	04/02/03 Traitement accéléré des dossiers de travailleurs temporaires dans le cadre de missions de recrutement à l'étranger.	
				19/06/03 Idem.	
07.10	Au Québec, s'associer dans chaque région, à des institutions ou organismes, tels que les commissions scolaires, les cégeps, les universités et les municipalités, qui pourraient assumer le rôle de Carrefour d'intégration local.	MRCI	En voie de réalisation	04/02/03 Échanges amorcés avec des partenaires du milieu régional afin de mettre en place des carrefours d'intégration locaux.	
				19/06/03 Échanges amorcés avec des partenaires du milieu régional afin de mettre en place des carrefours d'intégration locaux. L'entente spécifique de l'Abitibi-Témiscamingue désigne l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue comme Carrefour d'intégration local.	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 7 : L'attraction et la rétention des personnes en région

Orientation : Attirer et retenir davantage d'immigrants en région : un plan d'action concret et structurant articulé autour de trois grands axes.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
07.11	Au Québec, implanter, dans toutes les régions, des guichets uniques consacrés à l'immigration permanente et temporaire pour répondre rapidement aux besoins régionaux de main-d'œuvre.	MRCI	En voie de réalisation	04/02/03 Présentation de l'orientation au MESS pour un arrimage du travail de ces points de service avec celui des équipes tactiques d'Emploi-Québec en région.	
				19/06/03 Présentation de l'orientation au MESSF pour un arrimage du travail des équipes du MRCI dédiées au développement de mesures pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des régions avec celui des équipes tactiques d'Emploi-Québec en région.	
07.12	Au Québec, traiter de façon accélérée les demandes d'immigration permanente d'étudiants et de travailleurs temporaires déjà installés dans une région, ou ailleurs sur le territoire.	MRCI	En voie de réalisation	04/02/03 Le comité mixte Québec-Ottawa chargé d'étudier des mécanismes de traitement accéléré commencera ses travaux en février 2003.	
				19/06/03 Le comité bilatéral Québec-Ottawa chargé d'étudier des mécanismes de traitement accéléré des demandes a amorcé ses travaux en février 2003.	
07.13	Au Québec, instaurer un Fonds d'initiatives régionales en immigration doté d'une enveloppe de 3,5 M\$, afin de soutenir les régions dans la détermination et la mise en œuvre d'actions vigoureuses et concertées faisant en sorte que l'immigration contribue davantage à leur développement démographique, social et économique.	MRCI	Réalisé	11/02/03 Le descriptif du Fonds d'initiatives régionales en immigration (FIRI) est en cours d'élaboration. Prochaine étape : approbation du programme par le Conseil du trésor. Date prévue de mise en œuvre : avril 2003.	
				19/06/03 Le Fonds d'initiatives régionales en immigration a été élaboré et ses normes ont été approuvées par le Conseil du trésor. Les premiers projets déposés dans le cadre de ce programme sont à l'étude.	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 7 : L'attraction et la rétention des personnes en région

Orientation : Améliorer les incitatifs fiscaux et financiers.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
07.14	À compter de l'année d'imposition 2003 : - les déductions pour les résidents d'une région éloignée reconnue seront accordées dans le régime d'imposition simplifié; - ces déductions seront également attribuées dans le calcul du revenu familial, qui sert à établir le niveau d'aide accordé par le biais de certains crédits d'impôt et programmes de transfert; - la modification aux déductions pour les résidents d'une région éloignée réduira le fardeau fiscal des habitants des régions éloignées d'environ 4 M\$ par année. Plus de 14 000 ménages profiteront de ces baisses d'impôt, soit un montant de 316 \$ par ménage concerné.	MF	Réalisé	31/01/03 Ces actions ont été présentées dans le cadre de l'Énoncé budgétaire 2002-2003 (mars 2002).	31/01/03 14 000 ménages des régions éloignées profiteront d'un allègement fiscal de 4 M\$.
				19/06/03 Ces actions ont été présentées dans le cadre de l'Énoncé budgétaire 2002-2003. Budget 2003-2004 (12 juin 2003) : Aucune modification n'a été apportée.	19/06/03 14 000 ménages des régions éloignées profiteront d'un allègement fiscal de 4 millions de dollars.

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 8 : Un accent sur les jeunes

Orientation : Assurer la relève et contrer l'exode des jeunes.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
08.01	Accélérer le développement de la formation par compagnonnage.	MESSF-MESS	En continu	31/01/03 Emploi-Québec Le Programme d'apprentissage en milieu de travail d'Emploi-Québec vise à appuyer le développement accéléré de la formation par compagnonnage. Cette année, des travaux avec les partenaires sectoriels ont été amorcés pour pouvoir éventuellement offrir le programme dans une douzaine de nouveaux métiers.	31/01/03 En novembre 2002, le Programme d'apprentissage en milieu de travail s'offrait dans 32 métiers. Quant aux ententes de qualification liant les employeurs, les travailleurs apprentis et Emploi-Québec, elles étaient au nombre de 1730, soit 87% de l'objectif visé pour 2002-2003.
				19/06/03 Emploi-Québec Le Programme d'apprentissage en milieu de travail d'Emploi-Québec accélère le développement de la formation par compagnonnage. Cette année, les travaux amorcés avec les partenaires sectoriels permettront d'offrir le programme dans une dizaine de nouveaux métiers et de débiter les développements dans une dizaine d'autres.	19/06/03 Au 31 mars 2003, le Programme d'apprentissage en milieu de travail s'offrait dans 32 métiers. Quant aux nouvelles ententes de qualification liant les employeurs, les travailleurs apprentis et Emploi-Québec, elles étaient au nombre de 2 230 soit 120 % de l'objectif visé pour 2002-2003.
08.02	Préparer dès maintenant dans les entreprises, assortis de certaines mesures incitatives, des plans de relève de la main-d'œuvre et des mécanismes de transfert d'expertise vers les plus jeunes.	MESSF-MESS	En continu	31/01/03 Emploi-Québec subventionne et suit 3 projets pilotes qui expérimentent actuellement différentes approches et outils en gestion prévisionnelle permettant de mettre en place des plans de relève.	31/01/03 Emploi-Québec mène ces expérimentations dans trois régions qui sont dans l'ordre: Centre-du-Québec, Laval et Montréal.
				19/06/03 Idem.	19/06/03 Idem.
08.03	Diffuser dans les régions, notamment auprès des jeunes et des parents, les emplois qui deviendront disponibles et les exigences d'accès à ces emplois en termes de formation et de qualification professionnelle.	MESSF-MESS	Réalisation partielle	31/01/03 Emploi-Québec vient de compléter une importante campagne publicitaire visant à faire connaître les perspectives d'emploi dans les diverses régions du Québec. Cette campagne faisait suite à la tournée de la ministre déléguée à l'Emploi qui a eu lieu en août et septembre 2002, et qui visait à rendre publiques les perspectives professionnelles 2001-2005. Emploi-Québec diffuse cette information lors de salons, congrès et colloques et plus largement auprès du grand public par des guides (Éditions septembre) et sur le site de Jobboom.	31/01/03 Une enquête réalisée par Emploi-Québec, suite à cette campagne publicitaire sur les perspectives d'emploi en région, a permis d'établir le haut niveau d'appréciation de cette action. La campagne visait à faire valoir que des emplois se créeront dans toutes les régions d'ici 2005, qu'il faut rester en région et qu'il y aura de l'emploi et de l'avenir pour les jeunes en région. Ces objectifs ont été atteints par la campagne.

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 8 : Un accent sur les jeunes

Orientation : Assurer la relève et contrer l'exode des jeunes.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				19/06/03 Emploi-Québec travaille actuellement au développement d'un système d'information Web (IMT en ligne) qui permettra aux internautes d'avoir accès à l'information sur les perspectives professionnelles et sur les carrières ou métiers qui seront les plus en demande au cours des prochaines années. L'IMT en ligne est accessible depuis le 1er avril 2003.	19/06/03 Idem.
08.04	Amorcer dès maintenant le plan gouvernemental de renouvellement de la fonction publique, publiciser largement les postes qui deviendront vacants dans le secteur public et parapublic et mettre en place les plans de relève.	MESSF-MESS	Réalisation partielle	31/01/03 Afin d'offrir une porte d'entrée aux emplois reliés au domaine public et une visibilité accrue des offres de l'État, Emploi-Québec développe présentement l'infrastructure informatique nécessaire pour diffuser les appels de candidature de la fonction publique du Québec par l'intermédiaire de son service de placement en ligne. La livraison est prévue en juin 2003. 19/06/03 Afin d'offrir une porte d'entrée aux emplois reliés au domaine public et une visibilité accrue des offres de l'État, Emploi-Québec développe présentement l'infrastructure informatique nécessaire pour diffuser les appels de candidature de la fonction publique du Québec et du réseau de la santé par l'intermédiaire de son service de placement en ligne.	19/06/03 La livraison prévue en août 2003 permettra aux régions d'avoir accès aux offres du Secrétariat du conseil du trésor (ministères et organismes du gouvernement du Québec) ainsi qu'à celles des établissements du réseau de la santé (postes réels ou de réserves de candidatures.)

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 8 : Un accent sur les jeunes

Orientation : Assurer la relève et contrer l'exode des jeunes.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
08.05	Mener une vigoureuse campagne d'information auprès des jeunes et des parents sur les perspectives d'emploi dans leur région et sur les exigences d'accès à ces emplois en termes de formation et de qualification. La campagne d'information sur les perspectives d'emploi sera menée conjointement par le secteur de l'emploi et de l'éducation en associant divers partenaires du marché du travail, les entreprises, les organismes jeunesse et les agents de développement régional.	MESSF-MESS	En voie de réalisation	31/01/03 Un plan de communication en vue de faire connaître les perspectives professionnelles aux jeunes du secondaire et d'y préciser les exigences et les qualifications est en cours de préparation. Les activités de communication seront régionalisées et divers documents et outils de communication supporteront cette opération de sensibilisation des jeunes et des parents aux emplois les plus en demande.	
				19/06/03 Idem.	
08.06	Intégrer dans l'enquête La relance que le ministère effectue périodiquement des questions relatives aux préoccupations des régions sur le suivi des diplômés.	MEQ	Non amorcé	03/02/03 Informar les régions que les enquêtes Relance ont une disponibilité pour répondre à leurs besoins concernant le suivi des diplômés. Le MEQ (Secteur de l'information et des communications et Direction générale des régions) se donnera d'ici la fin de février 2003 un mécanisme permettant aux régions d'exprimer des besoins spécifiques à cet égard.	
				19/06/03 Le MEQ est en attente de précision de la part de la région au sujet des statistiques demandées sur le suivi des diplômés.	
08.07	Accélérer les travaux engagés par le MEQ sur le remboursement proportionnel aux revenus.	MEQ	En voie de réalisation	03/02/03 Poursuivre dans les prochains mois certains travaux qui permettront de mieux tenir compte de la situation financière des ex-étudiantes et des ex-étudiants qui prennent en charge leur dette d'études. Notons à cet égard : - l'évaluation du Programme de remise de dette qui pourrait permettre d'identifier	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 8 : Un accent sur les jeunes

Orientation : Assurer la relève et contrer l'exode des jeunes.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				<p>des hypothèses d'amélioration;</p> <p>- le gouvernement qui pourrait envisager de modifier la Loi sur l'aide financière aux études afin de permettre au ministre de l'Éducation d'exercer un pouvoir de remise de dette. Cette remise permettrait à certaines clientèles plus vulnérables et en défaut de paiement de prendre des ententes de remboursement plus souples pour l'AFE.</p> <hr/> <p>19/06/03</p> <p>Programme de remise de dette : l'opération de consultation et de sondage, portant sur la révision du Programme de remise de dette est terminée. La cueillette de données est également complétée. L'AFE en est à la rédaction du rapport final et de l'énoncé des recommandations. Selon l'état actuel des travaux, on peut penser que le rapport pourrait être déposé vers la fin du mois de septembre.</p> <p>Modification de la Loi sur l'aide financière aux études : dans le cadre du projet de loi sur la modernisation de l'Aide financière aux études qui modifie la Loi sur l'aide financière aux études, l'AFE propose, notamment, de doter le ministre de l'Éducation d'un pouvoir lui permettant d'accorder, dans des circonstances exceptionnelles, une remise totale ou partielle sur une somme due. Étant donné que ce projet de loi est en attente d'adoption par le gouvernement, son contenu n'est pas disponible au public.</p>	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 8 : Un accent sur les jeunes

Orientation : Lutter contre l'exode et influencer la migration des jeunes qualifiés au profit de l'ensemble des régions du Québec.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
08.08	Contribuer dès 2003, avec le Fonds Jeunesse Québec et le Mouvement Desjardins, à la mise en place d'agents de migration de Place aux jeunes dans les régions. Ces agents de migration auront pour tâche d'organiser des activités de sensibilisation et de mobilisation des jeunes afin de les amener à retourner vivre dans les régions du Québec.	SAJ	Réalisation partielle	<p>03/02/03 Élaboration de la convention régissant l'utilisation de la subvention du Fonds Jeunesse Québec en cours. Recrutement des agents de migration dans les régions en cours.</p> <p>19/06/03 L'an 1 du projet, 2003-2004 a été enclenché et le financement est assuré par le Fonds Jeunesse Québec 700 k \$, Desjardins 75 k \$ et le SAJ 25 k \$.</p>	<p>19/06/03 34 agents de migration seront à l'œuvre dans autant de MRC de régions ressources ou rurales. Deux agents de liaison seront à l'œuvre à Québec et Montréal pour rejoindre les jeunes susceptibles de vouloir retourner en région.</p>

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 8 : Un accent sur les jeunes

Orientation : Assurer le développement du plein potentiel des jeunes en région.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
08.09	Un nouveau programme, Ça bouge après l'école, sera lancé en septembre 2003 afin que tous les élèves des écoles secondaires publiques du Québec aient accès à des activités physiques, sportives et de plein air, de même qu'à des activités sociales communautaires, culturelles et artistiques; le développement de ce programme s'appuiera sur le partenariat.	SAJ	Réalisation partielle	<p>03/02/03 Le programme a été annoncé en décembre dernier. Le comité directeur s'est réuni le 29 janvier pour organiser l'implantation du programme. Les écoles secondaires déposeront leur programmation au printemps pour commencer les activités en septembre 2003.</p> <p>19/06/03 Les sommes gouvernementales prévues pour le financement de ce projet n'ont pas été confirmées lors du discours sur le budget du 12 juin 2003.</p>	<p>03/02/03 160 606 élèves se verront offrir des activités en 2003 et 360 751 en 2004.</p>

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 8 : Un accent sur les jeunes

Orientation : Développer le sentiment d'appartenance des jeunes en région en leur permettant notamment de gérer les projets qui les concernent.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
08.10	Pour appuyer le développement de projets jeunesse locaux et régionaux, le gouvernement créera dès 2003-2004 un Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) doté d'une enveloppe de 15 M\$. Le FRIJ permettra de financer des actions sectorielles locales et régionales et contribuera à l'avancement de stratégies régionales de développement de la jeunesse qui pourront faire l'objet d'ententes spécifiques.	SAJ	Réalisé	03/02/03 Les conventions d'aide financière seront signées avec les forums jeunesse régionaux en février et mars 2003. Les enveloppes du Fonds régional d'investissement jeunesse seront disponibles en avril 2003.	03/02/03 Augmentation de 40% de la capacité financière des régions pour soutenir des projets de développement de la jeunesse.
				19/06/03 Les conventions d'aide financière sont signées avec les 19 forums jeunesse régionaux. Les forums ont reçu 4 280 K\$ en 2002-2003 et recevront 720 K\$ en 2003-2004 pour le FRIJ.	19/06/03 Idem.
08.11	Afin d'accroître le financement des projets jeunes en région, le Fonds Jeunesse Québec régionalisera une somme de 25 M\$ puisée à même le Fonds Jeunesse Québec.	SAJ	En voie de réalisation	03/02/03 Dépôt d'un projet de loi pour adoption par l'Assemblée nationale à la session du printemps 2003.	03/02/03 Augmentation de plus de 100% des disponibilités financières du Fonds régional d'investissement jeunesse pour le soutien de projets jeunesse locaux et régionaux.
				19/06/03 Un projet de convention entre le gouvernement du Québec et la Société de gestion du Fonds Jeunesse a été rédigé afin de concrétiser le transfert de cette somme au SAJ pour redistribution aux forums jeunesse régionaux en 2003-2004 (le projet de loi n'est pas nécessaire).	19/06/03 Idem.
08.12	Les forums jeunesse régionaux, avec l'appui des conseils régionaux de développement, auront une pleine et entière responsabilité dans la gestion de cette enveloppe globale de 40 M\$.	SAJ	Réalisé	03/02/03 Les conventions d'aide financière seront signées avec les forums jeunesse régionaux en février et mars 2003. Les premiers crédits pour l'embauche de ressources professionnelles seront versés avant le 31 mars 2003.	03/02/03 Accroissement de la capacité d'intervention des régions en fonction de leurs orientations et leurs priorités.
				19/06/03 Les conventions d'aide financière ont été signées avec les forums jeunesse régionaux en février et mars 2003. Les forums jeunesse régionaux ont reçu 200 K\$ en 2002-2003 et recevront 750 K\$ en 2003-2004 pour la gestion du FRIJ.	19/06/03 Idem.

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 8 : Un accent sur les jeunes

Orientation : Développer le sentiment d'appartenance des jeunes en région en leur permettant notamment de gérer les projets qui les concernent.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 8 : Un accent sur les jeunes

Orientation : Favoriser le développement d'une véritable culture de l'entrepreneuriat jeunesse et promouvoir les valeurs qu'il véhicule auprès des jeunes sur l'ensemble du territoire québécois.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
08.13	Mettre en œuvre, dès 2003, la « Décennie de l'entrepreneuriat jeunesse » par la création d'un comité de partenaires issus du réseau québécois de l'entrepreneuriat, dont le réseau des CLD, chargé de conseiller le ministre responsable de la Jeunesse. Une vaste consultation du milieu précèdera la définition des moyens et des actions menant à l'élaboration d'une stratégie visant à atteindre l'objectif précité.	SAJ	Réalisation partielle	07/02/03 La première réunion du Comité conseil a eu lieu le 4 février 2003. Début de l'élaboration d'un plan d'action pour 2003-2004.	03/02/03 Développement d'une culture entrepreneuriale dans les régions et à terme, création d'entreprises et d'emplois.
				19/06/03 Le SAJ et le comité conseil ont finalisé leurs travaux. Le projet de plan d'action triennal a été déposé le 18 juin 2003.	19/06/03 Idem.

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 8 : Un accent sur les jeunes

Orientation : Assurer la relève en région.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
08.14	Les ministères et des organismes gouvernementaux seront invités à inciter les instances locales et régionales sous leur responsabilité à faire une place aux jeunes à l'intérieur de leurs structures consultatives et administratives.	SAJ	En voie de réalisation	03/02/03 Une banque de candidatures est en élaboration.	03/02/03 Augmentation de la présence des jeunes dans les instances décisionnelles et consultatives des institutions locales et régionales relevant des ministères et organismes gouvernementaux.
				19/06/03 Idem.	19/06/03 Idem.
08.15	Élaborer et mettre en œuvre au cours des trois prochaines années une stratégie de sensibilisation et de promotion de la jeunesse auprès des municipalités visant à les inviter à agir concrètement pour assurer une place plus grande aux jeunes dans leurs structures et pour favoriser le développement d'une relève aux plans administratif et politique.	SAJ	Réalisation partielle	03/02/03 Mise en place d'un partenariat liant le SAJ et la FQM. Participation du SAJ au comité « Jeunes FQM ».	03/02/03 Consultation de chaque MRC sur les actions à entreprendre en fonction des dynamiques locales et régionales.
				19/06/03 Un atelier de simulation de conseil municipal a eu lieu dans le cadre du congrès AJRR qui s'est tenu du 9 au 11 mai 2003. Le projet « Relève municipale » a été présenté par la FQM aux préfets des MRC lors de leur assemblée annuelle les 29 et 30 mai 2003.	19/06/03 Idem.

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 8 : Un accent sur les jeunes

Orientation : Favoriser l'échange et l'ouverture à la jeunesse.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
08.16	Dans le cadre du Plan d'action jeunesse 2002-2005, le Secrétariat à la jeunesse mettra sur pied en 2003 un portail jeunesse comportant un babillard d'information et d'échanges, un carrefour des connaissances sur la jeunesse, une information claire et organisée sur l'action jeunesse du gouvernement du Québec et de l'information sur les organismes jeunesse du Québec. Le Secrétariat verra également à établir des liens opérationnels entre sa ligne téléphonique sans frais et des services d'information et de référence locaux.	SAJ	En voie de réalisation	03/02/03 Élaboration du concept et définition des rôles et mandats des partenaires locaux et régionaux par un groupe de travail formé de représentants d'organismes jeunesse.	03/02/03 Implantation dans les régions de mécanismes d'information et de référence sur les programmes et services disponibles pour les jeunes dans leur région.
				19/06/03 Des comités de travail régionaux ont examiné les besoins en information des jeunes et ont recensé les banques de données existantes. Un outil de cueillette des données est en développement. Les forums jeunesse régionaux ont reçu 250 000 \$ en 2002-2003 et recevront 1M\$ en 2003-2004 et 1M\$ en 2004-2005 pour coordonner les services d'information et de référence aux jeunes de leur région.	19/06/03 Idem.

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 8 : Un accent sur les jeunes

Orientation : Examiner la pertinence et la faisabilité de différents incitatifs fiscaux pour favoriser le retour des jeunes en région.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
08.17	Créer un groupe de travail, composé des représentants du Conseil permanent de la jeunesse, de la Fédération étudiante universitaire du Québec, des forums jeunesse régionaux, du ministère de l'Éducation et du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, qui fera rapport à la ministre d'État à l'Économie et aux Finances sur ces questions.	MF	Retiré	28/01/03 Rencontre du groupe de travail le 28 janvier 2003 : discussion sur la migration des jeunes en régions et formulation, par les représentants des jeunes, de mesures fiscales à analyser (impacts financiers, incidence et efficacité) ; prochaine rencontre le 20 février.	31/01/03 Accroissement de la capacité d'attraction et de maintien des jeunes en régions.
				19/06/03 Budget 2003-2004 (12 juin 2003) : La mise en œuvre de ces mesures n'a pas été retenue.	19/06/03 Impact Budget 2003-2004 : Les crédits d'impôt pour les nouveaux diplômés, s'adressant aux particuliers et aux entreprises, et pour stage en milieu de travail s'appliqueront pour la période du 11 mars 2003 au 12 juin 2003. Par ailleurs, les conclusions du groupe de travail seront prises en considération dans le cadre de la révision de l'intervention gouvernementale en région.
08.18	Mise en place d'un comité jeune par MRC avec un représentant jeune par municipalité.	FQM	En voie de réalisation	12/02/03 La FQM anime une table permanente "Jeunes\FQM" constituée de représentants d'organismes nationaux "jeunes". Le Secrétariat à la jeunesse est d'ailleurs présent sur cette table. Le comité travaille sur un plan d'action en vue de mettre en place de tels comités "jeunes/MRC". L'objectif est d'établir un dialogue entre le monde municipal et les jeunes.	03/02/03 Consultation de chaque MRC sur les actions à entreprendre en fonction des dynamiques locales et régionales.
				19/06/03 La FQM anime une table permanente "Jeunes\FQM" constitué de représentants d'organismes nationaux "jeunes". Le Secrétariat à la Jeunesse siège sur cette table. Le conseil d'administration de la FQM a adopté un plan d'action en vue de soutenir les MRC désireuses de mobiliser les jeunes et les élus de leur territoire. Ce plan d'action comporte deux objectifs: 1. que les MRC organisent un événement (colloque, symposium, etc) en vue de mobiliser leurs élus et jeunes 2. Faire en sorte que 20 % des candidats aux élections municipales de 2005 soient des jeunes. Les MRC pourront être soutenues par un "Guide de la relève municipale" qui sera produit pour la fin août 2003, moment qui sera l'occasion d'un lancement du projet Relève municipale et du Guide de la relève par le biais d'une	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 8 : Un accent sur les jeunes

Orientation : Examiner la pertinence et la faisabilité de différents incitatifs fiscaux pour favoriser le retour des jeunes en région.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				conférence de presse.	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 9 : Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales

Orientation : Soutenir le développement de l'enseignement supérieur.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
09.01	Inviter les établissements universitaires à présenter au ministère des projets pilotes d'utilisation des TIC dans l'enseignement afin de promouvoir des façons novatrices de dispenser les services.	MEQ	Réalisation partielle	<p>03/02/03</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer des représentants de la Côte-Nord pour discuter de leur projet (février 2003) et analyser le projet (mars 2003). - Analyser le projet de la région du Nord-du-Québec (printemps 2003). <p>19/06/03</p> <p>Rencontre des représentants de la Côte-Nord (mars 2003). Analyse en cours du projet du Nord-du-Québec.</p>	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 9 : Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales

Orientation : Villages branchés du Québec.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
09.02	Soutenir financièrement le déploiement d'infrastructures de télécommunication par fibres optiques selon le modèle de «condominium de télécommunication» qui implique la participation de divers partenaires (commissions scolaires, municipalités, MRC, entreprises privées, etc.) dans la construction d'un réseau de fibres optiques. Le programme (Villages branchés du Québec) est entré en vigueur le 18 septembre 2002 et les organismes admissibles ont jusqu'au 30 novembre 2003 pour déposer leur projet. Le gouvernement est prêt à garantir que le programme demeurera disponible sans égard du moment du dépôt de la demande.	MEQ	Réalisation partielle	<p>03/02/03</p> <p>État de situation au 10 janvier 2003</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tournée provinciale d'information sur le programme Villages branchés du Québec en novembre et décembre 2002. - Nombre de projets reçus à ce jour et en analyse : 5. - Nombre de projets actuellement en processus d'appel d'offres pour la recherche de partenaires ou pour la construction d'un réseau : 6. - Nombre de projets déposés au Fonds de l'autoroute de l'information pour une étude en vue du développement des infrastructures de télécommunications : 29. <p>Cette étape est un préalable à une demande d'aide financière au programme Villages branchés du Québec.</p> <p>À court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formuler une recommandation à la fin de janvier pour les quatre premiers projets reçus et à la mi-février pour le cinquième. - Mettre à jour via les directions régionales le tableau de la cueillette de données effectuées en avril 2002 sur les intentions des commissions scolaires dans la mise en place de réseau à large bande. <p>19/06/03</p> <p>État de situation au 30 avril 2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tournée provinciale d'information sur le programme Villages branchés du Québec en novembre et décembre 2002. - Nombre de projets acceptés: 8 pour une aide financière totale de 27 593 688\$ 	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 9 : Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales

Orientation : Améliorer les services aux familles.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
09.03	Conclure, d'ici avril 2003, de nouvelles ententes spécifiques entre le MFE et les CRD portant sur la mise en œuvre de l'ensemble des composantes du Plan d'action concerté pour les familles du Québec incluant la poursuite du plan de développement des services de garde afin d'assurer la couverture complète des besoins estimés pour 2005-2006.	MESSF - MF	Réalisation partielle	04/02/03 En partenariat avec le ministère des Régions, la négociation des nouvelles ententes est en cours dans toutes les régions, pour la plupart depuis octobre 2002.	04/02/03 Dans le cadre des nouvelles ententes spécifiques, les CRD pourront proposer leurs propres priorités d'action touchant la famille incluant le développement des services de garde en lien notamment avec leur planification stratégique et le cadre de développement de la région.
				19/06/03 Le processus d'approbation des ententes a été complété dans les 4 régions suivantes: Estrie, Outaouais, Montérégie et Centre-du-Québec. Compte tenu de la période électorale, le processus de signature des ententes spécifiques a été suspendu dans les autres régions. Un état de situation a été présenté aux autorités sur la poursuite de ce processus.	19/06/03 Dans le cadre des nouvelles ententes spécifiques, les CRD peuvent proposer leurs propres priorités d'action touchant la famille incluant le développement des services de garde en lien notamment avec leur planification stratégique et le cadre de développement de la région.
09.04	Développer des places en services de garde en tenant compte des coûts particuliers à chacune des régions et de la croissance démographique pour atteindre 200 000 places en 2005-2006.	MESSF - MF	En voie de réalisation	04/02/03 Depuis avril 2002, 9 360 nouvelles places en services de garde ont été développées dans l'ensemble du Québec; 70,2 % (6 569) l'ont été dans les régions autres que Montréal et celle de la Capitale-Nationale. Au 31 décembre 2002, l'objectif de développement dans le réseau des installations de centres de la petite enfance (CPE), prévu pour le 31 mars 2004, est atteint à 87,1 %. Pour ce qui est de l'objectif de développement en milieu familial, prévu pour mars 2006, il est atteint à 69,8 %. Dans le cadre des nouvelles ententes spécifiques, les CRD auront pour mandat de concerter les intervenants locaux et régionaux en vue notamment d'adapter les interventions et les services gouvernementaux aux particularités et aux besoins régionaux tels l'évolution démographique et les coûts particuliers du développement des services de garde.	04/02/03 Du 1er avril 2002 au 31 décembre 2002, le nombre d'emplois créés dans les CPE est estimé à 1 758 dont 1 279 (72,7 %) dans les régions autres que celles de la Capitale-Nationale et de Montréal. De plus, durant la même période, 975,8 M\$ ont été versés en subventions de fonctionnement et d'immobilisation. Les régions autres que Montréal et celle de la Capitale-Nationale ont bénéficié d'un investissement de 617,3 M\$ soit 63,2 %.
				19/06/03 Pour 2002-2003, l'objectif de développement a été dépassé. Ainsi, 17 478 places ont	19/06/03 Le développement des services se fait avec les intervenants locaux et régionaux en vue notamment d'adapter les interventions et les services gouvernementaux aux particularités et aux besoins régionaux tels l'évolution démographique et les coûts

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 9 : Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales

Orientation : Améliorer les services aux familles.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				<p>été développées alors que l'objectif était de 16 500 places. De ce nombre, 12 321 (70,5%) ont été développées dans les régions autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale.</p> <p>Au 31 mars 2003, l'objectif de développement dans le réseau des installations de centres de la petite enfance (CPE) est atteint à 89,0 %. Pour ce qui est de l'objectif de développement en milieu familial, il est atteint à 77,1%.</p> <p>Pour 2003-2004, l'objectif de développement est de 13 900 places et le gouvernement a confirmé le maintien de l'objectif de 200 000 places selon la planification initiale.</p>	<p>particuliers du développement des services de garde.</p> <p>Du 1er avril 2002 au 31 mars 2003, le nombre d'emplois créés dans les CPE est estimé à 3 450 dont 2 558 (74,1%) dans les régions autres que celles de la Capitale-Nationale et de Montréal.</p> <p>De plus, au cours de la même période, 1 165,4 M\$ ont été versés en subventions de fonctionnement et d'immobilisation. Les régions autres que Montréal et celle de la Capitale-Nationale ont bénéficié d'un investissement de 736,5 M \$ soit 63,2%. Le budget 2003-2004 est de 1,279 milliard de dollars.</p>

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 9 : Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales

Orientation : Mettre en oeuvre les mesures regroupées dans un plan concerté pour les familles du Québec.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
09.05	Soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC.	MESSF - MF	Réalisé	04/02/03 Suite à l'appel lancé par le MFE, 72 municipalités et MRC ont soumis des demandes de soutien en décembre 2002. Leur évaluation est en cours en vue d'une décision en février 2003.	04/02/03 Étant encore plus proche de la population, les municipalités et les MRC sont des acteurs essentiels en matière d'adaptation des milieux de vie aux besoins des familles. Une politique familiale contribue en effet au développement de la dimension familiale dans la gestion des municipalités.
				19/06/03 En 2002-2003, 72 municipalités et MRC ont soumis des demandes de soutien et les 59 projets sont subventionnés. 56 l'ont été dans les régions autres que celles de la Capitale-Nationale et de Montréal. 837 339 \$ ont été versés dans les régions autres que celles de la Capitale-Nationale et de Montréal sur un total de 957 857 \$. Pour 2003-2004, la mesure est maintenue avec une enveloppe budgétaire comparable.	19/06/03 Idem.
09.06	Programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale en HLM.	MESSF - MF	En voie de réalisation	04/02/03 Ce programme conjoint avec la SHQ a permis de supporter, en 2002, le financement de 43 projets dans 14 régions. Le programme est reconduit pour 2003. La date limite pour soumettre des projets est le 3 février 2003.	04/02/03 Ce programme appuie des projets d'initiative communautaire et sociale visant particulièrement l'amélioration des conditions de vie des familles résidant en HLM de même qu'un support au rôle parental.
				19/06/03 Ce programme conjoint avec la SHQ a permis de supporter, en 2002, le financement de 43 projets dans 14 régions. Le programme a été reconduit pour 2003. 81 projets ont été reçus dont 47 projets dans les régions autres que celle de la Capitale-Nationale (5) et de Montréal (29). La sélection des projets est complétée. Les autorités concernées (SHQ, MESSF) communiqueront les projets subventionnés d'ici quelques semaines.	19/06/03 Idem.
09.07	Entente cadre avec le réseau des CLSC.	MESSF - MF	En voie de réalisation	04/02/03 9 protocoles d'entente ont été signés entre des CPE et des CLSC dans 4 régions (Capitale-Nationale, Outaouais, Chaudière-Appalaches et Montérégie). D'autres protocoles sont en discussion. Pour 2003-2004, un objectif de 50 nouveaux protocoles est proposé.	04/02/03 L'objectif de l'entente cadre et des protocoles d'entente CLSC-CPE est de présenter, sur tout le territoire québécois, une offre harmonisée de services sociaux et de services de santé de base aux enfants fréquentant les CPE et d'assurer l'accessibilité aux CPE pour les enfants dont le dossier relève du CLSC. Le CPE et le CLSC ont en effet des responsabilités propres et complémentaires
				19/06/03 Au 11 juin 2003, 44 protocoles d'entente ont été signés entre des CPE et des CLSC	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 9 : Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales

Orientation : Mettre en oeuvre les mesures regroupées dans un plan concerté pour les familles du Québec.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				dans 8 régions (Capitale-nationale, Mauricie, Montréal, Outaouais, Chaudière-Appalaches, Laurentides et Montérégie et Côte-Nord). De ce nombre, 21 l'ont été dans les régions autres que Capitale-Nationale et Montréal. Pour 2003-2004, l'objectif est de 50 nouveaux protocoles.	à l'égard des enfants et de leurs familles. 19/06/03 Idem.

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 9 : Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales

Orientation : Politique de déplacement des usagers devant se déplacer pour recevoir des soins spécialisés en dehors de leur région d'origine.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
09.08	Octroyer 1 M\$ additionnel d'ici le 31 mars 2003 et majorer l'enveloppe budgétaire d'un montant de 4 M\$ dès la prochaine année financière.	MSSS	En voie de réalisation	<p>14/02/03 Pour la présente année financière 2002-2003, les paramètres d'allocation de ressources font présentement l'objet de discussion avec les PDG des régies régionales. Pour l'année 2003-2004, les crédits de 4 M\$ sont identifiés comme besoin prioritaire. Il n'est pas question de ne pas réaliser l'engagement gouvernemental.</p> <p>19/06/03 Pour l'année 2003-2004, des crédits de 4 M\$ ont été demandés.</p>	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 9 : Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales

Orientation : Favoriser l'accessibilité aux services.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
09.09	Rétablir l'équité interrégionale sur la base des besoins et des caractéristiques de la population en tenant compte des coûts reliés à l'accessibilité aux services.	MSSS	En continu	13/02/03 Création d'une Table de concertation et de coordination permanente sur l'allocation des ressources. Elle est composée de représentants du MSSS, des régies régionales et des associations des établissements. À ce jour, deux réunions se sont tenues et dès les prochaines semaines, plusieurs comités de travail seront en marche pour approfondir des aspects particuliers (ex. : modalités de financement des services nationaux). L'échéancier prévu est de 2 ans pour établir cette méthode d'allocation des ressources.	
				19/06/03 Idem.	
09.10	Accorder une priorité aux services de proximité et de première ligne dans le cadre du plan «Horizon 2005».	MSSS	En continu	13/02/03 Conformément au Plan de la santé et des services sociaux intitulé " Pour faire les bons choix ", la première priorité est d'offrir aux gens, près de chez eux, des services de première ligne et à ce chapitre, 842,5 M\$ ont été estimés en besoins. Suite à la conférence des premiers ministres, les crédits accordés par le gouvernement fédéral sont beaucoup moins élevés qu'anticipés. Actuellement, des discussions sur les scénarios de répartition sont en cours.	
				19/06/03 En plus des sommes déjà consacrées à la première ligne, les nouvelles mises de fonds atteignent 30 M\$ en 2003-2004.	
09.11	Implantation de 100 groupes de médecine familiale (GMF) en 2003 et se donner un objectif de 300 GMF d'ici 2005.	MSSS	En voie de réalisation	13/02/03 Dans la première cohorte d'implantation des groupes de médecine de famille (GMF) au Québec, 23 projets répartis dans 15 régions sont en cours. Nous maintenons notre objectif d'implanter 100 GMF d'ici le 31 mars 2003.	
				19/06/03 D'ici l'été 2004, ce sont plus de 1 000 médecins qui devraient s'être constitués en	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 9 : Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales

Orientation : Favoriser l'accessibilité aux services.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				une centaine de GMF, ce qui va permettre à près de deux millions de Québécoises et de Québécois d'avoir accès à des conseils professionnels de santé 24 heures par jour, 7 jours par semaine.	
09.12	Assurer une meilleure répartition des médecins sur le territoire.	MSSS	En continu	<p>13/02/03</p> <p>- Le gouvernement du Québec a adopté la Loi 142 qui touche principalement les activités de médecins omnipraticiens. Quant aux activités de médecins spécialistes, la FMSQ doit présenter à ses délégués le 2003-02-13 la nature de l'accord de principe convenu entre elle et le MSSS. La nature des échanges entre les représentants du MSSS et ceux de la FMSQ nous permet de croire qu'une meilleure répartition des médecins spécialistes sera facilitée.</p> <p>- Révision des Plans régionaux d'effectifs médicaux tant en omnipratique que pour les spécialistes. Cette démarche a pour but d'améliorer la répartition des médecins sur tout le territoire québécois.</p> <hr/> <p>19/06/03</p> <p>Les deux (2) fédérations de médecins ont signé des ententes salariales avec le gouvernement de nature à favoriser l'accessibilité aux services.</p>	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 9 : Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales

Orientation : Faciliter l'accès à des logements sociaux et communautaires.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
09.13	Bonifier les budgets relatifs au financement des organismes communautaires en habitation.	SHQ	En voie de réalisation	31/01/03 La SHQ a obtenu 400 000 \$ du SACA.	31/01/03 La répartition attendue pourrait avoir un impact, difficilement mesurable actuellement.
				19/06/03 La SHQ a obtenu 400 000 \$ du SACA. Les fonds seront disponibles en octobre 2003.	19/06/03 L'impact de la répartition ne sera pas aussi important que souhaité.
09.14	Offrir une présence plus active dans les régions et apporter un appui à des mécanismes de concertation intrarégionale.	SHQ	En continu	31/01/03 Participer à la concertation régionale et fournir les données régionales en habitation.	31/01/03 Meilleure connaissance des besoins régionaux.
				19/06/03 Idem.	19/06/03 Idem.

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 9 : Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales

Orientation : Doter toutes les régions du Québec d'une même base de données compatibles et standardisées pour soutenir le développement régional.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
09.15	Rendre disponibles à toutes les MRC, les CM et les municipalités du Québec les bases de données de référence géographique du Système d'information et de gestion en aménagement du territoire.	MAMSL	En voie de réalisation	03/02/03 - Réalisation des bases de données et du système SIGAT (Complétée). - Déploiement auprès des MRC et des communautés métropolitaines (À compter de mars 2003). - Élaboration du calendrier précis des rencontres régionales (Disponible à la fin de février 2003).	03/02/03 - Soutien du développement de la géomatique dans les MRC et les municipalités locales. - Gestion de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme facilitée, notamment pour les schémas d'aménagement et pour tout autre projet de schéma relevant d'une responsabilité des MRC (ex. : schéma de couverture de risque incendie).
				19/06/03 À ce jour, 61 institutions régionales ont signé leur adhésion à SIGAT, dont 2 CM, 3 villes et 56 MRC.	19/06/03 61 institutions régionales ont reçu 2 CD-ROM sur les données de SIGAT.

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 9 : Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales

Orientation : Favoriser le développement de l'habitation en région.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
09.16	Les municipalités et les MRC peuvent devenir, sous certaines conditions, mandataires de programmes d'habitation.	SHQ	En continu	31/01/03 Plusieurs municipalités et MRC sont mandataires de programmes (PAD, LAAA et Rénovillage). Il existe des différences au niveau des conditions et des ententes.	31/01/03 - Meilleurs services à la clientèle (réponse plus rapide et plus claire) ; - les demandes sont traitées selon les priorités déterminées en région.
				19/06/03 Idem.	
					19/06/03 Idem.
09.17	Possibilité de créer des fonds régionaux de développement du logement social.	SHQ	En continu	31/01/03 Rencontres d'information informelles pour faire connaître ce moyen.	31/01/03 Permet aux municipalités d'avoir en réserve des fonds nécessaires à la réalisation de nouveaux projets d'habitation et à la région de faire une répartition équitable.
				19/06/03 Idem.	
					19/06/03 Idem.
09.18	Rénovation Québec maintenant accessible à toutes les municipalités.	SHQ	Réalisé	31/01/03 Programme accessible à toutes les municipalités.	31/01/03 Permet d'éviter l'exode rural et le déplacement des personnes âgées.
				19/06/03 Idem.	
					19/06/03 Idem.

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 9 : Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales

Orientation : Intensifier le partenariat avec les milieux locaux et régionaux en matière de développement culturel. Réaffirmer que la culture est un facteur de développement local et régional important.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
09.19	Augmenter les montants alloués pour la signature de nouvelles ententes de partenariat avec les municipalités.	MCC	Réalisation partielle	03/02/03 La ministre a annoncé l'ajout d'une somme de 1M\$ au 1.9M\$ déjà investi en région pour 2002-2003. Un certain nombre d'ententes triennales ont été renouvelées et d'autres le seront incessamment. Cet engagement a permis de renouveler, de bonifier ou de conclure de nouvelles ententes.	03/02/03 Permettra la signature de 37 nouvelles ententes. Parmi celles-ci, 3 sont signées et annoncées, alors que 34 autres le seront au cours des prochaines semaines. Ces ententes auront un effet levier très important car elles généreront des investissements de près de 10 M\$ de la part des partenaires.
				19/06/03 Suite à la confirmation des crédits, le ministère entend intensifier les négociations visant la signature des nouvelles ententes de partenariat avec les municipalités.	19/06/03 Permettra la signature de 37 nouvelles ententes. Parmi celles-ci, 9 sont signées et annoncées, alors que 28 autres le seront dès que les budgets 2003-2004 seront confirmés. Ces ententes auront un effet levier très important car elles généreront des investissements de près de 10 M\$ de la part des partenaires.
09.20	Associer le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles aux ententes de développement culturel afin d'assurer une plus grande présence de ces organismes en région.	MCC	En voie de réalisation	03/02/03 Le CALQ et la SODEC sont déjà associés à deux de ces ententes. On vise toutefois à les impliquer à l'intérieur de 7 nouvelles ententes spécifiques.	03/02/03 Favorise la cohérence des interventions gouvernementales en région et accroît la qualité du service à la clientèle.
				19/06/03 Le CALQ et la SODEC sont déjà associés à cinq de ces ententes.	19/06/03 Idem.

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 9 : Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales

Orientation : Valoriser la pratique d'activités culturelles en région.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
09.21	Dans le cadre d'une démarche visant la levée du moratoire sur les écoles de formation, démarrer deux expériences pilotes pour répondre à certains besoins prioritaires identifiés par le milieu et procéder à une évaluation nationale de l'ensemble des écoles de formation.	MCC	En voie de réalisation	03/02/03 Les expériences pilotes auront lieu en Outaouais et dans le Bas-Saint-Laurent au printemps 2003 et l'évaluation nationale sera tenue en 2003-2004. Une aide ponctuelle d'urgence de 100 000 \$ sera octroyée aux organismes de formation avant la fin de l'année financière.	03/02/03 Favorise les synergies et partenariats dans le développement de la formation artistique. Assure un accès à une formation artistique de qualité en région. Établit une meilleure équité dans le financement des organismes de formation.
				19/06/03 Les expériences pilotes ont débuté en mai en Outaouais et dans le Bas-Saint-Laurent et l'évaluation nationale sera tenue en 2003-2004. Une aide ponctuelle d'urgence de 100 000 \$ a été octroyée aux organismes de formation.	19/06/03 Idem.

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 9 : Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales

Orientation : Faciliter l'accès à la formation continue pour les travailleurs culturels en région.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
09.22	Maintenir les coordonnateurs à la formation continue en poste dans neuf régions au cours des deux prochaines années.	MCC	En voie de réalisation	03/02/03 Ces postes seront reconduits.	03/02/03 Maintien d'emplois et synergie dans le domaine culturel.
				19/06/03 La reconduction de ces postes a été annoncée en mars dernier.	19/06/03 Développe l'accès à la formation continue pour les travailleurs culturels.

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 9 : Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales

Orientation : Encourager la participation au développement de l'activité culturelle

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
09.23	Créer un nouveau programme d'aide à l'animation et à la promotion de la lecture à la fin de l'automne 2002.	MCC	Retiré	03/02/03 Les modalités d'application de ce programme seront annoncées en février 2003. 19/06/03 Projet abandonné.	
09.24	Procéder à un inventaire du patrimoine religieux dans le cadre d'un projet avec le Fonds Jeunesse Québec dont le coût total est de 1,4 M\$ en soulignant l'importance de promouvoir l'embauche de jeunes dans la transmission des savoir-faire des connaissances.	MCC	En voie de réalisation	03/02/03 Les appels de candidatures pour l'embauche de jeunes agents ont été affichés. Un examen est en cours en ce qui a trait aux investissements requis en termes d'équipements et d'infrastructures informatiques pour mener ce projet. 19/06/03 Trente-huit jeunes diplômés ont été embauchés par la Fondation pour la réalisation de l'inventaire. Les travaux d'inventaire sont amorcés. La méthodologie pour la phase 2, c'est-à-dire la hiérarchisation est en cours d'élaboration.	03/02/03 En plus de permettre aux régions d'accroître la connaissance de leur patrimoine religieux, le projet permettra à de jeunes diplômés d'acquérir une expérience pratique très pertinente, de développer leur expertise et de maintenir ces ressources professionnelles en région. 19/06/03 Idem.
09.25	Investir dans une étude de faisabilité sur la mise sur pied d'un Centre d'expertise et d'animation du patrimoine rural dans le Bas-Saint-Laurent afin d'outiller les intervenants et les municipalités dans leur rôle primordial de conservation et de mise en valeur du patrimoine.	MCC	En voie de réalisation	03/02/03 Le centre d'expertise sera supporté par le biais du renouvellement de l'entente triennale avec la MRC de Kamouraska (2003-2006). Ce centre d'expertise, géré par une corporation à but non lucratif, RURALYS, vise à doter le milieu des ressources nécessaires à la prise en compte du patrimoine pour le développement économique, culturel et touristique. Ainsi RURALYS pourra lancer ses premières actions d'animation et d'expertise dans le milieu en ce qui concerne son expertise en matière de patrimoine. 19/06/03 Le ministère entend réserver les crédits nécessaires à la réalisation de cette étude.	03/02/03 La mise sur pied d'un tel centre bénéficiera non seulement aux populations rurales du Bas-Saint-Laurent mais constituera une référence pour toutes les régions rurales du Québec puisque l'expertise acquise pourra être transférée. 19/06/03 Idem.
09.26	Procéder à la bonification du programme de soutien financier aux diffuseurs multidisciplinaires.	MCC	En voie de réalisation	03/02/03 Élaboration et validation d'une formule de financement des organismes. Ajout de 1 M\$ d'argent neuf. Annonce et lancement du nouveau programme le 18 février prochain.	03/02/03 La consolidation et la bonification du financement des organismes sur la base d'ententes triennales favorisera une plus grande accessibilité des populations aux créations artistiques et un accroissement de l'activité

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 9 : Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales

Orientation : Encourager la participation au développement de l'activité culturelle

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				<p>19/06/03</p> <p>Suite à la confirmation des crédits pour 2003-2004, le ministère mettra en oeuvre le nouveau programme Soutien à la diffusion des arts de la scène et appliquera la nouvelle formule de financement des organismes. Par ailleurs, dans la foulée des compressions, le ministère a décidé de réviser son soutien aux lieux de diffusion de propriétés municipales.</p>	<p>culturelle dans l'ensemble des régions.</p> <p>19/06/03</p> <p>La consolidation et la bonification du financement des organismes sur la base d'ententes triennales permettra une meilleure planification des activités entraînant ainsi une meilleure identification des cibles à atteindre. Par contre, le retrait du ministère du soutien aux municipalités peut avoir un impact important en Abitibi-Nord-du-Québec ainsi qu'au Saguenay.</p>

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 9 : Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales

Orientation : Appuyer la position du gouvernement du Québec face au gouvernement fédéral pour la mise en place du Régime d'assurance parentale.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
09.27	Appuyer la position du gouvernement du Québec face au gouvernement fédéral pour la mise en place du Régime d'assurance parentale	MDER (MREG)	Réalisé	07/02/03 Cet engagement a été réalisé au moment du Rendez-vous national des Régions.	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 10 : Un accent sur les services éducatifs

Orientation : Faire valoir davantage les "bons coups" en matière d'éducation réalisés dans chacune des régions du Québec.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
10.01	Faire valoir davantage les « bons coups » en matière d'éducation réalisés dans chacune des régions du Québec.	MEQ	Réalisation partielle	<p>03/02/03</p> <p>Par le biais d'un événement existant ou d'un nouvel événement, le MEQ étudie présentement le ou les moyens de concrétiser cette orientation, cela dès l'automne 2003. La question sera examinée avec les directions régionales. La réflexion à cet égard comprendra la formation professionnelle et technique et la formation continue, selon les modalités qui seront convenues au Ministère et avec nos partenaires des réseaux.</p> <p>À court terme La Direction des communications a initié un projet de publication pour mars 2003 d'un cahier spécial dans les quotidiens et quelques hebdomadaires régionaux complémentaires qui ferait état des bons coups en matière d'éducation. On utilisera aussi, à cette fin, le site Web du MEQ.</p> <hr/> <p>19/06/03</p> <p>Planification de publication d'un cahier spécial sur les «bons coups» de toutes les régions administratives et de la communauté anglophone en matière d'éducation primaire et secondaire pour la rentrée 2003. Production, diffusion de publi-reportages nationaux.</p>	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 10 : Un accent sur les services éducatifs

Orientation : Chercher, expérimenter, évaluer et adopter de nouveaux modèles de services éducatifs en région, et ce, de concert avec les partenaires de l'éducation et autres organismes concernés du milieu.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
10.02	Chercher, expérimenter, évaluer et adopter de nouveaux modèles des services éducatifs en région, et ce, de concert avec les partenaires de l'éducation et autres organismes concernés du milieu.	MEQ	En voie de réalisation	<p>03/02/03</p> <p>À court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Secteur FPTFC évaluera quelles nouvelles ententes pourraient s'ajouter et il mettra au point un plan pour s'inscrire encore davantage dans cette orientation. - Examiner et traiter les projets soumis par les établissements. <hr/> <p>19/06/03</p> <p>Soutien de trois projets pilotes de réseautage informatique « L'École éloignée en réseau » (CÉFRIO).</p>	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 10 : Un accent sur les services éducatifs

Orientation : Envisager le transfert en région du pouvoir de décider du partage des programmes en formation professionnelle et technique entre les établissements d'enseignement et des budgets pour la gestion des formations courtes dans la mesure où une instance régionale puisse accueillir ces responsabilités

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
10.03	Envisager le transfert en région du pouvoir de décider du partage des programmes en formation professionnelle et technique entre les établissements d'enseignement et des budgets pour la gestion des formations courtes dans la mesure où une instance régionale puisse accueillir ces responsabilités.	MEQ	En voie de réalisation	<p>03/02/03</p> <p>À court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'établissement des cibles de rehaussement des inscriptions en formation générale de base et en alphabétisation sera déterminé regionalement. - Le MEQ complètera le regroupement des services en matière de régionalisation des admissions en formation professionnelle (terminé dans sept régions) et le regroupement des services aux entreprises (terminé dans trois régions). - Un fonds régional pour la formation professionnelle sera créé dans au moins une région dans les 100 jours. <p>À long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le portrait de l'offre de formation des partenaires de l'éducation sera fait en 2003-2004. <hr/> <p>19/06/03</p> <p>Mise à jour des données sur la scolarisation. Poursuite de la régionalisation des admissions en formation professionnelle. Création d'un fonds régional de formation en Abitibi-Témiscamingue et en Outaouais.</p>	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 10 : Un accent sur les services éducatifs

Orientation : Améliorer l'offre de services en formation professionnelle et technique et la formation continue (FPT/FC).

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
10.04	Maintenir et assurer une offre de base en formation professionnelle et technique accessible et commune dans toutes les régions du Québec et répondant aux exigences des emplois les plus fréquents.	MEQ	En voie de réalisation	<p>03/02/03</p> <p>À court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préciser le concept et les modalités. - Analyser la situation actuelle. - Définir, d'ici la fin de juin 2003, les objectifs à atteindre et la stratégie d'action. <p>À moyen terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer le concept dans le cadre de la consolidation et de la rationalisation de l'offre de services des collèges (2004). - Appliquer le concept dans le cadre de la consolidation de l'offre de services des commissions scolaires. <p>19/06/03</p> <p>Détermination des concepts et des modalités. Recommandation de mise en œuvre.</p>	
10.05	Ajuster les paramètres de financement de la formation professionnelle concernant la constitution de groupes.	MEQ	En voie de réalisation	<p>03/02/03</p> <p>À court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un comité intersectoriel du MEQ se penchera sur cette question en adoptant une approche au cas par cas et en visant prioritairement à répondre aux besoins des régions ressources. Des budgets seront réservés à cette fin précise et les paramètres de financement seront déterminés en collaboration avec le Secteur des réseaux. <p>À moyen terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une première série d'ajustements à la gestion des autorisations de programmes d'études sera apportée dès l'année 2003-2004. - Un plan d'action ministériel sera mis au point relativement à la formation en ligne et à distance et d'autres modes de formation répondant aux besoins des personnes des régions seront expérimentés. <p>19/06/03</p> <p>Mesure budgétaire non retenue. Modèle alternatif en cours d'élaboration fondé sur une approche de décentralisation.</p>	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 10 : Un accent sur les services éducatifs

Orientation : Améliorer l'offre de services en formation professionnelle et technique et la formation continue (FPT/FC).

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
10.06	Revoir la carte des programmes en formation professionnelle et technique et en formation continue et également examiner l'offre de services à l'ordre universitaire, de manière à fournir la main-d'œuvre requise des filières industrielles reconnues comme créneaux d'excellence.	MEQ	En voie de réalisation	<p>03/02/03</p> <p>À court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un suivi proactif des projets ACCORD et procéder rapidement aux évaluations de situation requises sur la capacité de formation disponible dans les régions. - Ajuster les priorités de développement et la carte des programmes en conséquence. <p>À long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les partenariats opportuns, notamment avec le MESS et le MAPAQ. - Préciser les besoins quantitatifs et qualitatifs de formation à court et à long terme. - Le cas échéant, obtenir le financement requis pour de nouvelles implantations de programmes. <p>19/06/03</p> <p>Processus de suivi et d'analyse des projets ACCORD. Mécanisme d'échange de renseignements entre le Ministère et les directions régionales.</p>	
10.07	Mettre en place un ensemble diversifié de mesures visant à ce que l'offre de formation professionnelle et technique soit ajustée encore plus étroitement aux besoins particuliers de chacune des régions.	MEQ	En continu	<p>03/02/03</p> <p>À court terme</p> <p>Les actions suivantes seront reconduites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - expérimenter les autorisations provisoires dans les collèges; - réaliser l'enquête La Relance sur le lieu d'emploi des diplômés; - produire l'information sur la provenance géographique des inscrits au collégial. <p>19/06/03</p> <p>Expérimentation d'autorisations provisoires. Analyse de la migration des inscrits au collégial de leur région d'origine vers une autre.</p>	
10.08	S'engager plus avant dans la voie de l'intégration régionale des services de formation professionnelle, technique et universitaire.	MEQ	En continu	<p>03/02/03</p> <p>À court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la continuité de formation dans des secteurs apparentés : DEP-DEC, DEC-BAC et DEP-DEC-BAC. - Appuyer le développement de centres intégrés (ex. : Terrebonne). 	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 10 : Un accent sur les services éducatifs

Orientation : Améliorer l'offre de services en formation professionnelle et technique et la formation continue (FPT/FC).

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation de huit régions du SRAFP (Service régional d'admission en formation professionnelle) en 2002-2003. - Appuyer l'expérimentation d'autres modèles d'organisation pédagogique, physique ou administrative pour dispenser la formation professionnelle et technique. - Implanter un service régional d'admission en formation professionnelle dans les régions qui le demandent. - Mise au point d'une stratégie d'action à moyen terme. <p>À long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détermination des objectifs et des moyens dans le Plan stratégique 2003-2006 du Ministère et dans les plans d'action en formation professionnelle et en formation technique qui en découleront. - Continuité des SRAFP en 2003-2004. 	
				<p>19/06/03</p> <ul style="list-style-type: none"> Accroissement des DEC-BAC. Études préliminaires de DEP-DES. Appui au développement de centres intégrés. Expérimentation de nouveaux modèles d'organisation de la formation en région. 	
10.09	Intensifier les efforts de valorisation de la FPT et en faveur de l'orientation scolaire et professionnelle, notamment auprès des parents.	MEQ	En continu	<p>03/02/03</p> <p>À court terme</p> <p>Les garçons de moins de 20 ans et les filles dans les métiers non traditionnels constituent des groupes particulièrement visés.</p> <p>S'ajoutent au plan d'action 2002-2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une campagne à la radio, volet régional, se tiendra fin janvier - début février 2003; - association avec Septembre éditeur pour Opération - 1er mars sur le choix de carrière (1er mars 2003); - Réédition du document réalisé en 2001 Le Petit magazine : services complémentaires (exploration professionnelle au primaire). <p>Pour ce qui est de l'exploration des domaines de vie professionnelle, des décisions</p>	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 10 : Un accent sur les services éducatifs

Orientation : Améliorer l'offre de services en formation professionnelle et technique et la formation continue (FPT/FC).

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				<p>seront prises à ce sujet avant la fin de février. Il en sera de même pour l'harmonisation des voies d'insertion socioprofessionnelle et pour un passage plus facile vers le DES et le DEP.</p> <p>À long terme Diverses avenues pour attirer les jeunes en formation professionnelle et technique seront explorées et mises en place, y compris la mise au point de modalités de formation susceptibles de répondre aux besoins des diverses clientèles.</p>	
				<p>19/06/03 Campagne médiatique en février 2003. Publication de Opération 1er mars sur le choix de carrière. Réédition du Petit magazine des services complémentaires. Mise au point de l'expérimentation de l'exploration des données de vie au secondaire.</p>	
10.10	<p>Maintenir les programmes d'études visant à répondre à des besoins à caractère national en région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer un plan d'appui en vue d'augmenter le pouvoir d'attraction des formations nationales offertes en région; - élargir les responsabilités offertes aux centres régionaux, notamment en leur confiant la mise à jour continue des programmes et la veille proactive des besoins du marché du travail. 	MEQ	Réalisation partielle	<p>03/02/03</p> <p>Premier volet À court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des créneaux professionnels pour lesquels une région pourrait assumer des responsabilités supra-régionales ou nationales. - Collaboration avec les comités sectoriels et les entreprises concernées pour la mise en place d'incitatifs et d'outils de promotion pour augmenter le pouvoir d'attraction de ces formations. <p>Deuxième volet À court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic sur l'état des autorisations et la viabilité des centres de formation en région et sur les écoles nationales au Québec. - Examen de différents modèles organisationnels opportuns (dont le modèle «éclaté» où la formation peut commencer à un endroit et se terminer dans un centre spécialisé). - Détermination, au cas par cas, des rôles et responsabilités à confier à ces établissements. 	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 10 : Un accent sur les services éducatifs

Orientation : Améliorer l'offre de services en formation professionnelle et technique et la formation continue (FPT/FC).

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des besoins et paramètres financiers. - Détermination d'une stratégie d'action qui sera implantée dès l'année scolaire 2003-2004. <p>À long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élargissement des responsabilités des centres supra-régionaux ou nationaux (mise à jour continue des programmes d'études, veille proactive des besoins du marché du travail, perfectionnement ou recyclage des formateurs spécialistes). 	
				<p>19/06/03</p> <p>Réalisation d'un état de la situation. Formulation d'hypothèses de développement.</p>	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 10 : Un accent sur les services éducatifs

Orientation : Soutenir le développement de l'enseignement supérieur.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
10.11	Soutenir plus adéquatement les universités des régions en révisant notamment le paramètre région déjà inclus dans la formule de financement.	MEQ	Réalisé	11/02/03 Modifier les règles en conséquence.	19/06/03 Les universités en région disposent de 3,5M\$ supplémentaire pour 2002-2003.
				19/06/03 Les règles budgétaires ont été modifiées et les universités ont été informées.	
10.12	Examiner les ajustements à apporter au financement des collèges dans la perspective de préserver l'accessibilité, la qualité et le développement de la formation collégiale dans toutes les régions du Québec.	MEQ	En continu	03/02/03 - Échanger sur les modalités de financement au cours de l'exercice 2003-2004 dans le cadre du comité mixte des finances de la Fédération des cégeps et du MEQ.	
				19/06/03 Idem.	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 10 : Un accent sur les services éducatifs

Orientation : Favoriser le développement des initiatives régionales.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
10.13	Instaurer un mécanisme de concertation interordre et interministérielle dans le but de mieux appuyer les établissements dans leur rôle à l'égard du développement économique, social et culturel de leur région (2002-2003).	MEQ	En voie de réalisation	<p>03/02/03</p> <p>Des mécanismes de concertation interordre et interministérielle existent dans 14 régions : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine; Saguenay-Lac-Saint-Jean; Capitale-Nationale; Chaudière-Appalaches; Mauricie; Centre-du-Québec; Estrie; Montérégie; Laval; Laurentides; Lanaudière; Outaouais; Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec.</p> <p>Pour les régions où aucun mécanisme de concertation interordre et interministérielle existe, la Direction générale des régions demandera aux directions régionales concernées de réunir les commissions scolaires, les collèges, les universités et les partenaires ministériels régionaux afin d'échanger sur la mise en place, avant la fin de l'année scolaire 2003-2004, d'un mécanisme de concertation à l'égard du développement économique, social et culturel de la région.</p> <p>Les régions concernées sont : Bas-Saint-Laurent; Montréal et Côte-Nord.</p>	
				<p>19/06/03</p> <p>Mécanisme de concertation mis en place dans quinze régions.</p>	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 10 : Un accent sur les services éducatifs

Orientation : Institutions d'enseignement comme pôle de développement : mettre en valeur la vitalité du partenariat existant entre les acteurs socio-économiques et les maisons d'enseignement.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
10.14	Appuyer les universités en région dans leurs efforts de valorisation des résultats de la recherche conduisant, notamment, à la création d'entreprises régionales dans des secteurs d'excellence ou en émergence.	MDER (MRST)	Réalisation partielle	13/02/03 Un montant de 50 M \$ dans les 4 sociétés de valorisation de la recherche a été rendu disponible: Ces groupes sont : la Sovar, Univalor, Valéo, et MSBI. L'UQAR (Rimouski) est membre de Valéo et les Université Bishop et Sherbrooke font parti du consortium MSBI.	13/02/03 Les groupes sont ouverts à d'autres partenaires, les négociations se poursuivent.
				19/06/03 Un montant de 50M \$ dans les 4 sociétés de valorisation de la recherche a été rendu disponible. Ces groupes sont : la Sovar (U. Laval), Univalor (U. de Montréal, HEC, Poly), Gestion Valéo (Concordia, UQAM, UQAR, ETS), et MSBI (McGill, Bishop et Sherbrooke) .	19/06/03 Idem.

Thème 2 : La vitalité des milieux

Bloc 10 : Un accent sur les services éducatifs

Orientation : Proposer une formation aux élites politiques et économiques sur le leadership et le partenariat.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
10.15	Proposer une formation aux élites politiques et économiques sur le leadership et le partenariat.	FQM	En voie de réalisation	<p>12/02/03 Les paramètres d'une formation intitulée "Leadership municipal et innovation" ont été élaborés par la FQM. Une demande de financement sera transmise aux partenaires de la ruralité (suivi de la Politique de la ruralité) en vue d'un partage des coûts.</p> <p>19/06/03 Les paramètres d'une formation intitulée "Leadership municipal et innovation" ont été élaborés par la FQM. Une demande de financement a été transmise aux partenaires de la ruralité (suivi de la Politique de la ruralité) en vue d'un partage des coûts. Nous attendons la tenue de la prochaine rencontre par les partenaires de la ruralité.</p>	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Blocs 11 & 12 : Une plus grande participation des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté : un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Orientation : Amener tous les partenaires en région à se mobiliser autour de la lutte au décrochage scolaire.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
11.01	Conclure des ententes spécifiques ou des ententes administratives avec les partenaires des milieux scolaires, sociaux, économiques, culturels, municipaux, communautaires et de la santé, en accordant une attention particulière à l'importance d'agir tôt dans le développement des jeunes et aux caractéristiques des garçons et des filles.	MEQ	Réalisation partielle	<p>03/02/03</p> <p>Des ententes spécifiques mobilisant des partenaires régionaux autour de la lutte au décrochage scolaire sont déjà signées dans quatre régions : Saguenay–Lac-Saint-Jean; Estrie; Côte-Nord et Outaouais.</p> <p>Des travaux pour la conclusion d'une entente spécifique ou d'une entente administrative avec les partenaires régionaux sont amorcés dans six régions : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine; Bas-Saint-Laurent; Laurentides; Lanaudière; Montérégie et Montréal.</p> <p>Pour les régions où aucun travail de préparation d'une entente spécifique ou d'une entente administrative avec les partenaires régionaux n'est amorcé, la Direction générale des régions demandera aux directions régionales concernées de se concerter avec les commissions scolaires et le Conseil régional de développement (CRD) afin de présenter aux partenaires régionaux un diagnostic régional du décrochage scolaire avant la fin de l'année scolaire 2003-2004. Ceci dans le but de les sensibiliser à la problématique et, éventuellement, de les inviter à s'impliquer dans une entente spécifique ou administrative. Les régions concernées sont : Capitale-Nationale; Chaudière-Appalaches; Laval; Abitibi-Témiscamingue; Nord-du-Québec; Mauricie et Centre-du-Québec.</p>	
				<p>19/06/03</p> <p>Il y a cinq ententes spécifiques signées et deux en préparation.</p>	
11.02	Organiser une rencontre nationale pour échanger sur les expériences vécues en région en regard de la lutte au décrochage scolaire.	MEQ	Non amorcé	<p>03/02/03</p> <p>Par le biais d'un événement existant ou d'un nouvel événement, le MEQ étudie présentement le ou les moyens de concrétiser cette orientation, cela dès l'automne 2003. La question sera examinée avec les directions régionales. La réflexion à cet égard comprendra la formation professionnelle et technique et la formation continue, selon les modalités qui seront convenues au Ministère et avec nos partenaires des réseaux.</p>	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Blocs 11 & 12 : Une plus grande participation des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté : un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Orientation : Amener tous les partenaires en région à se mobiliser autour de la lutte au décrochage scolaire.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				<p>À court terme La Direction des communications a initié un projet de publication pour mars 2003 d'un cahier spécial dans les quotidiens et quelques hebdomadaires régionaux complémentaires qui ferait état des bons coups en matière d'éducation. On utilisera aussi, à cette fin, le site Web du MEQ.</p>	
				<p>19/06/03 Idem.</p>	
11.03	Mettre en place un plan d'action visant l'amélioration de la réussite en formation technique dès le printemps 2003.	MEQ	En voie de réalisation	<p>03/02/03 À court terme Étapes prévues du plan annoncées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des pistes d'action les plus prometteuses parmi celles découlant du bilan diagnostique; - élaboration du plan et des scénarios d'action; - estimation des incidences; - négociation des consensus à l'interne du Ministère et dans le réseau collégial; - approbation des autorités ministérielles et du ministre; - diffusion des résultats des travaux; - implantation en 2004. <p>S'ajoute à ce plan spécifique tout ce qui concerne les plans de réussite, les contrats de performance et la recherche ciblée sur cette question.</p> <p>À long terme - Suivi des actions et ajustements selon les résultats obtenus et les difficultés rencontrées.</p>	
				<p>19/06/03 Bilan diagnostic. Proposition de pistes d'action.</p>	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Blocs 11 & 12 : Une plus grande participation des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté : un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Orientation : Favoriser la participation et reconnaître l'apport des citoyennes et des citoyens au développement régional.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
11.04	Réserver, dès 2003-2004, un budget pour les projets liés à la participation des citoyennes et des citoyens.	MESSF-MESS	Réalisé	31/01/03 L'actuel programme de soutien aux projets de développement de l'action communautaire du SACA sera ouvert à de tels projets. Il soutient des projets portés par des organismes communautaires qui peuvent, par exemple, porter sur la participation citoyenne. (échancier : avril 2003)	
				19/06/03 En 2003-2004, le Programme de soutien aux projets de développement de l'action communautaire comporte une enveloppe de 250 000\$ pour les projets de participation citoyenne. Les organisations de toutes les régions pourront déposer des demandes.	
11.05	Poursuivre l'implantation de la politique L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec.	MESSF-MESS	En voie de réalisation	31/01/03 Mise en œuvre prévue de septembre 2001 à septembre 2004. Travaux du Comité interministériel de l'action communautaire regroupant plus de 20 ministères pour rendre opérationnelles les orientations de la politique. (échancier : septembre 2004)	
				19/06/03 Mise en œuvre prévue de septembre 2001 à septembre 2004. Travaux du Comité interministériel de l'action communautaire regroupant plus de 20 ministères pour rendre opérationnelles les orientations de la politique (généralisation de programmes de soutien en appui à la mission des organismes; harmonisation des pratiques, adoption de balises nationales de soutien et de reconnaissance en intégrant la notion d'équité régionale; etc). (échancier : septembre 2004)	
11.06	Promouvoir la Déclaration sur l'action bénévole dans toutes les régions du Québec.	MESSF-MESS	En continu	31/01/03 Déjà distribuée au sein des organismes communautaires ainsi que dans le réseau institutionnel, la promotion de la Déclaration et de ses engagements fera partie du plan d'action en matière d'action bénévole que doit déposer la ministre Léger en 2003.	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Blocs 11 & 12 : Une plus grande participation des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté : un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Orientation : Favoriser la participation et reconnaître l'apport des citoyennes et des citoyens au développement régional.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				19/06/03 Déjà distribuée au sein des organismes communautaires ainsi que dans le réseau institutionnel, la Déclaration nationale sur l'action bénévole sera diffusée dans les municipalités du Québec, tel que le stipule le document sur les Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole, publié en mars 2003.	
11.07	Souligner l'engagement des citoyennes et des citoyens dans le cadre du Prix Hommage bénévolat-Québec.	MESSF-MESS	En continu	31/01/03 La 6ème édition du prix a été lancée le 5 décembre et la période de mise en candidature s'étend jusqu'au 7 février 2003. Les lauréats seront reçus à l'Assemblée nationale en avril. 19/06/03 La 6ème édition du prix a été lancée le 5 décembre et plus de 280 candidatures en provenance de toutes les régions du Québec ont été déposées. Les 47 lauréates et lauréats ont été reçus à Québec, en présence du Premier ministre et du ministre responsable.	
11.08	Faire une plus grande place à la promotion du volet jeunesse dès l'édition 2003 du Prix Hommage bénévolat-Québec.	MESSF-MESS	Réalisé	31/01/03 Une plus grande place a été réservée aux jeunes. D'une part, la catégorie du prix qui leur est spécifiquement dédiée est maintenant ouverte aux jeunes de 14 à 30 ans plutôt que de 18 à 30 ans comme auparavant. D'autre part, le nombre de lauréats dans cette catégorie est passé de 5 à 8. 19/06/03 Idem.	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Blocs 11 & 12 : Une plus grande participation des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté : un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Orientation : Soutenir les régions dans les initiatives et la mobilisation entreprises autour de l'enjeu de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
11.09	Confier aux régions, sous le leadership des CRD, la détermination des priorités d'action régionales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'établissement de consensus sur les territoires d'intervention prioritaires et la gestion d'une enveloppe destinée à soutenir les actions à l'échelle de la région.	MESSF-MESS	En voie de réalisation	<p>31/01/03 Le projet de loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale prévoit que le gouvernement doit rendre public un plan d'action dans les 60 jours suivant l'entrée en vigueur de la loi (encore non déterminée). Dans le scénario actuel, l'enveloppe destinée à soutenir les actions à l'échelle de la région devrait provenir du Fonds québécois d'initiatives sociales.</p> <p>19/06/03 La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale prévoit que le gouvernement doit rendre public un plan d'action. Le nouveau gouvernement a annoncé son intention de déposer un projet de plan d'action gouvernemental à l'automne 2003. Dans le scénario actuel, l'enveloppe destinée à soutenir les actions à l'échelle de la région devrait provenir du Fonds québécois d'initiatives sociales.</p>	
11.10	Amener les régions à signer des ententes sur 5 ans avec la ministre responsable de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour convenir des priorités, des territoires d'intervention prioritaires ainsi que des mécanismes de gestion des projets régionaux. Les projets soumis et priorisés par les régions dans le cadre du Rendez-vous national des régions pourront être financés à l'intérieur de ces ententes.	MESSF-MESS	En voie de réalisation	<p>31/01/03 Le projet de loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale prévoit que le gouvernement doit rendre public un plan d'action dans les 60 jours suivant l'entrée en vigueur de la loi (encore non déterminée). Dans le scénario actuel, l'enveloppe destinée à soutenir les actions à l'échelle de la région devrait provenir du Fonds québécois d'initiatives sociales.</p> <p>19/06/03 La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale prévoit que le gouvernement doit rendre public un plan d'action. Le nouveau gouvernement a annoncé son intention de déposer un projet de plan d'action gouvernemental à l'automne 2003. Dans le scénario actuel, l'enveloppe destinée à soutenir les actions à l'échelle de la région devrait provenir du Fonds québécois d'initiatives sociales.</p>	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Blocs 11 & 12 : Une plus grande participation des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté : un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Orientation : Soutenir les régions dans les initiatives et la mobilisation entreprises autour de l'enjeu de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
11.11	Sur les territoires prioritaires d'intervention identifiés par les CRD, élaborer avec les MRC concernées et les partenaires de ces territoires (CLD, CLSC, CLE, écoles, organismes communautaires, etc.) des stratégies locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces stratégies feront aussi l'objet d'ententes avec l'ensemble des partenaires associés, et cela, dans une approche comparable à celle des pactes ruraux.	MESSF-MESS	En voie de réalisation	<p>31/01/03</p> <p>Cette échéance est reliée au temps requis pour que les régions dégagent des consensus sur les territoires d'interventions prioritaires et pour que des consensus locaux soient établis autour d'un plan d'action. En parallèle, le plan d'action gouvernemental prévoira qu'au cours des 12 mois suivant l'annonce du plan d'action, les ministères et organismes concernés devront identifier à même leurs enveloppes disponibles les ressources particulières qu'ils consacreront aux territoires d'intervention prioritaires convenus. Une expérimentation de la mise en oeuvre de stratégies locales de lutte contre la pauvreté est en voie d'être mise en oeuvre dans la MRC la plus pauvre du Québec, soit la Haute-Gaspésie. Cette expérimentation sera financée à même des sommes de l'actuel Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, des budgets dégagés par l'agence de sécurité du revenu et par le Fonds d'aide à l'innovation et à l'expérimentation. (échéance : à compter de 2004)</p> <p>19/06/03</p> <p>Cette échéance est reliée au temps requis pour que les régions dégagent des consensus sur les territoires d'intervention prioritaires et pour que des consensus locaux soient établis autour d'un plan d'action. En parallèle, le plan d'action gouvernemental prévoira qu'au cours des 12 mois suivant l'annonce du plan d'action, les ministères et organismes concernés devront identifier à même leurs enveloppes disponibles les ressources particulières qu'ils consacreront aux territoires d'intervention prioritaires convenus. Une expérimentation de la mise en oeuvre de stratégies locales de lutte contre la pauvreté est en voie d'être mise en oeuvre dans la MRC de la Haute-Gaspésie et celle du Témiscouata. Cette expérimentation est financée à même des sommes de l'actuel Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, des budgets dégagés par l'agence de sécurité du revenu et par le Fonds d'aide à l'innovation et à l'expérimentation. (échéance : à compter de 2004)</p>	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Blocs 11 & 12 : Une plus grande participation des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté : un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Orientation : Favoriser la réussite scolaire et prévenir le décrochage : un nouvel engagement de solidarité et de coopération pour une continuité des services aux jeunes.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
11.12	Les ministres concernés s'engagent formellement et solidairement à adapter l'offre de services de leur réseau respectif pour offrir aux jeunes de 16 à 24 ans des services intégrés et personnalisés, dans une perspective de continuité des services d'un secteur à l'autre.	MESSF-MESS	Réalisation partielle	<p>31/01/03</p> <p>Formation du Comité interministériel de suivi du nouvel engagement en cours/début travaux février. Coordonne conception nouvelle offre interministérielle pour continuité services (voir 2 axes plus loin). Doit assurer en premier lieu le succès de Solidarité jeunesse et étayer ce modèle d'intervention locale pour améliorer continuité de services jeunesse. Pour les aspects normatifs, sera appuyé par le Comité de concertation jeunesse (SM) des signataires de l'entente, relevant du Comité ministériel jeunesse (support du Secrétariat à la jeunesse). (échancier : Annonce - avril 2003; Implantation - 2003)</p> <p>19/06/03</p> <p>Formation d'un comité interministériel sur la nouvelle offre de service. Support de la Direction de Solidarité jeunesse. Le Comité doit assurer en premier lieu le succès de Solidarité jeunesse et développer un modèle d'intervention locale pour améliorer la continuité des services jeunesse.</p> <p>Implantation : début automne 2003. Les accords de partenariats locaux son en élaboration; la consultation est en cours dans le réseau MESSF.</p>	<p>19/06/03</p> <p>Amélioration des services pour les 16-24 ans sans diplôme ou sans emploi dans chacune des régions du Québec.</p>

Thème 2 : La vitalité des milieux

Blocs 11 & 12 : Une plus grande participation des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté : un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Orientation : Favoriser la réussite scolaire et prévenir le décrochage : un nouvel engagement de solidarité et de coopération pour une continuité des services aux jeunes.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
11.13	Élaborer une nouvelle offre de services visant : - l'intégration des jeunes de 18 à 24 ans au marché du travail, dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, - la qualification des jeunes décrocheurs, par une offre de services de formation adaptée leur permettant de parfaire leur formation de base dans le cadre du plan d'action gouvernemental en matière d'éducation des adultes et de formation continue.	MESSF-MESS	En voie de réalisation	<p>31/01/03</p> <p>Axe intégration 18-24 ans : Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale adoptée déc 02 / Plan action (volet jeunes 18-24 ans) sur la Stratégie de lutte en cours d'élaboration. - Solidarité jeunesse phase II : formation du Comité de direction interne au MESS - Volet continuité des services : travaux interministériels de la nouvelle offre intégrés au Comité de suivi dont les travaux prévus en février. (échancier : avril 2003; implantation : 2003) "Axe qualification des jeunes décrocheurs" : Il en découle une entente MESS-MEQ : travaux du Comité national suivi depuis août 02. Plusieurs sous-comités relèvent du MEQ. Le comité pour l'accompagnement et des formations adaptées va finaliser le Cahier d'application pour les 20 premières commissions scolaires en janvier/début implantation automne 2003. Inspiré du modèle d'intervention locale de Solidarité jeunesse (CLS). (échéance : début automne 2003, sur 5 ans)</p> <p>19/06/03</p> <p>Axe intégration en emploi des 18-24 ans : La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été adoptée en décembre 2002. Annonce du nouveau programme : Solidarité jeunesse, juin 03 : les travaux préparatoires internes au MESSF (co-animé par la Direction du bureau de Solidarité jeunesse) ont débuté en décembre. L'implantation est prévue pour automne 03.</p> <p>Axe qualification des jeunes décrocheurs : Découle de l'entente MESS-MEQ. Les travaux du Comité national de suivi ont débuté en août 2002. Plusieurs sous-comités relèvent du MEQ. Début de l'implantation automne 2003.</p>	<p>19/06/03</p> <p>Permet à environ 5 000 jeunes âgés entre 18-24 ans sous-scolarisés et à risque de chômage prolongé de cheminer vers l'autonomie et donc de participer comme citoyen au développement de leur région.</p>

Thème 2 : La vitalité des milieux

Blocs 11 & 12 : Une plus grande participation des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté : un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Orientation : Favoriser la réussite scolaire et prévenir le décrochage : un nouvel engagement de solidarité et de coopération pour une continuité des services aux jeunes.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
11.14	Élargir et consolider des comités locaux de suivi mis en place dans le cadre de Solidarité jeunesse et présents sur chaque territoire de MRC au Québec, et encourager la participation et la concertation des acteurs régionaux et locaux, en vue de l'implantation, du suivi et de l'évaluation de cette nouvelle offre de services.	MESSF-MESS	Réalisation partielle	<p>11/02/03</p> <p>Janvier : dépôt du Bilan des 2 ans de la Recherche-action Solidarité jeunesse au Comité aviseur Solidarité jeunesse : comprendra recommandations à l'égard élargissement des CLS pour le volet : Solidarité jeunesse phase II et le volet : nouvelle offre interministérielle pour une continuité de services jeunesse (basée sur le modèle d'intervention locale des CLS). (échancier : avril 2003; implantation : 2003) Les travaux liés à l'élargissement des comités locaux de suivi se réalisent dans le cadre de la nouvelle offre de service aux jeunes pour lesquels un comité directeur et une équipe de gestion de projet a été mis en place.</p> <p>19/06/03</p> <p>Janvier : dépôt du Bilan des 2 ans de la Recherche-action Solidarité jeunesse au Comité aviseur Solidarité jeunesse : Ce bilan comprend des recommandations à l'égard de l'élargissement des CLS pour le programme Solidarité jeunesse et le développement d'une nouvelle offre interministérielle pour une continuité de services jeunesse (basée sur le modèle d'intervention locale des CLS). (implantation : automne 2003). Ces travaux se réalisent dans le cadre des mesures prévues à l'engagement 11.12</p>	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Blocs 11 & 12 : Une plus grande participation des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté : un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Orientation : Favoriser la participation des femmes au développement régional.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
11.15	Reconduire le financement des organismes communautaires femmes « À égalité pour décider » à compter de 2004-2005.	SCF	Réalisation partielle	03/02/03 Les démarches visant la reconduction du programme "À égalité pour décider" dès 2004-2005 sont amorcées.	03/02/03 Toutes les régions du Québec sont susceptibles de recevoir du soutien financier.
				19/06/03 Idem.	19/06/03 Idem.
11.16	Mettre sur pied deux nouveaux bureaux du Conseil du statut de la femme dans le Centre-du-Québec et dans les Laurentides.	CSF	Non amorcé	19/06/03 Gel de l'engagement jusqu'à l'automne 2003.	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Blocs 11 & 12 : Une plus grande participation des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté : un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Orientation : Favoriser la participation des aînées et des aînés au développement régional.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
11.17	Poursuivre le financement des 17 tables régionales de concertation des aînées et des aînés en collaboration avec les conseils régionaux de développement.	MESSF - MF	Réalisé	03/02/03 Le financement est reconduit pour 2003-2004.	04/02/03 Appuyées dans leurs actions par les CRD, ces tables sont des lieux de concertation afin que les besoins et attentes des aînés soient intégrés à l'ensemble des préoccupations et perspectives locales et régionales.
				15/05/03 Idem.	15/05/03 Idem.
11.18	Financer des projets communautaires visant la participation des aînés et aînées à la vie collective et la lutte contre les abus.	MESSF - MF	Réalisé	04/02/03 L'année dernière, 35 projets novateurs d'organismes nationaux, régionaux et locaux ont été financés. Pour 2002-2003, un partage différent des ressources disponibles entre les organismes et les régions permettra de financer plus de projets. Suite à l'invitation lancée par le MFE, 176 projets ont été reçus en novembre 2002. Leur analyse est en cours et les projets financés seront connus dans les prochaines semaines. Enfin, les projets soumis doivent répondre notamment aux objectifs de faciliter et promouvoir la participation des aînés à la vie collective et de prévenir ou lutter contre les abus, la violence et la négligence dont sont victimes les aînés.	04/02/03 Cette année, le programme tiendra compte des priorités d'action des Tables régionales de concertation des aînés afin de susciter l'émergence de projets qui répondent aux besoins du milieu pour faire en sorte que toutes les régions du Québec puissent bénéficier de ce programme de financement.
				19/06/03 Pour 2002-2003, 176 projets ont été reçus dont 124 provenaient des régions autres que la Capitale-nationale et Montréal. 66 projets ont reçus 1 210 000 \$ en subvention dont 49 dans les régions autres que la Capitale-nationale et Montréal pour une somme totale de 916 500 \$ soit, 75,7 % des sommes allouées.	19/06/03 Le programme tient compte des priorités d'action des Tables régionales de concertation des aînés afin de susciter l'émergence de projets qui répondent aux besoins du milieu pour faire en sorte que toutes les régions du Québec puissent bénéficier de ce programme de financement. Ainsi, les projets financés répondent notamment aux objectifs de faciliter et promouvoir la participation des aînés à la vie collective et de prévenir ou lutter contre les abus, la violence et la négligence dont sont victimes les aînés.

Thème 2 : La vitalité des milieux

Blocs 11 & 12 : Une plus grande participation des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté : un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Orientation : Promouvoir l'économie sociale comme outil de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
11.19	Promouvoir l'économie sociale comme outil de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	CES	En continu	07/02/03 Ces deux engagements (11.19 et 11.20) sont en toile de fonds du Plan d'action du Chantier de l'économie sociale, mais des travaux plus spécifiques ont trait, notamment aux emplois de solidarité ainsi qu'au Fonds québécois pour les initiatives sociales (Fonds de lutte à la pauvreté). Des travaux également, en collaboration avec l'ARUC en économie sociale, pour l'organisation d'un colloque - en mai prochain - portant sur l'apport de la société civile au développement des territoires.	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Blocs 11 & 12 : Une plus grande participation des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté : un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Orientation : Faire valoir le rôle de la société civile impliquée dans les entreprises collectives qui contribuent aussi à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
11.20	Faire valoir le rôle de la société civile impliquée dans les entreprises collectives qui contribuent aussi à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	CES	En continu	07/02/03 Ces deux engagements (11.19 et 11.20) sont en toile de fonds du Plan d'action du Chantier de l'économie sociale, mais des travaux plus spécifiques ont trait, notamment aux emplois de solidarité ainsi qu'au Fonds québécois pour les initiatives sociales (Fonds de lutte à la pauvreté). Des travaux également, en collaboration avec l'ARUC en économie sociale, pour l'organisation d'un colloque - en mai prochain - portant sur l'apport de la société civile au développement des territoires.	

Thème 2 : La vitalité des milieux

Blocs 11 & 12 : Une plus grande participation des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté : un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Orientation : Soutenir la participation et consolider la place de la société civile dans les actions locales et régionales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
11.21	Soutenir la participation et consolider la place de la société civile dans les actions locales et régionales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	ARQ	En continu	19/06/03 Poursuite des discussions avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vue de la signature d'ententes spécifiques. Par ailleurs, une démarche conjointe a été mise en œuvre avec le Conseil de la Santé et du Bien-être en vue de formuler des recommandations au ministre de la Santé et des Services sociaux sur la manière de mieux outiller les CRD dans leur pratique du développement social et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	19/06/03 Faire converger les efforts et les ressources du milieu et du gouvernement vers la mise en œuvre des priorités établies en région. L'appropriation par les communautés des leviers de leur développement, l'intersectorialité et la participation sociale.

Thème 2 : La vitalité des milieux

Blocs 11 & 12 : Une plus grande participation des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté : un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Orientation : Être un lieu de transfert d'expertise entre les régions, les chercheurs et les commissions scolaires dans la lutte au décrochage.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
11.22	Être un lieu de transfert d'expertise entre les régions, les chercheurs et les commissions scolaires dans la lutte au décrochage.	ARQ	Non amorcé		

Thème 2 : La vitalité des milieux

Blocs 11 & 12 : Une plus grande participation des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté : un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Orientation : Collaborer au succès de Solidarité jeunesse.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
11.23	Collaborer au succès de Solidarité jeunesse.	RCJE	Non amorcé		

Thème 2 : La vitalité des milieux

Blocs 11 & 12 : Une plus grande participation des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté : un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Orientation : Être un partenaire dans la lutte au décrochage scolaire.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
11.24	Être un partenaire dans la lutte au décrochage scolaire.	RCJE	Non amorcé		

Thème 2 : La vitalité des milieux

Blocs 11 & 12 : Une plus grande participation des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté : un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Orientation : Assumer un rôle de leader et d'accompagnement dans les jumelages interculturels (personnes immigrantes et québécoises) auprès des communautés régionales.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
11.25	Assumer un rôle de leader et d'accompagnement dans les jumelages interculturels (personnes immigrantes et québécoises) auprès des communautés régionales.	TCRI	En continu	<p>19/06/03</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation sur la réalité du marché de l'emploi et sur le contexte d'intégration de la société québécoise donnée par Carrefour BLE (organisme membre de la TCRI) à sa clientèle immigrante ingénieurs agronomes qui se dirigent en région; - Formation donnée aux nouveaux arrivants par le coordonnateur de la TCRI en collaboration avec le CARI St-Laurent sur l'adaptation et l'intégration en emploi; - Communication sur les pistes d'action pour contrer les obstacles en emploi donnée à un public mixte Québécois et nouveaux arrivants dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme; - Voyages de familiarisation à Québec sur sa réalité et son marché du travail organisés conjointement par PROMIS (Montréal) SOIT (Québec), organismes membres de la TCRI, et la Ville de Québec; <p>Kiosque d'information organisé par la TCRI et le CAMO-PI à la Foire des villages s'adressant aux immigrants de Montréal afin de les informer sur les possibilités d'emploi et d'établissement en milieux ruraux. Ces organismes membres de la TCRI ont participé : Service aux nouveaux arrivants Lac Mégantic, Carrefour BLE , PROMIS (Montréal), CRES St-Hyacinthe, Carrefour de liaison et d'aide multiethnique (Montréal) Accueil Bas St-Laurent (Rimouski)</p>	<p>19/06/03</p> <p>Des agronomes immigrants se sont établis dans différents milieux en Montérégie, dans le Bas St-Laurent, dans les environs de Québec.</p> <p>Des immigrants de Montréal ont trouvé des emplois spécialisés et qualifiés dans la Capitale-Nationale</p>

Thème 2 : La vitalité des milieux

Blocs 11 & 12 : Une plus grande participation des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté : un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Orientation : Accompagner la mise en place de comités d'accueil d'immigrants en région.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
11.26	Accompagner la mise en place de comités d'accueil d'immigrants en région.	TCRI	Réalisé	19/06/03 Une journée de réflexion de l'ensemble des organismes qui offrent le programme de jumelage interculturel a eu lieu à Québec le 2 juin 2003	19/06/03 Réseautage et échange d'outils sur les conditions de réalisation des jumelages. Élaboration d'un concept promotionnel et médiatique sur le jumelage interculturel transférable aux différentes régions du Québec.

Thème 2 : La vitalité des milieux

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 13 : Une meilleure adaptation de l'action gouvernementale aux réalités régionales.

Orientation : Adapter les normes des programmes aux particularités régionales.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
13.01	Revoir les normes du Programme d'aide au financement des infrastructures.	MDER (MRST)	En voie de réalisation	31/01/03 Travail amorcé en voie de réalisation. Échéancier difficile à prévoir.	31/03/03 Assouplir les exigences de contrepartie pour des organismes régionaux de recherche et faciliter l'implantation de nouveaux centres de R-D.
				19/06/03 Une revision des normes du Programme d'immobilisation est actuellement en cours.	19/06/03 Idem.
13.02	Lors des nouvelles implantations d'organismes de recherche, le gouvernement examinera la possibilité de les implanter prioritairement dans les régions-ressources.	MDER (MRST)	En continu	13/02/03 En continu.	31/01/03 Amélioration RSTI en continu.
				19/06/03 Idem.	19/06/03 Idem.

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 13 : Une meilleure adaptation de l'action gouvernementale aux réalités régionales.

Orientation : Accorder une plus grande marge de manoeuvre aux bureaux régionaux.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
13.03	Confier aux gestionnaires régionaux des responsabilités élargies en matière d'approbation et de modification du schéma d'aménagement des MRC.	MAMSL	Réalisation partielle	<p>03/02/03</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conversion des bureaux régionaux en directions régionales (Réalisée). - Conversion des postes de délégués régionaux en postes de directeurs régionaux, cadre 4 au lieu de professionnel. (Décision prise par le Conseil du trésor à la demande du MAMM). - Tenue d'un concours réservé pour la qualification des délégués régionaux aux postes de directeurs régionaux. (Au printemps 2003). - Délégation de responsabilités aux directions régionales. (Réflexions et travaux en cours). <p>19/06/03</p> <p>Dépôt et approbation d'une politique de déconcentration, vers les directions régionales, de certaines activités du MAMSL.</p>	

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 13 : Une meilleure adaptation de l'action gouvernementale aux réalités régionales.

Orientation : Attirer et retenir davantage d'immigrants en région.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
13.06	Recourir davantage aux ententes spécifiques, associer plus étroitement les organismes socio-économiques existants, notamment les organismes communautaires, et mieux faire connaître les caractéristiques de chacune des régions dans les bureaux d'Immigration Québec à l'étranger.	MRCI	Réalisation partielle	<p>04/02/03</p> <p>Signature d'une entente spécifique pour la région du Bas-Saint-Laurent le 29 novembre 2002; Entente spécifique en voie de signature pour le Saguenay-Lac Saint-Jean; Signature d'une entente avec la ville de Sherbrooke le 11 décembre 2002; Fiches d'information sur 10 régions et 19 villes du Québec dans le site Internet du MRCI et utilisées à des fins de promotion auprès des candidats à l'immigration; Envois ciblés à des candidats à l'immigration, pour les informer des perspectives d'emploi favorable dans leur domaine en région.</p> <p>19/06/03</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signature d'ententes spécifiques pour les régions du Bas-Saint-Laurent en novembre 2002, des Laurentides en mars 2003, de l'Abitibi-Témiscamingue en mars 2003, du Saguenay-Lac-Saint-Jean en avril 2003; - Entente spécifique élaborée conjointement avec le CRD de la Mauricie; - Signature d'une entente avec la Ville de Sherbrooke en décembre 2002; - Entente élaborée avec la Ville de Gatineau, qui a adopté une résolution du conseil municipal en vue de sa signature; - Nouvelle entente signée avec la Ville de Québec en mars 2003; - Fiches d'information sur 10 régions et 19 villes du Québec dans le site Internet du MRCI et utilisées à des fins de promotion auprès des candidats à l'immigration; - Envois ciblés à des candidats à l'immigration, pour les informer des perspectives d'emploi favorables dans leur domaine en région. 	

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 13 : Une meilleure adaptation de l'action gouvernementale aux réalités régionales.

Orientation : Augmenter la présence et les ressources des ministères et des organismes en région.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
13.07	Redéployer vers les régions un minimum de 10 % des emplois libérés par les départs d'employés réguliers (environ 1 200 postes réguliers), en s'assurant auprès des régions que ce redéploiement correspond aux besoins réels de leur population et en tenant compte des nouveaux critères d'embauche des jeunes dans la fonction publique.	SCT	Non amorcé	06/02/03 Une lettre est en préparation, invitant les ministères et organismes à proposer une stratégie pour les trois prochaines années.	
				19/06/03 Compte tenu du mandat confié à la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale de réaliser la réingénierie de l'État, une réflexion s'impose en regard de la réalisation de cet engagement.	
13.08	Obliger les ministères et organismes à considérer la possibilité de localiser en région la gestion de toute nouvelle activité ou programme.	SCT	Non amorcé	06/02/03 Une clause "impact sur la présence et les ressources en région" devrait être ajoutée à tout mémoire ou autre document proposé au gouvernement.	
				19/06/03 Compte tenu du mandat confié à la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale de réaliser la réingénierie de l'État, une réflexion s'impose en regard de la réalisation de cet engagement.	

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 13 : Une meilleure adaptation de l'action gouvernementale aux réalités régionales.

Orientation : Augmenter la présence et les ressources des ministères et des organismes en région.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
13.09	Examiner les possibilités de donner suite aux propositions d'implantation de bureaux régionaux de ministères ou d'organismes gouvernementaux soumises par les régions. Cet examen se fera toutefois en prenant en considération les contraintes budgétaires, la nécessité d'investir davantage dans les services à la clientèle plutôt que dans les infrastructures, ainsi que les nouvelles possibilités offertes par les technologies de l'information.	SCT	Non amorcé	<p>06/02/03 Pour les ministères concernés, les inviter à étudier les demandes.</p> <p>19/06/03 Compte tenu du mandat confié à la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale de réaliser la réingénierie de l'État, une réflexion s'impose en regard de la réalisation de cet engagement.</p>	

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 13 : Une meilleure adaptation de l'action gouvernementale aux réalités régionales.

Orientation : Adapter l'action gouvernementale aux réalités régionales en modulant les normes des programmes et en augmentant le pouvoir décisionnel des gestionnaires régionaux des ministères et organismes gouvernementaux.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
13.10	Au plus tard dans deux ans, soit pour l'exercice budgétaire 2004-2005, plus de 50 % du budget d'intervention des ministères à vocation économique seront gérés en région; cette mesure touche les ministères et organismes suivants : Agriculture, Pêcheries et Alimentation; Ressources naturelles, volet Industrie et Commerce du ministère de l'Économie, des Finances et de la Recherche; Transports; Régions et Emploi-Québec. Le gouvernement examinera la possibilité d'ajouter d'autres budgets, notamment ceux du ministère de la Culture et des Communications, du ministère de l'Environnement, de Tourisme Québec et du Secrétariat au loisir et au sport.	MDER (MREG)	En voie de réalisation	<p>31/01/03</p> <p>Un groupe de travail interministériel a été mis sur pied en vue de donner suite à cet engagement. Outre le ministère des Régions qui en assume la présidence, ce groupe de travail est constitué des ministères et organismes suivants : Agriculture, Pêcheries et Alimentation, Conseil du Trésor, Emploi-Québec, Développement économique régional-IC, Ressources naturelles et Transports. Le groupe de travail a tenu deux rencontres jusqu'à maintenant. Les travaux visaient à établir et préciser la démarche en vue de dresser, dans un premier temps, un état de situation sur la proportion des budgets qui relèvent actuellement de la responsabilité des gestionnaires régionaux. Les ministères concernés procèdent actuellement à l'établissement de cet état de situation.</p> <p>19/06/03</p> <p>L'état de situation en ce qui concerne la proportion des budgets relevant de la responsabilité des gestionnaires régionaux reste à compléter. L'approche qui avait été retenue en vue de donner suite à cet engagement pourrait toutefois être revue, et ce, pour tenir compte des travaux en matière de déconcentration et de décentralisation annoncés dans le cadre du discours inaugural du 4 juin dernier.</p>	

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 13 : Une meilleure adaptation de l'action gouvernementale aux réalités régionales.

Orientation : Adapter l'action gouvernementale aux réalités régionales en modulant les normes des programmes et en augmentant le pouvoir décisionnel des gestionnaires régionaux des ministères et organismes gouvernementaux.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
13.11	Confier au ministère des Régions la responsabilité de mettre en place, au sein de chaque conférence administrative régionale, un tableau de bord pour assurer le suivi de cette mesure, et le charger également d'assurer le relais au palier national.	MDER (MREG)	Non amorcé	<p>31/01/03 La mise en place de ce tableau de bord pourra se faire lorsque les travaux du groupe de travail seront suffisamment avancés pour permettre d'établir les paramètres qui doivent être pris en considération (cf 13.10).</p> <p>19/06/03 Approche à réévaluer pour tenir compte des travaux sur la déconcentration et la régionalisation.</p>	
13.12	Faire en sorte que les affectations budgétaires des ministères dans les régions se fassent en fonction des priorités des ententes cadres de développement.	MDER (MREG)	En continu	<p>31/01/03 Le ministère des Régions dispose déjà d'un outil destiné à permettre l'arrimage de l'action des ministères en région aux priorités régionales, soit le plan d'action de l'entente cadre. C'est donc par le biais de cet outil et en s'appuyant sur la CAR de chacune des régions, qu'il s'assurera que les affectations budgétaires des ministères se feront en fonction des priorités de l'entente cadre.</p> <p>19/06/03 Idem.</p>	
13.13	Examiner la possibilité d'instituer au palier national un mécanisme administratif qui jouerait un rôle similaire à celui assumé par la CAR au palier régional.	MDER (MREG)	Réalisé	<p>30/01/03 Une Conférence administrative à l'action régionale et territoriale a été mise en place dans le cadre des travaux du Forum des sous-ministres et elle a tenu sa première rencontre le 30 janvier dernier. Elle pourra s'appuyer sur les travaux de trois sous-comités: comité interministériel sur le suivi du Rendez-vous national des régions, comité interministériel sur ACCORD et comité interministériel sur la ruralité.</p> <p>19/06/03 Idem.</p>	

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 13 : Une meilleure adaptation de l'action gouvernementale aux réalités régionales.

Orientation : Adapter l'action gouvernementale aux réalités régionales en modulant les normes des programmes et en augmentant le pouvoir décisionnel des gestionnaires régionaux des ministères et organismes gouvernementaux.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
13.14	Mettre en place un mécanisme qui permettrait aux régions de jouer un rôle dans la répartition des budgets entre les régions en tenant compte de leurs caractéristiques et de leurs besoins spécifiques.	MDER (MREG)	Non amorcé		
13.15	Les ministères et organismes procéderont, d'ici le 1er avril 2005, à la révision complète de leurs programmes et normes d'intervention afin de les moduler, de les simplifier et de les rendre « adaptables » aux réalités et aux besoins des régions	MDER (MREG)	Non amorcé	31/01/03 Il est prévu d'amorcer le processus de révision avec les ministères à vocation économique. La démarche pourra être enclenchée une fois connus les paramètres de l'état de situation de la régionalisation des budgets de ces ministères. (voir 13.10)	
				19/06/03 L'approche envisagée sera modifiée de manière à traiter cet engagement à l'intérieur des travaux sur la révision des structures de l'État et des programmes gouvernementaux également annoncés le cadre du discours inaugural du 4 juin dernier.	
13.16	Les partenaires en région associés aux ministères et organismes précités participeront activement à l'établissement des priorités d'affectation des budgets décentralisés, à l'adaptation des programmes et normes en fonction des besoins spécifiques des régions et au choix des moyens les plus indiqués pour atteindre les résultats convenus.	MDER (MREG)	Non amorcé		

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 13 : Une meilleure adaptation de l'action gouvernementale aux réalités régionales.

Orientation : Adapter l'action gouvernementale aux réalités régionales en modulant les normes des programmes et en augmentant le pouvoir décisionnel des gestionnaires régionaux des ministères et organismes gouvernementaux.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
13.17	Dans le respect des grandes orientations nationales, le gouvernement conviendra avec les gestionnaires et les partenaires en région des résultats à atteindre et s'entendra avec eux pour que la reddition de comptes s'effectuera avant tout sur les résultats.	MDER (MREG)	Non amorcé		

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 13 : Une meilleure adaptation de l'action gouvernementale aux réalités régionales.

Orientation : Prendre en compte les préoccupations régionales dans les décisions relatives aux demandes de financement de La Financière du Québec.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
13.19	S'assurer d'une représentation régionale au conseil d'administration de La Financière du Québec.	IQ/LF	Non amorcé	<p>31/01/03 Un Conseil d'administration spécifique à La Financière devrait être formé d'ici le printemps. La nomination des membres prendra en considération la représentativité régionale.</p> <p>19/06/03 Un Conseil d'administration de La Financière devait être formé au printemps et la nomination des membres devait prendre en considération une représentativité régionale. L'opération est en suspens étant donné l'arrivée du nouveau gouvernement.</p>	<p>19/06/03 Représentativité accru des régions sur le Conseil d'administration et, par conséquent, sur les décisions d'investissement de 1 M\$ et plus.</p>

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 13 : Une meilleure adaptation de l'action gouvernementale aux réalités régionales.

Orientation : Les commissions scolaires s'engagent à consulter les MRC et les municipalités sur leur plan triennal, en contrepartie d'une consultation obligatoire des commissions scolaires par les MRC sur leur schéma d'aménagement.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
13.20	Les commissions scolaires s'engagent à consulter les MRC et les municipalités sur leur plan triennal, en contrepartie d'une consultation obligatoire des commissions scolaires par les MRC sur leur schéma d'aménagement.	FCSQ	Réalisé	11/02/03 Fait partie des recommandations du Groupe de travail sur le maintien des petites écoles. 19/06/03 Idem.	

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 14 : Un partenariat gouvernement-régions renouvelé et renforcé

Orientation : Expérimentation d'une décentralisation à la carte et renouvellement du partenariat gouvernement-régions aux paliers local régional.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
14.01	Le gouvernement invite les régions à lui soumettre, aux fins de discussion, tout projet de décentralisation et de régionalisation, que ce soit au palier local ou régional.	MDER (MREG)	En voie de réalisation	<p>31/01/03</p> <p>Un groupe de travail a été mis en place au sein du ministère des Régions en vue d'examiner les projets d'expérimentation préparés par les régions et de leur fournir, au besoin, un support technique, et un guide a été préparé à cette fin. Quatre régions se sont engagées dans une démarche d'élaboration d'un projet expérimental de régionalisation sur leur territoire, soit celles de la Mauricie, de Chaudière-Appalaches, de la Gaspésie-Îles-de-la Madeleine et de l'Outaouais. Le groupe de travail sera élargi à d'autres ministères également concernés par ce dossier, plus particulièrement le MCE et le MAMM.</p> <p>19/06/03</p> <p>Le gouvernement compte mettre en place, dans chacune des régions, une conférence régionale des élus, avec laquelle il conviendra des responsabilités pouvant faire l'objet d'une décentralisation ou d'une délégation de responsabilités vers les régions, les MRC et les municipalités. Les élus pourront ainsi exercer des pouvoirs et des responsabilités en fonction de leur volonté et de leur capacité à les assumer.</p> <p>Comme il l'a été annoncé dans le Discours inaugural, des ententes de partenariat seront conclues à cet effet avec chacune des régions du Québec. Cette décentralisation ou cette délégation de responsabilités sera accompagnée des ressources correspondantes.</p>	
14.02	Les régions ont signifié leur accord pour élaborer de nouveaux modèles de décentralisation et de régionalisation et en discuter avec le gouvernement. Certaines régions sont déjà à l'œuvre dans la préparation d'expériences pilotes.	MDER (MREG)	En voie de réalisation	<p>31/01/03</p> <p>Un groupe de travail interne au ministère des Régions est déjà en place. Le groupe de travail sera élargi à d'autres ministères également concernés par ce dossier, plus particulièrement le MCE et le MAMM. Quatre régions ont soumis ou s'approprient à soumettre des propositions: Mauricie, Chaudière-Appalaches, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Outaouais. La proposition de la région de la Mauricie est celle qui est la plus avancée.</p> <p>19/06/03</p> <p>Le gouvernement compte mettre en place, dans chacune des régions, une conférence régionale des élus, avec laquelle il conviendra des responsabilités</p>	

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 14 : Un partenariat gouvernement-régions renouvelé et renforcé

Orientation : Expérimentation d'une décentralisation à la carte et renouvellement du partenariat gouvernement-régions aux paliers local régional.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
				<p>pouvant faire l'objet d'une décentralisation ou d'une délégation de responsabilités vers les régions, les MRC et les municipalités. Les élus pourront ainsi exercer des pouvoirs et des responsabilités en fonction de leur volonté et de leur capacité à les assumer.</p> <p>Comme il l'a été annoncé dans le Discours inaugural, des ententes de partenariat seront conclues à cet effet avec chacune des régions du Québec. Cette décentralisation ou cette délégation de responsabilités sera accompagnée des ressources correspondantes.</p>	

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 14 : Un partenariat gouvernement-régions renouvelé et renforcé

Orientation : Expérimentation d'une décentralisation à la carte et renouvellement du partenariat gouvernement-régions aux paliers local régional.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
14.03	<p>Une approche en trois volets pouvant se réaliser dans le cadre des lois actuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au palier local : une décentralisation à la carte s'adressant aux MRC et aux villes exerçant les pouvoirs des MRC, à l'intérieur d'une approche contractuelle; elle procéderait d'une démarche volontaire d'expérimentation; - Au palier régional : une reconnaissance du rôle fondamental des conseils régionaux de développement en matière de planification et de concertation; création d'enveloppes régionales afin d'être en mesure d'adapter davantage l'action gouvernementale aux priorités régionales; - Au palier national : examen de différentes possibilités pour assurer une plus grande place des régions dans les mécanismes décisionnels gouvernementaux. 	MDER (MREG)	En voie de réalisation	<p>31/01/03</p> <p>Un groupe de travail interne au ministère des Régions est déjà en place. Le groupe de travail sera élargi à d'autres ministères également concernés par ce dossier, plus particulièrement le MCE et le MAMM. Quatre régions ont soumis ou s'apprêtent à soumettre des propositions: Mauricie, Chaudière-Appalaches, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Outaouais. La proposition de la région de la Mauricie est celle qui est la plus avancée.</p> <hr/> <p>19/06/03</p> <p>Le gouvernement compte mettre en place, dans chacune des régions, une conférence régionale des élus, avec laquelle il conviendra des responsabilités pouvant faire l'objet d'une décentralisation ou d'une délégation de responsabilités vers les régions, les MRC et les municipalités. Les élus pourront ainsi exercer des pouvoirs et des responsabilités en fonction de leur volonté et de leur capacité à les assumer.</p> <p>Comme il l'a été annoncé dans le Discours inaugural, des ententes de partenariat seront conclues à cet effet avec chacune des régions du Québec. Cette décentralisation ou cette délégation de responsabilités sera accompagnée des ressources correspondantes.</p>	

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 14 : Un partenariat gouvernement-régions renouvelé et renforcé

Orientation : Harmonisation des plans de développement des régions de Lanaudière, Laurentides, Laval, Montérégie et Montréal dans un esprit de réciprocité et d'alliance stratégique avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
14.04	Formaliser le comité d'harmonisation qui existe déjà et qui est composé des cinq CRD concernés, du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, du ministère des Régions et de la CMM qui veillera à assurer, avec obligation de résultats, l'harmonisation des plans de développement de la Montérégie, de Lanaudière, des Laurentides, de Laval et de Montréal, dans un esprit de réciprocité et d'alliance stratégique avec la CMM.	MDER (MREG)	En voie de réalisation	<p>06/02/03 Le comité d'harmonisation a tenu une rencontre. Afin de formaliser la composition et le mandat du comité qui sera dorénavant sous la coprésidence des sous-ministres du MAMM et du MREG. Les travaux d'harmonisation déjà amorcés seront poursuivis. La prochaine rencontre est prévue pour le 25 février.</p> <p>19/06/03 Le Comité d'harmonisation a tenu deux rencontres, soit le 25 février et le 2 avril. Le Comité a établi un plan de travail prévoyant la priorisation de deux champs d'activités, soit la documentation du volet international et la présentation de la vision stratégique de la Communauté métropolitaine de Montréal. Les travaux d'harmonisation des ententes cadres se poursuivent.</p>	

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 14 : Un partenariat gouvernement-régions renouvelé et renforcé

Orientation : Adapter l'action gouvernementale aux réalités régionales.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
14.05	Encourager les ministères et organismes gouvernementaux à recourir davantage aux ententes spécifiques comme outil de modulation des programmes, compte tenu que les modifications aux cadres normatifs sont maintenant possibles à la suite de la décision rendue en ce sens par le Conseil des ministres.	SCT	Non amorcé	<p>06/02/03 Une réflexion est amorcée avec le ministère des Régions afin de préciser la problématique et de convenir des actions à entreprendre.</p> <p>19/06/03 En suspens jusqu'à ce que le gouvernement ait précisé les orientations qu'il entend privilégier en matière de décentralisation, notamment suite aux travaux que mèneront les conférences régionales des élus en regard de la nouvelle configuration des structures et des responsabilités en région.</p>	

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 14 : Un partenariat gouvernement-régions renouvelé et renforcé

Orientation : Renouveler et renforcer le partenariat gouvernement-régions.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
14.06	Identifier et rendre accessible environ 4 000 baux de villégiature en collaboration avec les MRC. Le MRN investira à cette fin entre 0,4 M\$ et 1,5 M\$ annuellement au cours des trois prochaines années	MRNFP	En continu	11/02/03 Un groupe de travail interne a été formé pour élaborer le programme. Les travaux du groupe de travail ont débuté. Le ministre des Ressources naturelles prévoit faire l'annonce de ce programme le 18 février 2003.	11/02/03 Au cours de la période 2003-2006, le MRN estime que ce programme contribuera à la création de 600 emplois. Au cours de l'exercice financier 2003-2004, le MRN prévoit mettre en disponibilité 800 emplacements. Toutefois, les travaux reliés aux constructions des villégiateurs ne seront réalisés qu'au cours des exercices subséquents, décalant ainsi d'une à deux années les impacts sur les emplois créés en 2004-2005 (200 emplois) et en 2005-2006 (400 emplois).
				19/06/03 Un groupe de travail interne a été formé pour élaborer le programme. Les travaux du groupe de travail ont débuté. Le programme d'accélération du développement de la villégiature sur le territoire public est actuellement en élaboration au MRNFP.	19/06/03 Au cours de la période 2003-2006, le MRNFP estime que ce programme contribuera à la création de 600 emplois. Au cours de l'exercice financier 2003-2004, le MRNFP prévoit mettre en disponibilité 630 emplacements. Toutefois, les travaux reliés aux constructions des villégiateurs ne seront réalisés qu'au cours des exercices subséquents, décalant ainsi d'une à deux années les impacts sur les emplois créés en 2004-2005 (200 emplois) et en 2005-2006 (400 emplois).
14.07	Permettre la prise en charge par les MRC de l'entretien des chemins du domaine de l'État.	MRNFP	En voie de réalisation	11/02/03 Les organismes concernés par la proposition ont été consultés. Le MRN est à compléter le bilan de la consultation. Une recommandation sera formulée au ministre des Ressources naturelles en avril 2003.	11/02/03 La mesure vise à autoriser légalement des municipalités régionales de comté (MRC) à entretenir les chemins forestiers sur les terres du domaine de l'État et conclure des ententes de financement à cette fin avec les autres utilisateurs.
				19/06/03 Les organismes concernés par la proposition ont été consultés. Le MRNFP a complété le bilan de la consultation. Une recommandation a été formulée aux autorités afin de préparer en collaboration avec le ministère des Affaires municipale, du Sport et du Loisir un projet de loi modifiant les lois municipales.	19/06/03 Idem.

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 14 : Un partenariat gouvernement-régions renouvelé et renforcé

Orientation : Renouveler et renforcer le partenariat gouvernement-régions.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
14.08	Intensifier la délégation de la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) aux MRC.	MRNFP	Réalisation partielle	11/02/03 Depuis le Rendez-vous national des régions, le MRN a conclu une convention de gestion territoriale avec la MRC des Laurentides et une autre avec la MRC des Pays-d'en-Haut.	11/02/03 Le Programme de délégation de gestion de terres publiques intramunicipales (TPI) permet aux MRC concernées de prendre en charge la mise en valeur de certaines TPI contribuant ainsi à la création d'emplois.
				19/06/03 Depuis le Rendez-vous national des régions, le MRNFP a conclu une convention de gestion territoriale avec les MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut, de Bécancour et de l'Érable. De plus, il a renouvelé celle avec la MRC de Charlevoix.	19/06/03 Le Programme de délégation de gestion de terres publiques intramunicipales (TPI) libres de CAAF permet aux MRC concernées de prendre en charge la mise en valeur de certaines TPI contribuant ainsi à la création d'emplois.
14.09	Donner aux MRC l'accès gratuit au Système d'information et de gestion du territoire public (SIGT).	MRNFP	En voie de réalisation	11/02/03 Au 31 janvier 2003, 45 aménagistes provenant de 31 MRC ont reçu une formation pour le SIGT. Les séances de formation se poursuivront jusqu'au printemps 2003 pour d'autres aménagistes des MRC. L'accès au SIGT est gratuit actuellement.	11/02/03 L'accès au SIGT permet aux MRC concernées de consulter toute l'information géographique et descriptive pertinente pour la gestion et l'aménagement du territoire public.
				15/05/03 Au 30 avril 2003, 53 personnes provenant de 35 MRC ont reçu une formation pour le SIGT. D'autres séances de formation se poursuivront en 2003-2004. L'accès au SIGT est gratuit actuellement.	15/05/03 Idem.

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 15 : Une régionalisation plus poussée des leviers et outils de développement

Orientation : Réviser le cadre normatif des outils d'intervention des partenaires locaux et régionaux de façon à permettre, notamment, plus de latitude ou de souplesse dans l'affectation des enveloppes budgétaires qui leur sont octroyées.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
15.01	Cette nouvelle approche s'inscrira dans un contexte de reddition de comptes et sera conditionnelle à l'atteinte de résultats fixés dans le cadre d'une convention de réalisation qui fixera les objectifs à atteindre dans les missions de base.	SCT	Réalisé	<p>06/02/03 Des projets de révision des cadres normatifs des outils d'intervention des CLD et des CRD sont en cours d'élaboration au ministère des Régions. Le dépôt des propositions pour approbation par le Conseil du trésor est prévu d'ici la fin mars 2003.</p> <p>19/06/03 Le 25 mars 2003, le Conseil du trésor approuvait les nouveaux cadres normatifs des outils d'intervention des CLD et des CRD (CT 199740, CT 199741 et CT 199742).</p>	<p>19/06/03 Les nouvelles modalités qui ont été approuvées visent à simplifier et assouplir les règles de gestion des sommes octroyées aux partenaires locaux et régionaux, notamment dans l'affectation des enveloppes budgétaires. Les modalités d'octroi sont établies dans une entente de gestion qui prévoit un mécanisme de reddition de comptes.</p>

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 15 : Une régionalisation plus poussée des leviers et outils de développement

Orientation : Renouveler pour une période de trois ans et assouplir les règles de gestion du Fonds de développement régional (FDR) des CRD.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
15.02	Constituer une enveloppe globale de 93,3 M\$ sur trois ans, qui permettra aux milieux régionaux de donner suite aux priorités qu'ils auront définies. Cette enveloppe servira au financement des dépenses de fonctionnement des CRD, au financement de l'organisme national qui les représente (ARQ) ainsi qu'au soutien aux priorités régionales retenues.	MDER (MREG)	En voie de réalisation	<p>03/02/03 Mémoire au Conseil des ministres en validation. Nouveau cadre normatif du FDR également en validation.</p> <p>19/06/03 Constitution en 2003-2004 d'une enveloppe globale au montant de 31,1M\$, moins une compression budgétaire de 10 %, soit un total de 28M\$.</p>	

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 15 : Une régionalisation plus poussée des leviers et outils de développement

Orientation : Renouveler pour une période de trois ans et assouplir les règles de gestion des fonds confiés aux CLD.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
15.03	Constituer une enveloppe globale de 208,8 M\$ sur trois ans, qui permettra aux milieux locaux de donner suite aux priorités qu'ils auront définies. Cette enveloppe servira au financement des dépenses de fonctionnement des CLD, au financement de l'organisme national qui les représente (ACLDQ) ainsi qu'au soutien aux priorités locales retenues.	MDER (MREG)	En voie de réalisation	03/02/03 Mémoire au Conseil des ministres en validation. 19/06/03 Constitution en 2003-2004 d'une enveloppe globale au montant de 69,6M\$, moins une compression budgétaire de 10 %, soit un total de 62,6M\$.	
15.04	L'enveloppe des CLD pourrait être gérée de façon intégrée, avec l'obligation que les montants consacrés à l'économie sociale soient au moins égaux à ce qu'ils sont actuellement.	MDER (MREG)	Réalisé	03/02/03 Nouveau cadre normatif de l'enveloppe intégrée des CLD en préparation. 19/06/03 Nouveau cadre normatif de l'enveloppe intégrée des CLD adopté par le Conseil du trésor.	
15.05	Reconduire les fonds locaux d'investissement (FLI) pour une période de cinq ans et pour un montant minimum de 85 M\$. Des discussions se poursuivront entre le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ), l'ACLDQ et le gouvernement afin d'harmoniser les interventions des FLI et des Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE).	MDER (MREG)	En voie de réalisation	03/02/03 Mémoire au Conseil des ministres adopté. 19/06/03 Moratoire d'un an sur le renouvellement des FLI avec les CLD.	

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 15 : Une régionalisation plus poussée des leviers et outils de développement

Orientation : Renouveler pour une période de trois ans et assouplir les règles de gestion des fonds confiés aux CLD.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 15 : Une régionalisation plus poussée des leviers et outils de développement

Orientation : Régionaliser, avec l'accord par résolution du conseil d'administration et des comités aviseurs de la Société de diversification économique des régions (SDÉR), le Fonds de diversification économique des régions.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
15.06	Transférer, d'ici le 1er avril 2003, le solde de 26,3 M\$ du SDÉR au Fonds de développement régional géré par les CRD, selon des modalités à définir avec la SDÉR, notamment en ce qui concerne la participation des CLD. La recapitalisation du Fonds à compter de 2005-2006 sera évaluée selon les besoins exprimés, le bilan des résultats obtenus et les disponibilités budgétaires à ce moment.	MDER (MREG)	Réalisé	<p>03/02/03 Accord de la SDÉR obtenu par résolution afin de transférer le solde du fonds au FDR. Le mémoire au Conseil des ministres intègre cet engagement.</p> <p>19/06/03 Cadre normatif des CRD (avec volet diversification) adopté. Lettre du ministre transmise au président autorisant à céder droits et obligations. La SDÉR procède auprès des CRD concernés. La SDÉR a transmis le solde du fonds au MREG. Ce montant sera versé au FDR.</p>	

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 15 : Une régionalisation plus poussée des leviers et outils de développement

Orientation : Régionaliser des dossiers sectoriels de développement.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions
15.07	Déléguer, selon un modèle propre à chaque région, la gestion du volet II du Programme de mise en valeur du milieu forestier. Ce programme sera financé à même les redevances forestières. Le montant alloué sera de 34 M\$ en 2003-2004 et de 26 M\$ les années subséquentes.	MRNFP	En voie de réalisation	11/02/03 Un projet de loi, incluant cette mesure, est en préparation.	11/02/03 Les régions disposeront d'un budget important (34 M\$ en 2003-2004 et 26 M\$ par la suite) pour le financement d'activités sylvicoles, pour la réalisation de projets de gestion intégrée des ressources du milieu forestier et pour le développement de la 2e et 3e transformation.
				19/06/03 Un projet de loi, incluant cette mesure, est en préparation. - Désignation des délégués par les instances régionales en cours. - Projet d'entente de délégation en cours.	19/06/03 Les régions disposeront d'un budget important pour le financement d'activités sylvicoles, pour la réalisation de projets de gestion intégrée des ressources du milieu forestier et pour le développement de la 2e et 3e transformation.
15.08	Concernant les questions des redevances, il est convenu de créer une commission d'étude qui devra remettre son rapport le 31 mars 2003.	MRNFP	Réalisé	11/02/03 Les audiences publiques de la Commission ont débuté le 23 janvier 2003. En date du 7 février 2003, les intervenants des régions du Nord-du-Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Mauricie, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent et des MRC ressources ont présenté leurs mémoires devant les membres de la Commission.	11/02/03 Les mesures proposées dans le Plan d'action de la Commission viseront à maximiser les retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources. Elles devraient s'articuler autour de deux grands thèmes identifiés lors du Rendez-vous national des régions: - prospérité économique des régions ressources; - capacité d'agir sur son propre développement. Les mesures s'inscriront dans les champs de responsabilités du ministère des Ressources naturelles qui sont la connaissance, la gestion et la mise en valeur du territoire public, des ressources forestières, minérales et énergétiques.
				19/06/03 Neuf audiences publiques se sont déroulées entre le 23 janvier et le 21 février 2003. Une rencontre a été tenue dans chacune des sept régions ressources, une rencontre a été consacrée aux trois MRC ressources et une rencontre s'est tenue à Québec pour les organismes centraux. Près de 170 mémoires et 1 200 propositions ont été déposés devant la Commission. La Commission a déposé son rapport au ministre des Ressources naturelles le 4 avril 2003. Celui-ci comporte 23 recommandations. La récente annonce de l'intégration de la faune aux responsabilités du MRN donne suite à l'une des recommandations de la Commission.	19/06/03 Les mesures proposées dans le rapport de la Commission visent à maximiser les retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources.

Thème 3 : La capacité d'agir sur son propre développement

Bloc 15 : Une régionalisation plus poussée des leviers et outils de développement

Orientation : Régionaliser des dossiers sectoriels de développement.

#	Engagement	M/O	État d'avancement	Activités réalisées	Impacts sur les régions